

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

MARKETING TRIBAL ET LABELS ALTERNATIFS :
ANALYSE COMPARATIVE DE DEUX CAS DE CERTIFICATION

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES

PAR
MARIE-LOU OUELLET

NOVEMBRE 2006

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je veux remercier ma directrice de recherche, Marie-France Turcotte, Ph.D au département stratégie des affaires à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM et chercheure principale à la chaire de responsabilité sociale et de développement durable. Son soutien, son intelligence, son enthousiasme, sa disponibilité, ses commentaires pertinents et sa bonne humeur m'ont été indispensables.

Je désire aussi remercier les membres de la chaire de responsabilité sociale et de développement durable. Je salue notamment Corinne Gendron, titulaire de la chaire, Alain Lapointe, titulaire adjoint et mes camarades étudiants. Si nous n'avons pas refait le monde, Dieu qu'on en a parlé !

Un merci particulier à tous ces êtres passionnés qui ont fait de leur rapport respectueux à la terre nourricière leur quotidien. Merci de façonner une bouffe qui nourrit à la fois le corps et l'esprit.

Un merci immense à Sylvie. Les sacrifices qu'on s'impose finissent bien souvent par se répercuter sur nos proches. Merci d'avoir fait tien mon projet.

LISTE DES TABLEAUX	VI
LISTE DES FIGURES	VII
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	VIII
RÉSUMÉ	X
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	4
PROBLÉMATIQUE	4
1.1 PROBLÉMATIQUE AGRAIRE : DE L'AGRICULTURE À L'AGRIBUSINESS	4
1.2 LES MUTATIONS ÉCONOMIQUES	8
1.3 LES MUTATIONS ENVIRONNEMENTALES	10
1.4 LES MUTATIONS SOCIALES	12
1.5 LES LACUNES DES MODES DE GOUVERNE CONVENTIONNELS	15
1.5.1 <i>Les limites du marché</i>	15
1.5.2 <i>Les limites de la réglementation</i>	17
1.6 DE L'AGRIBUSINESS À L'AGRICULTURE DURABLE : LES SOLUTIONS ALTERNATIVES DES NOUVEAUX MOUVEMENTS SOCIAUX ÉCONOMIQUES IDENTIFIÉES PAR LES CERTIFICATIONS ALIMENTAIRES	18
1.7 CONCLUSION	27
CHAPITRE II	29
CADRE THÉORIQUE	29
2.1 L'ÉCONOMIE SELON LES PERSPECTIVES FORMALISTE ET SUBSTANTIELLE	30
2.1.1 <i>L'approche polanyienne et le concept d'encastrement</i>	31
2.1.2 <i>L'autoprotection sociétale</i>	33
2.2 LE NIVEAU MÉSOSOCIAL	35
2.2.1 <i>Le néotribalisme comme vecteur de lien social</i>	35
2.2.2 <i>Les interactions au niveau du domaine</i>	39
2.2.3 <i>Les contours du domaine dans cette recherche</i>	40
2.3 LE CONSUMÉRISME POLITIQUE COMME UNE VOIE CITOYENNE	41
2.4 QUESTIONS DE RECHERCHE	44
CHAPITRE III	46

MÉTHODOLOGIE	46
3.1 LES ORIGINES ET L'OBJECTIF DE CE MÉMOIRE	46
3.2 POSITIONNEMENT ÉPISTÉMOLOGIQUE	47
3.3 STRATÉGIE DE RECHERCHE	48
3.3.1 <i>L'énoncé des questions de recherche</i>	48
3.3.2 <i>La pertinence de l'étude de cas</i>	49
3.3.3 <i>Les unités d'analyse</i>	50
3.4 MÉTHODE DE CUEILLETTE DE DONNÉES	52
3.4.1 <i>L'observation participante</i>	53
3.4.2 <i>Les sources documentaires</i>	56
3.4.3 <i>Les entretiens non-directifs et semi-directifs</i>	62
3.5 L'ANALYSE DES DONNÉES	65
3.5.1 <i>Analyse de la documentation</i>	66
3.5.2 <i>Analyse des entrevues</i>	68
3.6 RÉDACTION DU CAS	68
3.7 VALIDITÉ ET CRÉDIBILITÉ DE L'INSTRUMENT DE MESURE	69
3.8 CONCLUSION	70
CHAPITRE IV	71
LE CAS DE LA CERTIFICATION BIO-PAYSANNE ET DE LA CERTIFICATION DES PRODUITS DE TERROIR	71
4.1 ÉVOLUTION AGRICOLE QUÉBÉCOISE DE LA SECONDE GUERRE AUX ANNÉES 2000	71
4.2 POIDS DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE DANS L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC	73
4.3 ORGANISATION ET STRUCTURES DE L'AGRICULTURE AU QUÉBEC	75
4.3.1 <i>Structures des activités de transformation et de distribution</i>	76
4.4 LES CERTIFICATIONS DANS LE DOMAINE AGROALIMENTAIRE AU QUÉBEC	78
4.4.1 <i>Les certifications privées</i>	Erreur ! Signet non défini.
4.4.2 <i>Les certifications publiques</i>	80
4.5 L'UNION BIOLOGIQUE PAYSANNE	84
4.5.1 <i>La certification bio-paysanne</i>	91
4.5.2 <i>Les consommateurs de produits bio-paysans</i>	95
4.5.3 <i>La représentation et les symboles de la certification bio-paysanne</i>	96
4.6 SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC ET LA CERTIFICATION DES PRODUITS DE TERROIR	98
4.6.1 <i>La certification des appellations liées au terroir</i>	101

4.6.2	<i>Les consommateurs de produits de terroir</i>	112
4.6.3	<i>La représentation et les symboles des produits de terroir</i>	113
4.7	NATURE ET COMPARAISON DES PROJETS DE CERTIFICATION	115
4.8	CONCLUSION	116
CHAPITRE V		118
ANALYSE		118
5.1	RÉPONSES AUX QUESTIONS DE RECHERCHE	118
5.2	RECOMMANDATIONS	129
5.2.1	<i>Les piliers de la stratégie de spécialisation</i>	129
5.2.2	<i>Différenciation du produit et positionnement de marché</i>	131
5.2.3	<i>La communication</i>	132
5.2.4	<i>La distribution</i>	133
5.2.5	<i>Le prix</i>	134
5.2.6	<i>Quelques éléments de marketing tribal</i>	135
5.3	CONCLUSION	136
CONCLUSION		138
6.1	CONTRIBUTIONS DE LA RECHERCHE	138
6.2	LIMITES DE L'ÉTUDE	140
6.3	SUGGESTIONS DE RECHERCHE	141
APPENDICE A		143
GRILLES D'ENTRETIENS		143
BIBLIOGRAPHIE		149

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau I-1</i>	<i>Les cinq processus de la globalisation agroalimentaire selon Lang (1999). Tiré de Lang (1999)</i>	<i>6</i>
<i>Tableau I-2</i>	<i>Description des initiatives d'agriculture durable</i>	<i>20</i>
<i>Tableau I-3</i>	<i>Tensions du système alimentaire. Adapté de Hinrichs (2003) et Lang (1999).</i>	<i>26</i>
<i>Tableau III-1</i>	<i>Liste des certifications alimentaires selon leur objectif de transformation sociale.</i>	<i>51</i>
<i>Tableau III-2</i>	<i>Types de données recueillies</i>	<i>53</i>
<i>Tableau III-3</i>	<i>Événements auxquels a participé la chercheuse dans le cadre de la cueillette de données du mouvement l'Union paysanne</i>	<i>55</i>
<i>Tableau III-4</i>	<i>Événements auxquels a participé la chercheuse dans le cadre de la cueillette de données concernant l'organisation Solidarité rurale du Québec</i>	<i>55</i>
<i>Tableau III-5</i>	<i>Événements mixtes concernant l'une ou l'autre des organisations</i>	<i>56</i>
<i>Tableau III-6</i>	<i>Liste des documents et des sites Internet consultés pour l'élaboration du contexte du système agroalimentaire québécois</i>	<i>57</i>
<i>Tableau III-7</i>	<i>Liste des documents et des sites Internet consultés pour l'élaboration de l'étude de cas concernant l'Union paysanne et le label bio-paysan</i>	<i>59</i>
<i>Tableau III-8</i>	<i>Liste des documents et des sites Internet consultés pour l'élaboration de l'étude de cas concernant Solidarité rurale et les produits de terroir</i>	<i>61</i>
<i>Tableau III-9</i>	<i>Liste des entretiens, non enregistrés, notés, en complément à l'observation participante</i>	<i>64</i>
<i>Tableau III-10</i>	<i>Liste des entretiens semi-dirigés, enregistrés</i>	<i>65</i>
<i>Tableau IV-1</i>	<i>Balance commerciale agroalimentaire de 1994 à 2003. Sources : UPA (2001) et Statistiques Québec (2004).</i>	<i>75</i>
<i>Tableau IV-2</i>	<i>Description de la certification bio-paysanne et de l'appellation liée à l'origine</i>	<i>115</i>
<i>Tableau V-1</i>	<i>Typologie des mouvements inspirée du modèle de Touraine (1965, 1966) et Castells (1999).</i>	<i>119</i>
<i>Tableau V-2</i>	<i>Éléments descripteurs de l'Union paysanne et de Solidarité rurale du Québec</i>	<i>127</i>

LISTE DES FIGURES

<i>Figure II-1</i>	<i>Échelle d'observation constituant le cadre d'analyse des certifications alimentaires. Adapté de Desjeux (1998).</i>	30
<i>Figure II-2</i>	<i>L'individu en tension entre progrès et régress (Badot et Cova, 2003). Tiré de Maffesoli (1988).</i>	36
<i>Figure II-3</i>	<i>Conception de la modernité et de la postmodernité selon Maffesoli (1988). Tiré de Maffesoli (1988)</i>	37
<i>Figure II-4</i>	<i>Éléments de conceptualisation de la nouvelle représentation politique. Source : Micheletti (2003).</i>	42
<i>Figure IV-1</i>	<i>Contribution du système agroalimentaire relativement au produit intérieur brut (PIB) et à l'emploi pour l'année 2002.</i>	74
<i>Figure IV-2</i>	<i>Schématisation du système agroalimentaire québécois</i>	77
<i>Figure IV-3</i>	<i>Exemple de promotion du cidre de glace Neige de la cidrerie La face cachée de la pomme.</i>	114
<i>Figure V-1</i>	<i>Temps forts des activités de SRQ depuis 1991 en matière de défense des produits de terroir.</i>	128
<i>Figure V-2</i>	<i>Système stratégique des opérateurs bio-paysans (A) et des entreprises du terroir (B).</i>	130
<i>Figure V-3</i>	<i>Valeur du produit selon le paradigme du marketing tribal (a) et le modèle du marketing conventionnel (b).</i>	136

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

AAC	Agriculture et Agroalimentaire Canada
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
ASC	Agriculture soutenue par la communauté
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
CAAQ	Conseil des appellations agroalimentaires du Québec
CDC	Center for Disease Control
CMED	Commission mondiale sur l'environnement et le développement
FABQ	Fédération de l'agriculture biologique du Québec
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
IAA	Initiatives agroalimentaires alternatives
IFOAM	International Federation of Organic Agriculture Movements
IG	Indication Géographique
IGP	Indication Géographique Protégée
MAD	Mouvement d'agriculture durable
MAB	Mouvement d'agriculture biologique
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec
NMSÉ	Nouveaux mouvements sociaux économiques
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCIPB	Organisation pour le contrôle de l'intégrité des produits biologiques
OGM	Organisme génétiquement modifié

OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ORIGIN	Organization for an International Geographical Indications Network
PANNA	Pesticide Action Network of North America
PIB	Produit intérieur brut
SRQ	Solidarité Rurale du Québec
UP	Union paysanne
UBP	Union biologique paysanne
UPA	Union des producteurs agricoles
UQCN	Union québécoise pour la conservation de la nature
USDA	Département de l'agriculture des États-Unis

RÉSUMÉ

Le système agroalimentaire est au cœur des débats sociétaux et des inquiétudes des consommateurs. Les modes de production, de transformation, de distribution et de consommation qui prédominent, les plus rentables à court terme, ne sont pas les plus viables sur le plan écologique (Millstone et Lang, 2003 ; Reeves, 2003). Nitrates, pesticides, disparition de la surface arable, diminution des réserves d'eau potable, désertification, dérèglements climatiques, contamination, famine, épuisement des ressources halieutiques, brevets sur le vivant, concentration économique, exode rural... la liste des enjeux et des répercussions engendrées par l'agriculture technoscientifique intensive ne cesse de s'allonger. En marge de ce système et afin de contrebalancer ses effets, l'action des nouveaux mouvements sociaux économiques (NMSÉ) vise la mise en place d'alternatives agroalimentaires durables car ni le marché ni l'État ne sont aptes à réguler le secteur. C'est pourquoi les certifications sont utilisées en tant qu'instruments de marché, outils de développement durable et instruments de mobilisation des consommateurs.

L'objectif de cette recherche est d'améliorer la connaissance des nouveaux mouvements sociaux économiques du secteur agroalimentaire et de développer une meilleure compréhension de la portée régulatoire de leurs activités sur le marché. Plus particulièrement, il s'agit d'identifier et de décrire le caractère normatif des mécanismes régulatoires en fonction de l'approche de l'encastrement social de Polanyi (1983, 2001), de la thèse postmoderniste de Maffesoli (1988, 2003) et de la théorie de la gouvernance par la société civile décrite notamment par Cashore (2002). Un objectif supplémentaire consiste à élaborer quelques éléments stratégiques en fonction de l'approche du consumérisme politique, lequel permet de décrire le segment visé.

Le cadre méthodologique de cette recherche repose sur une étude de cas comparée afin d'évaluer les activités de certification de deux organisations faisant la promotion de référentiels de produits agroalimentaires. Cette recherche examine et compare le cas de l'Union paysanne et la certification bio-paysanne et le cas de l'appellation liée au terroir promue par Solidarité rurale du Québec.

Les deux mouvements considèrent que les individus sont dépendants de la nature et de leurs semblables. C'est la vision substantielle de l'économie développée par Polanyi (2001). Même si les problèmes perçus sont différents, même si les solutions apportées divergent, les certifications bio-paysanne et de terroir apparaissent comme des institutions formelles d'encastrement. Leur influence en termes de régulation sociale apparaît toutefois mitigée.

Le thème de l'espace est par ailleurs omniprésent dans les deux discours et chaque certification en reflète une dimension singulière : le projet de certification des produits bio-paysans, dans une mise en scène archaïque, présente un caractère structurant autour d'une proximité physique. Le projet de Solidarité rurale, un projet plus postmoderne, est initié autour d'une proximité psychologique. Quant à la dimension communautaire, chez l'Union

paysanne celle-ci est relayée par un réseau alimentaire de proximité alors que chez Solidarité rurale, elle est exprimée par la connivence entre producteurs et consommateurs.

Enfin, ces deux mouvements s'adressent à la fois au système politique et aux individus en tant que *consommateurs*. On dote les produits de labels chargés de connotations culturelles ou environnementales et on utilise le marché à des fins de transformation sociale. On joint ainsi l'action collective à l'action collective individualisée des consommateurs politiques (Micheletti, 2003) pour qui la consommation est une forme d'action politique.

Mots clés : agriculture, système agroalimentaire, nouveaux mouvements sociaux économiques, certification, labels, agriculture biologique, produits de terroir, appellations.

INTRODUCTION

En raison de son caractère essentiel, l'agriculture est au cœur de la société humaine et de son économie. Mais elle est aussi au cœur des débats sociétaux. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la science, la technologie et l'industrie ont uni leurs efforts afin de transformer les procédés et les méthodes traditionnels vers des processus de production maximisés, spécialisés et orientés vers la standardisation, les monocultures et l'exportation. Ces mesures fordistes ont permis l'abondance des denrées à un coût toujours plus réduit dans les pays à l'économie développée.

Toutefois, nombre d'enjeux éthiques sont soulevés concernant certaines pratiques de production telles que l'utilisation des produits chimiques, l'effervescence de la biotechnologie, l'emploi des organismes génétiquement modifiés, l'incorporation d'intrants animaux dans la nourriture des cheptels ou la destruction des habitats.

Ce qui fait que le courant de liberté complète du commerce, fortement exprimé à Cancun et Doha, est tempéré par l'émergence de mécanismes réglementaires prenant en compte la diversité des situations et des marchés. Ces mécanismes sont l'affaire des nouveaux mouvements sociaux économiques. Ceux-ci cherchent à implanter un nouveau rapport à la terre, de nouvelles pratiques de production ou de nouvelles habitudes de consommation. Ils cherchent encore à conjurer l'exode rural, à distribuer équitablement les revenus agricoles. Ces mécanismes prennent entre autres formes celle des certifications. Les référentiels des labels de production biologique, des appellations d'origine et du commerce équitable défient les règles du marché agroalimentaire globalisé. Les certifications représentent par conséquent les formes institutionnalisées de nouvelles pratiques alimentaires et un effort pour réhumaniser le marché. Elles présagent d'un passage de normes compétitives vers des normes coopératives et elles se rapportent à des valeurs de conscience morale et d'identité. Mais toutes n'ont pas la même portée ni n'utilisent les mêmes stratégies pour accomplir des objectifs variés.

L'objectif de cette recherche est d'améliorer la connaissance des nouveaux mouvements sociaux économiques du secteur agroalimentaire et de développer une meilleure compréhension de la portée régulatoire de leurs activités sur le marché. Plus particulièrement, il s'agit d'identifier et de décrire le caractère normatif des mécanismes régulatoires en fonction de l'approche de l'encastrement social de Polany et de la thèse postmoderniste de Maffesoli, lequel voit notre époque comme celle d'une socialité mettant en scène des individus qui, en tension entre valeurs de progrès et de «régrès», tissent des réseaux de solidarité (Maffesoli, 1988).

Si l'élaboration de référentiels dans l'industrie agroalimentaire est de plus en plus documentée, l'état des connaissances demeure néanmoins limité. Ce phénomène social comporte nombre de facettes.

Le premier chapitre décrit l'orientation de l'industrie agroalimentaire au cours des cinq dernières décennies. Nous y exposons les conséquences de l'évolution industrielle du système agroalimentaire. Nous discutons des modes de gouverne traditionnels et exposons l'échec du marché et de l'État à réguler les problèmes agraires. Le chapitre se termine sur une discussion concernant les nouveaux mouvements sociaux économiques et les solutions qu'ils préconisent par l'intermédiaire de la mise sur pied de référentiels liés aux certifications alimentaires.

Dans le deuxième chapitre, nous développons les éléments théoriques encadrant cette recherche. Trois niveaux d'analyse sont sollicités. Le premier niveau, une vision macrosociale, expose la théorie de l'encastrement développée par Polany (1983, 2000). Le second niveau, une échelle cette fois mésosociale, énonce l'approche néotribaliste développée par Maffesoli (1988, 2003) pour expliquer les comportements collectifs en cette ère postmoderne. Les théories de la gouvernance par la société civile (Cashore, 2002) et des intéressés sont évoquées afin de statuer sur le rôle des acteurs dans la construction des normes et leur influence l'un sur l'autre. Enfin, le dernier niveau, de nature microsociale, explique le comportement du consommateur conscientisé par l'entremise de la thèse du

consomérisme politique (Micheletti, 2003, 2004). Cette approche est utilisée pour développer des éléments stratégiques exposés au dernier chapitre.

Au chapitre trois nous décrivons la méthodologie sélectionnée afin d'encadrer cette recherche. Nous y justifions l'utilisation de la production d'un cas. Nous élaborons le processus suivi afin de produire une étude de cas valide et fiable.

Le chapitre quatre présente l'étude de cas de l'Union paysanne et de son label bio-paysan et l'étude de cas de Solidarité rurale du Québec et de l'appellation liée à l'origine. Ces études sont précédées d'une mise en contexte du secteur agricole québécois.

Enfin, le dernier chapitre est consacré à la présentation de l'analyse des résultats de recherche en plus de recommandations stratégiques.

CHAPITRE I

PROBLÉMATIQUE

« Deux forces contraires sont en lutte pour remodeler notre monde et nos vies : la mondialisation et l'identité » (Castells, 1999).

Dans ce premier chapitre, nous décrivons l'orientation de l'industrie agroalimentaire depuis la seconde guerre mondiale, ses répercussions sur l'environnement économique, écologique et social de même que certains mécanismes régulateurs émergents. La première partie expose d'abord les éléments prédominants de la révolution agricole des 50 dernières années dans les pays développés, en particulier en Europe et en Amérique du Nord. Après ce tour d'horizon, nous relatons les effets de l'industrialisation et nous en exposons les répercussions économiques, environnementales, culturelles et sociales. Nous discutons par la suite des modes de gouverne traditionnels et de leur échec à réguler le système agroalimentaire. La dernière section du chapitre discute des solutions alternatives agroalimentaires initiées par les nouveaux mouvements sociaux économiques : les certifications.

1.1 Problématique agraire : de l'agriculture à l'agribusiness

Depuis un certain temps déjà, l'espace de l'État-nation a cessé d'être le cadre de référence dans l'analyse de l'espace économique; on l'a remplacé par un espace beaucoup plus vaste et nécessairement plus complexe : celui du *système-monde* (Rodrigue, 2000). En

raison de la globalisation des activités économiques stratégiques, le XXe siècle s'est avéré une époque de profondes mutations politiques, économiques, technologiques et sociales. Tel que le rapporte Deblock (2000), trois facteurs interdépendants ont concouru à l'émergence de cette nouvelle réalité :

Premier facteur : les nouvelles technologies. Celles-ci, en réduisant les distances et les temps d'opération, ont non seulement profondément modifié l'organisation des circuits économiques et partant, les pratiques des acteurs, mais également accéléré la production et la circulation des richesses, favorisant en cela l'interpénétration des sociétés. Second facteur : l'adhésion quasi-universelle aux principes fondamentaux sur lesquels a été construit l'ordre commercial libéral d'après guerre, ce qui a eu pour résultat d'élargir considérablement l'espace de liberté, donc de décision, des acteurs privés. Troisième facteur, enfin : l'extension et l'interconnexion de plus en plus complexe des réseaux d'entreprises, ce qui, en retour, a eu pour conséquence d'élargir le champ de la concurrence à l'échelle de la planète et, sous l'effet de celle-ci, de faire reculer le domaine réservé des États (Deblock, 2000 , p. 6).

Ces transformations se sont généralisées à tous les secteurs et notamment à celui de l'agroalimentaire alors que depuis la seconde guerre, les formes de l'activité économique et des organisations ont été considérablement modifiées. Selon Lang (1999) des changements se sont produits particulièrement au niveau de cinq dimensions. Le tableau I-1 de la page suivante décrit ces cinq processus (ou changements) qui, selon l'auteur, caractérisent plus particulièrement la globalisation agroalimentaire.

Tableau I-1 Les cinq processus de la globalisation agroalimentaire selon Lang (1999). Tiré de Lang (1999)

Processus	Éléments descripteurs
Économique	Libéralisation du commerce : réduction des tarifs, harmonisation des standards, déréglementation. Nouvelles divisions du travail agroalimentaire. Nouveaux contrôles scientifiques.
Idéologique	Selon les leaders politiques et corporatifs, il n'existe aucune alternative à la globalisation.
Politique	Création de nouvelles institutions dotées du pouvoir de réguler le commerce alimentaire; régionalisation et nouveaux rôles aux institutions existantes
Culturelle	Les marques, les produits transformés et les marchandises sont transférés à partir de régions surproductrices vers les régions qui dépendaient auparavant des produits régionaux. C'est l'érosion des pratiques culinaires.
Contestataire	Émergence de mouvements contestataires contre la tendance à la globalisation alimentaire. Différentes campagnes spécifiques par exemple celles contre la biotechnologie ou en faveur des marchés locaux trouvent écho partout dans le monde.

- Le premier processus est économique. La réduction des tarifs agricoles, l'harmonisation des standards sanitaires et la déréglementation entraînent une libéralisation progressive du commerce.
- Le deuxième processus concerne l'évolution de la *pensée agraire*. Les leaders politiques et corporatifs vendent en effet l'idée qu'aucune alternative n'est possible : les producteurs agricoles doivent prendre de l'expansion ou céder leur lopin de terre pendant qu'à l'autre bout de la chaîne de valeur, les détaillants peuvent maintenant signer des contrats d'approvisionnement avec des producteurs et transformateurs de n'importe où au monde. Bref, la société doit accepter une nouvelle division du travail. C'est ce que Lang (1999) identifie en tant que processus idéologique de la globalisation.
- Le troisième changement est appréhendé en tant que processus politique alors que les questions d'ordre agraire sont maintenant incluses aux agendas des institutions internationales telles que l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ou l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE).

- Le quatrième changement concerne la dimension culturelle. Selon l'auteur, il ne fait pas de doute que la globalisation agroalimentaire transforme les diètes alimentaires dans certaines parties du globe. Le problème serait si grave, selon lui, qu'on assisterait à un « génocide culturel ».
- Enfin, le dernier changement fait référence au processus de contestation. La résistance provient des mouvements sociaux en défaveur de la globalisation agroalimentaire. Ceux-ci allèguent entre autres que le localisme (l'alimentation locale) peut résorber les effets de la globalisation.

Ce mémoire porte précisément sur le phénomène de contestation des mouvements sociaux et sur certaines de leurs initiatives, soit les certifications alimentaires. Nous y reviendrons dans la dernière partie de ce chapitre et de manière prépondérante dans les chapitres subséquents afin de mieux appréhender la portée régulatoire de ces mouvements de contestation. Mais avant de les présenter et de décrire leurs actions, il importe de comprendre les sources de ce mouvement contestataire.

L'ampleur et la variété des changements causés par l'industrialisation et la globalisation du système agroalimentaire trouvent un large écho dans la revue de littérature. Au cours des dernières années, des chercheurs de différentes disciplines ont abondamment analysé les implications des transformations socio-économiques, naturelles et culturelles qui se sont produites tant dans nos façons d'occuper le territoire, de produire, transformer, échanger et consommer les aliments que dans les rapports entre agriculteurs et consommateurs, entre agriculture et société (Reeves, 2003 ; Lang, 1999 ; Barham, 2003 ; Goodman, 2004; Hinrichs, 2003 ; McMichael, 2000 ; Kinsey, 2001 ; Van der Ploeg et al. 2000). Le constat est dévastateur.

Qu'on utilise le qualificatif moderne, productiviste, conventionnel ou industriel, tous ces termes font référence au fait que l'agriculture a fait sienne un modèle de développement dans lequel sont prônés les systèmes d'exploitation de large taille fortement capitalisés, l'intégration des activités des filières, la concentration des actifs, la spécialisation et

l'intensification des cultures et des élevages, l'emploi d'intrants chimiques, l'utilisation et la commercialisation de plantes génétiquement modifiées plus résistantes. Mais l'agriculture présente un paradoxe. C'est qu'au moment où elle améliore ses structures de gestion et ses techniques de production afin d'améliorer sa productivité, celles-ci contribuent autant à engendrer une crise (Jenkins et Parrott, 2003). La société est en effet confrontée aux effets pervers de la révolution verte¹ (Reeves, 2003). En définitive, l'atteinte d'objectifs quantitatifs est réalisée au détriment de l'économie régionale, de l'environnement et du système social des régions. La partie qui suit expose ces problèmes de manière détaillée.

1.2 Les mutations économiques

Dans la plupart des lignes de produits alimentaires, la concurrence est actuellement globale. L'agriculture des pays développés s'est en effet donné une vocation exportatrice (Colson, 1999). Ce qui fait qu'au cours des dernières décennies, la quantité d'aliments sur les marchés mondiaux n'a cessé d'affluer. Par exemple, le commerce des céréales a augmenté de 251% alors que celui des huiles a bondi de 1233% (Lang et Millstone, 2003). Globalement, la valeur du commerce alimentaire international a triplé depuis les années 1960 et son volume a quadruplé (WorldWatch Institute, 2004), une hausse non seulement attribuable à une augmentation de la production mais également à une plus grande circulation des aliments. Au bout du compte, la production agricole totalise 1400 milliards de dollars américains représentant un peu plus de 4% du total des biens et services mondiaux (MAPAQ, 2003).

La libéralisation des échanges commerciaux qui a suivi la ronde de négociation d'Uruguay dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) en 1994 a contraint les pays à ouvrir leurs frontières aux importations étrangères. Depuis lors, l'agriculture est inscrite à tous les agendas des rondes de négociations commerciales de l'Organisation mondiale du commerce afin que soient éliminées les dernières barrières à un

¹ L'expression «révolution verte» désigne l'augmentation vertigineuse du rendement des principales cultures vivrières (riz, blé, maïs) observée vers la fin des années 1960 et au tournant des années 1970 (FAO, 2000).

marché libre. Dans le cadre de la négociation en cours, celle de Doha, le thème de l'agriculture occupe une place prépondérante et les pays membres de l'OMC négocient actuellement les clauses qui régiront le commerce alimentaire mondial dans les années futures.

Ces aspects macroéconomiques se répercutent sur la gestion quotidienne des entreprises. C'est ainsi qu'en raison de la concurrence accrue orientée sur les prix, les stratégies de domination de marché sont privilégiées par les corporations agroalimentaires afin d'augmenter les rendements par la réduction des coûts, la réalisation d'économies d'échelle et d'économies d'envergure. La concentration et la consolidation industrielle permettant d'arriver à ces fins, le nombre d'exploitations est en chute libre. C'est notamment le cas aux États-Unis où seulement 2% des fermes produisent à elles seules 50% des produits agricoles (McMichael, 2000).

La compétitivité est également améliorée par l'intégration verticale et horizontale des activités de la chaîne de valeur de plusieurs filières. Les achats de concurrents, les alliances et les contrats entre entreprises prolifèrent (Kinsey, 2001). Les oligopoles ont ainsi augmenté leur mainmise dans l'industrie des semences, dans le secteur des produits agrochimiques, dans les secteurs de la transformation et de la distribution alimentaires. Mentionnons seulement deux exemples. Dans le secteur des pesticides, un intrant agricole, sept sociétés détenaient ensemble en 2001 plus de 80% du marché (Lang et Millstone, 2003). Dans le secteur de la transformation, les quatre plus importantes entreprises américaines des secteurs du bœuf, du poulet, du porc et de la minoterie détiennent la majeure partie des parts de marché (Hendrickson et Hefferman, 2002; Lang et Millstone, 2003). En conséquence, l'agriculteur fait face à une situation d'oligopole et d'oligopsone. Dans le premier cas, il dépend entièrement de quelques très grandes corporations situées en amont et dans le deuxième, il dépend d'un nombre limité d'acheteurs.

Compte tenu de ces éléments, l'agroindustrialisation encourage la polarisation de la richesse et expulse les populations de leurs communautés agricoles (McMichael, 2000 ; Van der Ploeg et al. 2000 ; Brodhag, 1999, 2000). Les petits systèmes d'exploitation sont

remplacés par des systèmes de grande capacité, spécialisés et fortement capitalisés (Lockeretz, 2003). Les fermes de propriété familiale sont marginalisées (Buttel, 1997). L'intensification des cultures occasionne une dualité entre des exploitations agricoles aux rendements élevés, concentrées sur les terres les plus productives et une agriculture de « seconde zone », de faible rendement (Brodhag, 2000).

En substance, le rôle de l'agriculture en tant que soutien de l'économie rurale s'érode (Van der Ploeg et al. 2000), ce que reconnaît franchement l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) lorsqu'elle indique que « le remplacement de la plus grande partie de la main-d'œuvre agricole par des machines, l'augmentation de la superficie par travailleur et la réduction concomitante du nombre d'exploitations ont généralement entraîné un exode rural très important, l'exode rural étant en outre alimenté par la réduction des activités connexes (artisanat et commerce en amont et en aval, et services publics) » (FAO, 2000, p. 187).

1.3 Les mutations environnementales

Les activités agricoles modifient les sols, les habitats naturels, l'eau, l'air, les paysages et la biodiversité tant en termes qualitatifs que quantitatifs. C'est la nature même de l'agriculture, qu'elle soit industrielle ou artisanale. Or, considérant que l'agriculture représente environ 40% des sols utilisés et tout près de 45% des quantités d'eau consommées dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE, 2003), on conviendra aisément que les transformations environnementales sont inquiétantes, sinon sérieuses.

De l'aveu même de la FAO (2000), la révolution agricole implique une série de mutations écologiques. L'organisation internationale indique que :

L'usage de fortes doses d'engrais et de produits de traitement, l'épandage massif des déjections des gros effectifs animaux concentrés sous un même toit, provoquent en certains lieux des pollutions minérales et organiques,

en particulier des pollutions des eaux de surface et des eaux souterraines, et parfois même une altération des produits alimentaires eux-mêmes (excès de nitrates dans les légumes, pesticides sur les fruits, hormones et antibiotiques dans les viandes) (FAO, 2000, p.186).

Entre 1980 et 1999, les ventes mondiales de pesticides ont progressé de 168% passant de 11,7 à 30,2 milliards de dollars américains (Lang et Millstone, 2003). Mais si, à court terme, l'emploi des pesticides accroît la productivité, ce résultat ne tient pas compte du coût réel de leur utilisation, lequel devrait inclure les dommages à l'environnement et à la santé humaine, la multiplication des insectes résistants et les coûts reliés à leur élimination. Lang et Millstone (2003) signalent que les pesticides tuent 20000 ouvriers agricoles par an, qu'ils empoisonnent la faune et la flore, polluent les sources d'eau et contaminent le reste de la chaîne alimentaire dont l'humain, installé à la toute fin du parcours. A cet égard, soulignons les résultats inquiétants de l'étude du *Pesticide Action Network of North America* (PANNA), lequel a analysé les données d'une vaste enquête du *Center for Disease Control* (CDC), l'agence de santé publique des États-Unis. Le CDC a recueilli des échantillons de sang et d'urine chez 9282 personnes dans 26 localités aux États-Unis. Le rapport du PANNA révèle qu'au total on a détecté la présence de 34 pesticides dans ces échantillons et que toutes les personnes testées sont porteuses d'un mélange de pesticides (Schafer et al. 2004), produits destinés à tuer des insectes, des herbes adventices, des ravageurs agricoles ou domestiques.

À cette menace, on doit ajouter celle de l'utilisation croissante des fertilisants de l'industrie chimique. Selon la FAO (2000), on utilisait dans le monde en 1950, 17 millions de tonnes d'engrais minéraux, soit quatre fois plus qu'en 1900, mais huit fois moins qu'aujourd'hui. Pourtant, la science reconnaît que ceux-ci compactent les sols tandis que la présence de nitrates, une composante des engrais, provoque la destruction de la ressource halieutique dans les eaux côtières (Reeves, 2003).

On considère également que les activités agricoles sont dans une large mesure responsables de la diminution inquiétante de la biodiversité, de la banalisation des paysages (Solily, 2000). Aux États-Unis, 97% des variétés de fruits et légumes sont disparues alors qu'au Moyen-Orient, seules 15% des variétés de blé ont été conservées (Lang et Millstone,

2003). Au total, « on estime que seulement 10% des espèces de plantes exploitées dans le monde sont toujours cultivées [...] » (Lang et Millstone, 2003, p. 54). Dans le système agricole industriel, les variétés les plus productives deviennent rapidement la norme au détriment des espèces indigènes (Hawken et al. 1999). Les variétés améliorées, en petit nombre, remplacent les variétés locales. C'est ainsi que l'Inde est en voie de remplacer ses 30000 variétés de riz par une seule (Hawken et al. 1999). Pourtant, les monocultures sont rares à l'état naturel, en partie parce qu'elles favorisent l'apparition de maladies et constituent un paradis pour les insectes. Par conséquent, l'application de pesticides doit être répétée afin de détruire les parasites. Pourtant si ces faits sont déplorables d'un point de vue écologique, il appert que l'usage répété de pesticides profite à quelques acteurs de l'industrie : au cours des dernières années, plusieurs entreprises semencières ont été soit acquises par les entreprises agrochimiques (Hawken et al. 1999) soit alliées avec elles (Péres-Vittoria, 2004).

Ces mêmes entreprises modifient génétiquement les plantes et intensifient la dépendance des agriculteurs en protégeant les semences par la propriété intellectuelle et du coup, en interdisant aux agriculteurs de reproduire, partager et conserver des semences, une pratique pourtant ancestrale (Altieri et Rosset, 2004). Ce qui fait dire à McMichael (2000) que la biotechnologie est sous le contrôle du pouvoir corporatif et que celui-ci semble considérer la nature comme un laboratoire.

1.4 Les mutations sociales

Indissociables des éléments cités précédemment, les mutations et les répercussions sociales sont nombreuses et dramatiques sur l'occupation du territoire, sur la vie rurale, son environnement et ses paysages. C'est la raison pour laquelle Altieri et Rosset (2004, p. 23) clament que « les grandes multinationales et les politiques démesurées de libre-commerce dévastent les communautés rurales ».

Une distance s'est installée entre producteurs et consommateurs. Cette distance est physique bien sûr alors qu'on a imaginé des structures de mise en marché impersonnelles afin

d'augmenter l'efficacité des marchés : en moyenne, l'aliment franchit 3200 kilomètres (2000 miles) entre le producteur et le consommateur (McMichael, 2000). Mais la distance n'est pas que physique, elle est surtout psychologique alors que la société est de plus en plus déconnectée des aspects de la ruralité. Même si l'acte alimentaire est quotidien, la société est plus que jamais éloignée de ses aspects naturels et culturels (Pretty, 2002). Les consommateurs ignorent comment et avec quoi sont produits les aliments qu'ils consomment. Plus grave encore, la distance psychologique réfère également au fossé grandissant entre consommateurs et producteurs. « On fait porter individuellement aux agriculteurs le poids de stratégies agro-industrielles dont ils ne sont pas toujours ni les premiers responsables, ni les principaux bénéficiaires » (Vandelac et Denault, 2004). On reproche aux agriculteurs plusieurs maux dont le fait de porter atteinte à l'environnement et d'être responsables des crises alimentaires : « Les excès de l'intensification de la production ont progressivement conduit au sentiment que les agriculteurs et leurs partenaires industriels en amont et en aval pouvaient jouer aux apprentis sorciers avec notre alimentation » (Colson, 1999, p. 6). Conséquence de la *sorcellerie* de la science, la société est inquiète et suspicieuse à l'endroit des produits alimentaires issus de la production de masse (Beck, 1986 : Solily, 2000 ; Canel Lepitre, 2000 ; Rastoin et Vissac-Charles, 1999 ; Ilbery et Kneafsey, 1999 ; McMichael, 2000 ; Lang, 1999). La science et l'environnement deviennent des sujets primordiaux du débat social au point que le risque écologique n'est plus extérieur à la société : il en est une composante intégrante (Beck, 1986). Les cas de vache folle découverts au Canada constituent un exemple éloquent d'une « société du risque » (Beck, 1986). La maladie de la vache folle n'a tué personne au Canada et les risques qu'elle le fasse sont plus que minimes. Pourtant, la perception sociétale concernant ce risque cause des torts irréparables à l'industrie. Selon Beck (2001), la perception du risque a autant d'effet que le danger physique. Il ajoute que la perception du risque peut même s'avérer la crise qui frappe la société (Beck, 2001). Si bien que la société industrielle, productrice et répartitrice de richesses, se transforme et devient désormais productrice et répartitrice des risques (Beck, 1986). Ceux-ci semblent devenus une partie intégrante du système alimentaire alors que la présence de salmonelle, de bactérie E. Coli et des organismes génétiquement modifiés suscitent la crainte.

Une autre répercussion de l'industrialisation et de la globalisation de l'industrie alimentaire concerne le façonnage ou la banalisation du goût par les corporations (Bérard et Marchenay, 1995 ; Lang, 1999). C'est l'érosion des pratiques culinaires : « Les patrimoines culturels ruraux, autrefois localement produits et transmis, cèdent la place à une culture générale assez uniforme, diffusée par l'école et par les médias » (FAO, 2000, p. 188). La « culture du hamburger » se propage rapidement, des diètes centenaires sont altérées et au même moment, les maladies dégénératives de l'ouest tels les problèmes coronariens et quelques types de cancers se répandent dans un certain nombre de cultures où il existe peu de traitements et de capacités de les combattre (Lang, 1999). Pendant que les aliments transformés sont exportés du Nord vers le Sud, les consommateurs des pays en développement sont encouragés à penser que la nourriture ne provient pas du travail des fermiers ni même de la terre mais plutôt des grands transformateurs corporatifs qui investissent des sommes colossales afin de mousser leurs marques. À elle seule, *Coca-Cola* a dépensé, en 1999, 1,5 milliard de dollars US pour mousser sa marque (Lang et Millstone, 2003). Dans le même ordre d'idées, McMichael (2000) révèle que 95% de l'alimentation américaine est constituée de *produits corporatifs*.

Essentiellement, la question revient à se demander à l'instar d'Altieri et de Rosset (2004, p. 23) : « L'agriculture sert-elle à faire de l'argent ou à nourrir les paysans et les populations locales ? » Le modèle productiviste que nous venons de décrire a certainement permis de prévenir les pénuries alimentaires fréquentes de l'époque de l'après guerre et de garantir un approvisionnement alimentaire à faible coût pour les non paysans en raison de la baisse des prix réels des aliments partout dans le monde depuis 30 ans (FAO, 2000). Mais ce modèle agroalimentaire fait fi des externalités négatives. L'industrialisation a dégradé les fondements naturel et culturel de l'agriculture (McMichael, 2000 ; Jenkins et Parrott, 2003). Mais tant l'État que le marché, deux modes de gouverne conventionnels, ne sont pas aptes à transformer l'industrie agroalimentaire afin d'en enrayer ses effets pervers.

1.5 Les lacunes des modes de gouverne conventionnels

Le libre fonctionnement des marchés, tel que décrit par la théorie économique classique, de même que l'État sont tous les deux reconnus en tant que modes de régulation sociale. Dans la partie suivante, nous discutons des lacunes de ces deux institutions en matière de régulation agroalimentaire.

1.5.1 Les limites du marché

La théorie de l'économie classique est principalement fondée sur ces trois prémisses : le principe de l'individu rationnel, la thèse selon laquelle la liberté du marché et de la libre concurrence permettent de concilier les intérêts individuels et l'intérêt social, et enfin sur la doctrine du laissez-faire (Malservisi et Mansour, 1999). Même si les économistes libéraux stipulent que le marché est la meilleure forme de coordination économique possible, cette hypothèse n'est cependant envisageable que si le marché obéit aux conditions de concurrence libre et parfaite (Malservisi et Mansour, 1999).

Le modèle de la concurrence libre et parfaite est décrit par un certain nombre d'éléments. Il doit d'abord y avoir atomicité du marché, c'est-à-dire un grand nombre d'entreprises dont la taille ne leur permet pas d'imposer leur loi sur le marché. Ensuite, un tel modèle exige homogénéité du produit, ce qui signifie l'absence de marque distinctive. Pour qu'il y ait concurrence potentielle, le marché doit par ailleurs être fluide c'est-à-dire exempt de barrières à l'entrée et à la sortie. Il ne doit pas non plus faire face à des contraintes telles que les droits de douanes. De plus, l'information doit être accessible à tous les agents. Enfin, les facteurs de production doivent être mobiles afin de permettre à une entreprise qui s'implanterait sur un marché de facilement se financer et trouver de la main d'œuvre.

Toutefois, ce modèle est théorique car la réalité économique ne correspond aucunement à ce schéma. Barrows et Wesson (2001) mentionnent en effet que le marché est défaillant, ce qui justifie l'intervention de l'État afin de protéger la société. Ces auteurs

dénombrer sept défaillances du marché qu'ils regroupent dans trois catégories : les marchés imparfaits, les biens négligés par le privé et les déséquilibres².

Les marchés peuvent d'abord être imparfaits en raison de l'absence de compétition. On l'explique par la concentration du pouvoir, la présence de monopoles (naturels ou non) ou d'oligopoles. Ensuite, une autre cause de défaillance des marchés est expliquée par l'existence d'externalités. Il y a présence d'externalités lorsqu'une tierce partie est affectée par les actions des acteurs privés. Qu'elles soient bénéfiques ou préjudiciables, leur présence cause problème car les prix exigés n'en tiennent pas compte.

Par ailleurs, l'asymétrie d'information entre vendeur et acheteur constitue elle-aussi une défaillance. L'inefficience du marché des capitaux vient également entraver la bonne marche du marché. Enfin, l'information qui ne circule pas librement affecte l'une ou l'autre des parties engagées dans l'échange.

En regard de ce qui a été élaboré dans la première section de ce chapitre, on constate que la revue de littérature de l'agroalimentaire recense plusieurs de ces problèmes. Nous avons mentionné la concentration des activités des filières ; la mainmise d'une poignée de corporations sur les intrants de production ; la dépendance des producteurs envers les acheteurs. Mentionnons également le manque d'informations concernant l'utilisation de la biotechnologie (Lang et Millstone, 2003). Finalement, la présence d'externalités négatives est abondamment documentée. Nous avons en effet relevé nombre de préjudices environnementaux causés par les activités agricoles.

Ainsi, le libre fonctionnement des marchés ne représente pas la meilleure forme de coordination des activités économiques agroalimentaires en raison de la présence

² Nous ne définissons que la première catégorie car à elle seule, elle permet de démontrer les limites du marché dans le secteur agroalimentaire. Mentionnons tout de même que la catégorie des biens négligés par le privé comprend deux éléments : les biens publics et les marchés incomplets. Le premier élément est celui où les biens publics ne sont pas fournis par le secteur privé ou fournis en quantité insuffisante pour atteindre un niveau économique optimal. Le deuxième élément est celui où les marchés ne procurent pas toute la panoplie des produits ou services privés. Quant à la dernière catégorie, de nature macroéconomique, c'est celle des déséquilibres provoqués par les cycles économiques successifs.

d'imperfections de marché. Par conséquent, l'intervention publique est requise afin d'apporter des actions correctives aux problèmes engendrés.

1.5.2 Les limites de la réglementation

Un système alimentaire résulte de choix politiques (Lang, 1999). La portée de ceux-ci est considérable car les politiques en matière de commerce international, les subventions étatiques et les différentes mesures de soutien offertes par les gouvernements influencent les producteurs dans leur choix de production agricole, dans le choix des méthodes d'exploitation (technologie et intrants) et sur les niveaux de production (Mayrand et al. 2003). Depuis plusieurs décennies, l'aide accordée aux agriculteurs par l'État a surtout pris la forme de soutien à la production, de maintien des prix et de support à l'utilisation d'intrants chimiques (Colson, 1999 ; Mayrand et al. 2003 ; OCDE, 2003). Il apparaît que les subventions agricoles agissent comme un obstacle à l'évolution technologique et à l'adoption de politiques moins dommageables pour l'environnement (Mayrand, Dionne, Paquin et Pageot-Label, 2003). Selon les auteurs, l'État récompense la production intensive et l'utilisation des intrants synthétiques. Certaines subventions apparaissent en effet préjudiciables à l'environnement car celles-ci encouragent l'intensification de la production agricole et exposent les habitats aux pesticides et aux engrais. Elles conduisent par conséquent à une plus grande spécialisation et à une réduction de la biodiversité.

En outre, la plupart des institutions publiques agricoles, les ministères et les universités encouragent les monocultures et l'usage de cocktails chimiques (World Watch Institute, 2004). Ce fait révèle le manque de cohérence entre les différentes politiques pourtant issues d'un même appareil gouvernemental (OCDE, 2003). Il appert en effet que le soutien aux mesures agro-environnementales est concomitant avec le soutien à la mise en marché, à la production et à l'utilisation d'intrants dommageables ce qui a pour effet d'accroître les coûts des politiques et programmes environnementaux et de carrément compromettre la réalisation des objectifs environnementaux. C'est pourquoi l'OCDE soutient elle-même que «des

problèmes d'environnement liés à l'agriculture ont été souvent exacerbés par l'intervention des pouvoirs publics» (OCDE, 2003).

On remarque par ailleurs que les aides en fonction de la production sont plus élevées dans les régions déjà gravement atteintes par la diffusion de la pollution agricole. Ce qui fait dire à Brunori et Rossi (2000) que ni les interventions étatiques, ni les associations d'agriculteurs ne sont compétentes à réguler le système agroalimentaire et à résorber les problèmes que vivent les agriculteurs, les consommateurs et les citoyens. Lang (1999) va encore plus loin en mentionnant qu'il ne fait aucun doute que dans plusieurs pays développés, les politiques agricoles ont été sanctionnées afin de servir les intérêts privés. McMichael (2000) avance pour sa part que la globalisation tend à écarter l'intervention publique afin que dominant les règles et la logique du marché. Pour cette raison, les crises environnementales, sanitaires, éthiques et sociales ont émoussé la confiance des consommateurs tant envers l'État qu'envers les corporations (Lang, 1999).

Par conséquent, parce que le marché ne peut réguler le système agroalimentaire et endiguer les flux de problèmes qu'il engendre ; parce que les actions de l'État ne font qu'exacerber les problèmes du modèle productiviste et en créer de nouveaux, la société civile et ses mouvements sociaux prennent le relais. C'est ainsi qu'en réponse au modèle productiviste et de sa crise multidimensionnelle une variété de mouvements sociaux et d'initiatives voit le jour afin de réguler le secteur.

1.6 De l'agribusiness à l'agriculture durable : les solutions alternatives des nouveaux mouvements sociaux économiques identifiées par les certifications alimentaires

Le concept de développement durable, apparu au tournant des années 1980, fait l'objet de nombreuses interprétations (Buttel, 1998 ; Gendron et Réverêt, 2000). Quoi qu'il en soit, cette notion a été largement propagée par le rapport *Notre avenir à tous* de la Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland) en 1987. Le rapport Brundtland définit ainsi le développement durable : « Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de

répondre aux leurs » (CMED, 1988). Le développement durable intègre trois dimensions: la dimension économique, la dimension sociale et la dimension environnementale. Quant à la définition de l'agriculture durable, elle varie considérablement selon qu'elle provient des pouvoirs publics ou des activistes (Barham, 1999). De leur côté, les instances publiques se limitent le plus souvent à une définition large de la tryptique sociale, environnementale et économique. Par exemple, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) définit l'agriculture durable comme « une agriculture à la fois économiquement viable, responsable à l'égard de l'environnement et socialement acceptable » (MAPAQ, 2004). Essentiellement, le département de l'agriculture des États-Unis (USDA) la conçoit de la même façon (Barham, 1999). La définition des activistes va au-delà de cette interprétation. Pour eux, le concept d'agriculture durable est perçu en opposition aux formes industrielles contemporaines de l'agriculture (Kloppenburgh et al., 2000). L'agriculture durable regroupe différentes solutions alternatives. C'est ce phénomène que Lang (1999) identifie en tant que mouvement contestataire de l'agriculture technoscientifique intensive et globalisée. En somme, le secteur agricole et alimentaire n'échappe pas à ces tendances sociétales : la prise en compte des parties prenantes, la responsabilité sociale des entreprises, la gestion du cycle de vie des produits, la demande des consommateurs pour des produits éthiques et environnementaux et la demande pour une réglementation des flux et transferts des capitaux (Marsden, 2001). À ces tendances, il faut ajouter celle de souveraineté alimentaire car contrairement aux acteurs du système agroalimentaire industriel qui conçoivent l'agriculture durable comme le fait de fournir une ration alimentaire suffisante, disponible et à faible prix, les mouvements d'agriculture durable y ajoutent l'origine, la manière dont les aliments sont produits et les externalités de la production (Altieri et Rosset, 2004).

Les initiatives agroalimentaires alternatives et durables sont généralement identifiées soit par des types de produits, par des processus de production plus écologiques, par des pratiques de distribution en circuit court ou encore par des politiques officielles de qualité. La revue de littérature rend compte de ce phénomène de manière riche et diversifiée. Plusieurs chercheurs, issus de disciplines variées, ont identifié et discuté des pratiques alternatives si bien que le phénomène est décrit de maintes façons témoignant ainsi de sa multidisciplinarité (voir le tableau I-2).

Tableau I-2 Description des initiatives d'agriculture durable

Auteurs	Objets d'étude	Nom des théories utilisées	Principes de la théorie
Barham (2002)	Labels fondés sur les valeurs (Values-based labeling)	<ul style="list-style-type: none"> • Approche polanyienne • Théorie des conventions 	<ul style="list-style-type: none"> • Les labels et les certifications transforment les valeurs du marché • Les labels et les certifications participent à la création d'une économie alternative
Sage (2002)	<ul style="list-style-type: none"> • Relations de considération (Relations of regard) • Aliment de qualité (Quality food) 	Approche polanyienne	On peut décrire les réseaux alimentaires sous l'angle de l'encastrement économique dans le social
Ilbery et Kneafsey (1999)	<ul style="list-style-type: none"> • Produits alimentaires de spécialités (Speciality food products) • Produits alimentaires régionaux (Regional speciality products, Regional food products) 	Approche orientée vers l'acteur (Actor-oriented approach)	Il est possible de conceptualiser la nature des réseaux de niche comme le point de rencontre entre producteur, consommateur et institution
Bérard et Marchenay (1995, 1998, 2000)	Produits de terroir	Patrimonialisation du vivant	La spécificité des produits est construite autour de la dimension culturelle du terroir
Ray (1998)	Identité culturelle des produits alimentaires	Economie de la culture (Culture Economy)	<ul style="list-style-type: none"> • Les savoirs locaux sont transformés en ressources (capital) et sont utilisés comme un outil de développement stratégique • L'identité culturelle valorise les régions rurales
Renting, Marsden et Banks (2003)	<ul style="list-style-type: none"> • Pratiques de développement rural • Régime alimentaire post-productiviste • Réseaux alimentaires alternatifs 	Théorie de développement rural	Seules les pratiques de distribution agricole en circuits courts participent au développement rural alors que les pratiques conventionnelles engendrent les crises de revenu et l'exode rural

Auteurs	Objets d'étude	Nom des théories utilisées	Principes de la théorie
Van der Ploeg et al. (2000)	Système alimentaire endogène	Théorie de développement rural	Les pratiques agroalimentaires alternatives (dont les produits certifiés) engendrent le plus de bénéfices en terme de développement rural
Lang (1999)	<ul style="list-style-type: none"> • Globalisation alimentaire • Alimentation locale (Local food) 	Économie politique	<ul style="list-style-type: none"> • La nature des systèmes alimentaires dominants et alternatifs est diamétralement opposée • Un système alimentaire repose sur des choix politiques
Tregear (2003)	Produits typiques (Typical products)	Théorie de développement rural	Il existe des liens entre aliments et territoire
Rastoin et Vissac-Charles (1999)	Groupe stratégique des entreprises du terroir	<ul style="list-style-type: none"> • Théorie des groupes de Porter (Cluster) • Stratégie de différenciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Le regroupement d'activités tels le marketing est l'une des conditions d'émergence et de maintien des PME des terroirs • Le positionnement doit se faire sur l'attribut qualité
Allen et al. (2003)	Initiatives agroalimentaires alternatives (alternatives agrifood initiatives)	Mouvements sociaux	Les enjeux de l'agriculture durable portés par les mouvements sociaux sont multiples : enjeu démocratique (participation des individus), enjeu environnemental et lutte de classes
Jenkins et Parrot (2003)	Marchandisation de l'héritage (Heritage commodification)	<ul style="list-style-type: none"> • Théorie des avantages comparatifs de Porter 	Illustration du processus de construction d'identités socio-culturelles et de l'héritage en tant qu'avantages comparatifs et outil de développement rural

Auteurs	Objets d'étude	Nom des théories utilisées	Principes de la théorie
Winter (2003)	<ul style="list-style-type: none"> • Localisme • Nouvelle économie alimentaire 	Encastrement local	Le courant localiste n'implique pas nécessairement un courant qualité de nature écologique
Hinrichs (2000, 2003)	Système alimentaire localisé	<ul style="list-style-type: none"> • Encastrement social • Pertinence du prix dans une relation d'échange (marketness) • Nature des motivations individuelles (instrumentalism) 	Les relations spatiales ne doivent pas être confondues avec les relations sociales

Sage (2002) et Hinrichs (2000, 2003) développent leur approche autour des relations entre acteurs ; Van der Ploeg et al. (2000) de même que Renting, Marsden et Banks (2003) analysent les bénéfices des réseaux courts en terme de développement rural ; Rastoin et Vissac-Charles (1999) et les auteurs Jenkins et Parrot (2003) analysent le développement de produits typiques sous l'angle stratégique ; Ray (1998) et Ilbery et Kneafsey (1999) suggèrent de transformer les aspects culturels en ressources ; Lang (1999) adopte un angle politique ; Barham évoque le pouvoir transformateur des mouvements sociaux et des labels alors que Bérard et Marchenay (1995, 1998, 2000) étudient le phénomène sous un angle anthropologique. Cette multidisciplinarité démontre une chose : les pratiques de ce mouvement que Lang et Millstone (2003, p. 56) regroupent sous le terme de « vraie révolution verte » sont multiples et on leur fait jouer plusieurs rôles. Elles sont en effet évaluées tant par la culture populaire que par les chercheurs comme des agents de changement social (Marsden, 2001 ; Allen et al. 2003 ; Barham, 2003 ; Goodman, 2003) et elles tendent à prendre de l'importance dans le débat sociétal. Ainsi, si la globalisation et les transformations qui en découlent génèrent le désordre pour la société civile (Castells, 1999), les mouvements d'agriculture durable de l'agroalimentaire visent à rétablir certains de ces bouleversements. En d'autres termes, ces acteurs collectifs, des entrepreneurs moraux (Beck, 2003), luttent contre les aspects de l'économie agroalimentaire qui menacent la société et l'environnement.

Bien que ces approches soient diverses, trois éléments convergent. Ces initiatives d'agriculture durable sont d'abord portées par des acteurs collectifs. Gendron (2001) les désigne comme participant aux « nouveaux mouvements sociaux économiques ». Les nouveaux mouvements sociaux économiques (NMSÉ), comme tout mouvement social, sont porteurs de valeurs et de normes singulières. Ils se distinguent cependant des mouvements sociaux conventionnels par l'orientation singulière de leurs moyens de pression. La particularité de leur démarche réside en effet dans l'utilisation des outils économiques. « Non contents de s'insérer, puis de transformer les processus politiques institutionnels, ces mouvements sociaux s'approprient un champ qui leur était autrefois étranger, l'économie, pour l'instrumentaliser et le redéfinir en fonction de leurs valeurs, de leur éthique et de leurs objectifs de transformation sociale » (Gendron, 2001, p. 179). Les activités des NMSÉ impliquent directement les consommateurs dans leurs projets car c'est par l'entremise de la consommation, qui devient source de mobilisation, que les NMSÉ cherchent à rejoindre les citoyens (Gendron, 2001). Brunori (2000) considère que les initiatives agroalimentaires alternatives (IAA) représentent la dernière génération d'une longue série de tentatives de lier les mouvements sociaux avec les affaires agroalimentaires : les coopératives de fermiers et les communes agricoles auraient précédé, selon l'auteur, les activités des mouvements sociaux. La caractéristique commune des nouvelles initiatives est leur implication dans les affaires en tant que stratégie afin de transformer la société. Plusieurs d'entre elles tentent de changer les relations de pouvoir existantes afin d'intégrer des valeurs sociales, éthiques et environnementales dans l'économie. Cette stratégie est différente des coopératives de fermiers qui tentaient de s'accaparer d'un plus grand pouvoir d'achat alors que les communes voulaient quant à elles former des organisations sociétales et économiques non influencées par le capitalisme (Brunori, 2000).

En outre, les NMSÉ de l'agriculture durable investissent le domaine économique en favorisant la mise en marché de produits alimentaires certifiés, c'est-à-dire des produits dont la conception se conforme à des règles, normes et critères élaborés afin de proposer des modes d'évaluation impliquant des principes éthiques ou environnementaux et non plus seulement marchands (Barham, 2002). C'est le deuxième élément convergent parmi les approches des observateurs de la scène agroalimentaire présentées au tableau I-2. Les

certifications, les labels et autres codes de conduites, à titre de « mécanismes régulatoires autonomes » (Gendron, Lapointe, Turcotte, 2004) font pression sur l'entreprise dont l'entreprise agricole conventionnelle.

Le troisième élément de convergence concerne le fait que l'implantation de l'agriculture durable par les NMSÉ procède d'un double phénomène : en plus de la proposition de produits certifiés conformes à un certain nombre de critères tel que présenté précédemment, l'agriculture durable profite de la manifestation d'un «virage qualité» (Goodman, 2003). Deux phénomènes caractérisent ce virage. D'abord, la qualité recherchée fait référence aux propriétés intrinsèques, fonctionnelles et organoleptiques des produits mais aussi et surtout à une demande croissante pour des qualités sociales, humanistes et environnementales (Sage, 2002 ; Goodman, 2003 ; Gilg et Battershill, 1998 ; Barham, 2002). Ce sont ces critères, socialement construits, qui motivent les consommateurs. Ensuite, ce virage est le plus souvent accompagné d'innovations institutionnelles comme un marketing direct, des circuits de distribution courts, un système alimentaire local, la légitimation des pratiques alimentaires artisanales et de la cuisine régionale (Goodman, 2003 ; Renting et al, 2003 ; Van der Ploeg et al, 2000 ; Tregear, 2003). C'est ce que plusieurs dénomment la dimension localiste du système alimentaire (Hinrichs, 2000, 2003 ; Winter, 2003). Nombre d'auteurs et de consommateurs lient directement qualité sociale, environnementale et éthique avec l'origine du produit (Rastoin et Vissac-Charles, 1999 ; Tregear, 2003 ; Ilbery et Kneafsey, 2000 ; Ray, 1998). Les NMSÉ critiquent en effet l'anonymat et l'éloignement du système conventionnel conduisant à négliger les attributs sociaux et écologiques des lieux de production et de consommation. À cet égard, ils privilégient les communautés locales et/ou la participation citoyenne là où l'agribusiness étend son pouvoir grâce à une économie alimentaire mondialisée. Dès lors, la notion de produit local et de localisme devient un enjeu crucial pour plusieurs mouvements sociaux. Cette idée est directement reliée à la théorie économique éco-localiste (*eco-local economic theory*) construite sur l'argument central que le développement économique ne peut être soutenable que s'il est assuré par l'économie communautaire, locale ou régionale (Curtis, 2003). Dans un modèle éco-localiste, le lieu est primordial du fait de sa situation unique construite autour de ses communautés et de ses ressources.

Pour un nombre considérable d'activistes et de chercheurs, la notion de localisme incarne donc le point d'ancrage de la mise en place d'une véritable agriculture durable qui assure la santé humaine, le bien-être de la terre, l'utilisation éthique de la technologie, la création, le contrôle et la consolidation d'institutions locales ainsi que la démocratie alimentaire. Dans le même ordre d'idées, Whatmore et Thorne (1997) suggèrent que la consommation alimentaire durable s'articule dans une géographie délimitée. Pour cette raison, l'aliment local et la consommation de proximité correspondent autant à un symbole qu'à un objectif pour les NMSÉ qui s'objectent à la tendance de l'industrialisation agricole. Au point que manger «local» n'est pas qu'un lieu de résistance contre la globalisation néolibérale (Jarosz, 2000) mais aussi une stratégie politique. C'est dans cette optique que les chercheurs Hinrichs (2003) et Lang (1999) ont répertorié les concepts-clés évoqués par les membres des mouvements d'agriculture durable concernant l'alimentation de proximité. Ces attributs s'opposent diamétralement aux dimensions utilisées pour définir la globalisation agroalimentaire (voir le tableau I-3 de la page 26). Les éléments énumérés correspondent en fait à deux modèles antagonistes de développement économique et social. En d'autres termes, les représentations du localisme symbolisent la solution aux problèmes globaux.

Tableau I-3 Tensions du système alimentaire. Adapté de Hinrichs (2003) et Lang (1999).

	Globalisation	Localisme
Économie	<ul style="list-style-type: none"> • de marché • de prix 	<ul style="list-style-type: none"> • morale • de qualité
Objectifs	profits corporatifs	bien-être communautaire
Acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • domination des corporations transnationales • grandes structures 	<ul style="list-style-type: none"> • producteurs artisans indépendants • acteurs volontaires
Production	<ul style="list-style-type: none"> • monoculture • grande échelle • intensive • agrochimique 	<ul style="list-style-type: none"> • diversité • petite échelle • extensive • biologique/durable
Usage des ressources	consommation et dégradation	protection et régénération
Relations d'échange	<ul style="list-style-type: none"> • distantes • hypermarchés 	<ul style="list-style-type: none"> • de proximité • marchés
Consommation	<ul style="list-style-type: none"> • homogénéisation, • standardisation • fast food 	<ul style="list-style-type: none"> • diversité régionale, • saveurs locales • slow food
Modèle	industriel	naturel
Type de participation	règles technocratiques	démocratie alimentaire

À partir de ces éléments, on peut reconstituer les caractéristiques des activités de la chaîne de valeur agroalimentaire telles que perçues par les activistes des NMSÉ. Par exemple, dans un système localisé, les producteurs artisans indépendants favorisent la qualité dans une économie morale où les acteurs tiennent compte autant du bien-être du producteur que de celui du consommateur. On y encourage les relations de proximité et la production de petite échelle. En revanche, dans un système globalisé, les corporations transnationales dominent et font concurrence sur le prix. La production est de grande échelle afin de mettre en marché des aliments standardisés grâce à des intrants synthétiques. Les relations d'échange sont distantes.

En somme, il n'y a pas qu'un marché alimentaire. À la marge du marché de masse plutôt anonyme, apparaissent ces marchés de qualité caractérisés par une diversité de

définitions autour des termes «biologique», «artisanal», «local» et «régional» (Renting, Marsden et Banks, 2003). Certaines de ces niches connaissent une forte croissance ou détiennent une part de marché appréciable : à titre d'exemple, alors que la croissance nette de l'alimentation devrait être inférieure à 2% en Amérique du Nord, la croissance annuelle prévue de la catégorie biologique est de l'ordre de 30% (Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2003). En France, les produits dotés d'appellations d'origine occupent tout près de 18% du marché (Sylvander et al, 2004).

1.7 Conclusion

La première partie de ce chapitre a exposé les transformations majeures du système agroalimentaire au cours de la dernière moitié du XXe siècle. Ces transformations ont résulté en une globalisation accrue du commerce alimentaire et une industrialisation des méthodes de production. Même si ces mutations ont permis de diminuer les coûts et de garantir un approvisionnement alimentaire aux habitants des pays industrialisés, ces phénomènes ont provoqué à leur tour des effets néfastes : des disparités économiques entre régions, la concentration des actifs entre peu d'acteurs, des niveaux de pollution élevés, la détérioration inquiétante de l'environnement, l'exode rural et une situation sociale difficile en région rurale.

Les modes de gouverne traditionnels que sont le marché et l'État ne sont ni l'un ni l'autre aptes à réguler ces problèmes. De son côté, le libre fonctionnement des marchés ne représente pas la meilleure façon de coordonner les activités agroalimentaires en raison des nombreuses imperfections de marché dont la concentration des firmes à tous les niveaux d'activité de la chaîne de valeur et la présence d'externalités préjudiciables telles que la pollution agricole et autres problèmes environnementaux. De l'autre côté, alors qu'on espère que les actions de l'État puissent être correctives, celles-ci ne font qu'exacerber les problèmes de l'agriculture industrielle en favorisant l'accroissement de la production et la hausse de l'utilisation de produits néfastes à l'environnement. En d'autres termes, l'État ne fait que favoriser la présence des imperfections du marché.

C'est en raison de l'incapacité tant de la part du marché et de ses acteurs que de l'État et de ses commettants qu'un mouvement de contestation prend forme afin d'instaurer de nouvelles pratiques d'agriculture durable. Ce mouvement se définit et se décline en plusieurs variantes. Malgré ces multiples formes, ces initiatives alternatives se rejoignent sur trois aspects. Elles sont d'abord portées par les nouveaux mouvements sociaux économiques (NMSÉ), mouvements sociaux qui utilisent les outils économiques en tant que mécanisme régulateur et transformateur du marché. Ensuite, ces NMSÉ tentent de rejoindre les citoyens insatisfaits des corporations agroalimentaires et des représentants politiques par l'utilisation des certifications alimentaires, des labels et autres codes de conduites leur permettant d'intégrer dans l'offre de produits une dimension sociale, éthique et environnementale. Enfin, au nombre de ces valeurs, la dimension localiste est brandie comme la solution aux problèmes globaux.

CHAPITRE II

CADRE THÉORIQUE

La construction de ce cadre théorique est inspirée du modèle de Desjeux (1998) comportant trois échelles d'analyse : macrosociale, mésosociale et microsociale (voir la figure II-1 à la page suivante). Ce choix est justifié car bien que les théories sociologiques saisissent des phénomènes sociaux à des échelles différentes avec chacune leurs éléments d'observations, celles-ci comportent aussi des omissions (Poulain, 2002). C'est pourquoi, tel que le suggère Poulain (2002), la compréhension d'un phénomène social « passe par l'articulation des connaissances obtenues sur lui aux différentes échelles d'analyses » (p. 196).

L'échelle macrosociale est celle de l'analyse macrosociologique et économique et ce niveau d'action est celui des acteurs collectifs (Poulain, 2002). Nous l'utilisons pour décrire les travaux de Polanyi (1983, 2001) et l'approche de l'encastrement social. L'échelle mésosociale s'intéresse aux relations entre les acteurs. Elle mobilise cinq catégories interprétatives : les symboles, les rapports de pouvoir, l'imaginaire, la construction identitaire ou les réseaux sociaux (Poulain, 2002). À ce niveau, nous exposons deux approches. La première décrit les travaux de Maffesoli (1988, 2003) concernant le néotribalisme. La deuxième approche discute de l'interaction entre intéressés (*stakeholders*). Enfin, le niveau d'observation micro-social est centré sur l'individu, ses motivations et ses décisions. À ce niveau, nous expliquons le comportement du consommateur envers les produits alimentaires certifiés à partir du consumérisme politique développé par Micheletti (2003).

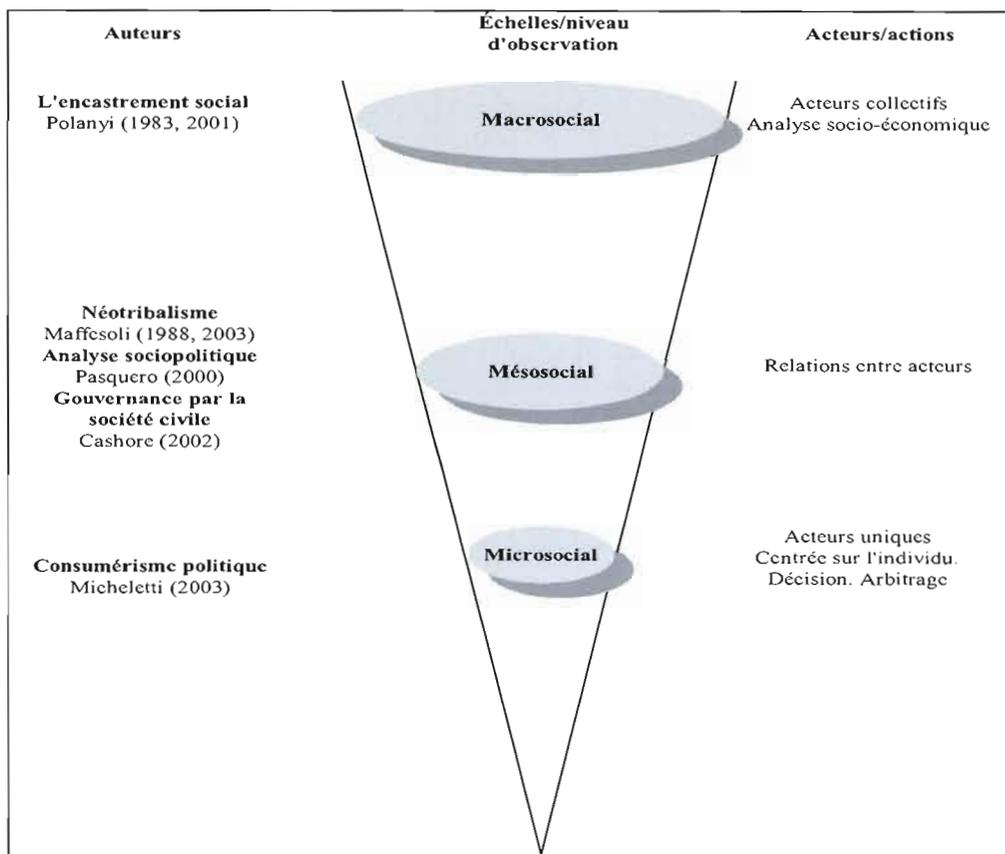


Figure II-1 Échelle d'observation constituant le cadre d'analyse des certifications alimentaires. Adapté de Desjeux (1998).

2.1 L'économie selon les perspectives formaliste et substantielle

Pour Polanyi (2001), il existe deux significations à l'économie, deux visions opposées qui n'ont rien en commun : une vision formaliste (*formal*) et une vision substantielle (*substantive*) et il importe d'en faire la distinction. La perspective formaliste, associée au courant dominant de la théorie économique contemporaine, présuppose, en contexte de rareté, une logique d'action économique rationnelle où les choix sont faits grâce à une analyse consciencieuse des prix relatifs et toujours orientés vers la maximisation des gains individuels. La perspective substantielle tire quant à elle son sens de la dépendance de l'humain envers la nature et envers ses semblables. Ce sens réfère aux interactions de

l'humain avec son environnement naturel et social. Pour Polanyi (2001), les lois qui gèrent l'économie dans son sens formaliste sont celles de l'esprit alors que les lois de l'économie comprise dans un sens substantiel sont celles de la nature. « The two meanings could not be further apart: semantically they lie in opposite directions of the compass » (Polanyi, 2001, p. 32).

2.1.1 L'approche polanyienne et le concept d'encastrement

Karl Polanyi (1944, traduit en 1983) présente la thèse d'une société de marché contre nature, d'une économie de marché destructrice, une économie dans son sens formaliste. Selon l'auteur, si la civilisation, à partir du 19^e siècle, reposait sur les quatre institutions que sont le système d'équilibre des puissances, le système d'étalon-or international, l'État et le marché autorégulateur, c'est principalement sur ce dernier que la société fait reposer à présent tout le système comme s'il en était la source et la matrice. Il ajoute toutefois que l'idée d'un marché s'ajustant lui-même est utopique. C'est pourquoi Polanyi traite de l'effondrement du système international et des catastrophes majeures de la première moitié du XX^e siècle en démontrant que l'équilibre des puissances ne peut assurer la paix en se basant sur l'équilibre des marchés. Pour Polanyi, c'est à la société, plutôt qu'au marché, de déterminer et d'orienter le fonctionnement sociétal.

Selon Polanyi (1983), l'action économique ne peut pas se comprendre en termes individualistes en raison du fait qu'elle est influencée par les institutions sociales. L'auteur critique l'idée de l'*homo oeconomicus*, dirigé par la seule propension, dans toutes ses activités économiques, à l'échange de « bien contre bien, bien contre service, chose contre chose » (Adam Smith, cité par Polanyi, 1983, p. 72). Afin d'étayer sa thèse, Polanyi s'appuie sur des travaux anthropologiques et ethnologiques pour élaborer et défendre l'idée selon laquelle la recherche de gain ne constitue pas toujours l'essentiel du comportement économique. Ses recherches montrent que les économies primitives ou précapitalistes (Granovetter, 2000) fonctionnaient sur la base d'un ensemble d'obligations partagées et que ce n'est qu'au cours des derniers siècles, avec la diffusion et l'affirmation du capitalisme, que

la poursuite du profit est devenue importante. Cette transformation a eu lieu parce que l'économie a commencé à être régulée par une seule institution, le marché, et que cette institution favorise et encourage l'acte économique tourné vers le profit. En d'autres mots, le comportement économique « est devenu beaucoup plus autonome dans les sociétés modernes » (Granovetter, 2000, p. 76).

Pour Polanyi, l'échange de marché n'est qu'une des formes d'intégration de l'économie. Il faut y ajouter la réciprocité et la redistribution, deux principes généralement non associés à l'économie. L'auteur explique que dans les économies précapitalistes, les biens et les services étaient échangés contre d'autres biens et services selon des normes sociales partagées par les proches, la famille ou la parenté parmi lesquels les rapports économiques se développaient. Ces rapports étaient de réciprocité.

Le principe de redistribution comporte quant à lui un caractère territorial. Dans les sociétés de l'antiquité, les biens étaient produits et transférés à un chef de tribu ou un seigneur qui les redistribuait ensuite aux membres de la société selon des règles précises.

L'échange de marché tire ses origines du principe de l'administration domestique, une pratique autarcique qui consiste à pourvoir aux besoins de son propre foyer et à produire pour son propre usage³. Cette forme d'intégration économique a atteint son paroxysme, selon Polanyi, au cours du XIX^e siècle bien qu'elle ait aussi été présente dans les économies antiques. Selon l'auteur, les champs de l'économie classique et néo-classique, qui n'étudient que cette seule forme d'intégration économique, tendent à généraliser de manière abusive les lois du marché autorégulé. En d'autres termes, l'économie classique et néo-classique fait montre de « tromperie économiciste » (Polanyi, 1983, p. 95). En conséquence, plutôt que ce soit l'économie qui soit encadrée dans les relations sociales, comme ce fut le cas dans les sociétés qui ont précédé l'époque moderne, ce sont les relations sociales qui sont encadrées dans le système économique.

³ L'administration domestique se traduit en grec par *oekonomia*, à l'origine du mot économie (Polanyi, 1983).

Polanyi définit l'encastrement du marché dans le social par le fait que l'économie ne peut pas être appréhendée à l'extérieur de son contexte social. On ne peut analyser le comportement économique et les institutions sans tenir compte des relations sociales qui exercent sur eux des contraintes (Granovetter, 2000). L'économie de marché ne peut pas non plus être définie comme un système autorégulateur assujettissant toutes les sphères de la vie humaine. Penser ainsi est destructeur et engendre des crises sociales et environnementales. Polanyi explique en effet que dans l'économie de marché, le travail (la main-d'œuvre), la terre (le milieu naturel, l'environnement, les ressources) et la monnaie sont transformés en biens produits pour la vente et soumis aux lois de l'offre et de la demande. Pour Polanyi, il ne s'agit cependant pas de marchandises comme les autres. L'auteur explique que le travail est intimement lié à la vie humaine et que celle-ci n'est pas destinée à la vente. Ce faisant, les conditions de vie humaines deviennent dépendantes des lois du marché. Quant à la terre, celle-ci compose l'un des aspects de la nature, elle n'est pas produite. Sa commercialisation engendre des crises agricoles et contraint les paysans à abandonner leur terre pour un nouvel emploi. Enfin, la monnaie symbolise le pouvoir d'acquisition et non un produit. Sa négociation sur le marché fait fluctuer sa valeur et déstabilise les marchés intérieurs. Il s'agit donc de « marchandises fictives » sujettes à une régulation par les prix, et qui par conséquent, ne peuvent être envisagées dans toute leur nature, leur identité et leur réelle valeur.

2.1.2 L'autoprotection sociétale

Dans ces circonstances, la survie de l'ordre social exige d'apporter une réponse contre le mouvement de l'extension du marché et de sa logique. On peut résumer l'approche polanyienne par le concept de double mouvement, un concept au cœur de la thèse de l'auteur. Cette conception s'articule autour de deux principes d'organisation sociétale chacune dotée d'institutions aux buts spécifiques, avec ses supports et ses méthodes distinctes. Le premier principe que l'on vient de décrire est celui du libéralisme économique dont l'objectif est l'établissement d'un marché autorégulateur, comptant sur les classes marchandes et dont les méthodes valorisent le laissez-faire et le libre commerce. Quant au deuxième principe, c'est celui de la protection sociétale dont le but est la préservation de la nature humaine et de

l'environnement aussi bien que celle des organisations productives, comptant sur les opprimés ou les victimes du système du libéralisme (plus souvent qu'autrement la classe ouvrière et les paysans) et dont les méthodes consistent à faire intervenir la législation, des mouvements et autres instruments protecteurs. C'est ce dernier principe que Polanyi définit en tant que contre-mouvement c'est-à-dire la création de mouvements auto-protecteur afin de protéger la société des problèmes créés par le marché.

En ce qui concerne le travail, la réaction de la société s'est exprimée par l'émergence de mouvements sociaux tels les mouvements ouvriers, le syndicalisme ou le socialisme. Ce processus s'est accompagné de différentes formes d'assistance publique concernant par exemple la réglementation sur les normes du travail et des assurances contre la maladie et le chômage. En agriculture, nombre de pays ont élaboré des législations protectionnistes afin de limiter le marché des denrées agricoles et de neutraliser la crise causée par la concurrence étrangère. En matière de monnaie, le protectionnisme s'est exprimé par la concentration du crédit et son contrôle dans les banques centrales. Cependant, ces diverses manifestations de protectionnisme déclenchent, selon Polanyi, différentes conséquences. Par exemple, le protectionnisme atténue les coûts sociaux et les tensions. Par contre, du côté économique, il génère de nouvelles obligations : le coût du travail augmente et les tarifs douaniers limitent les échanges. Ironiquement, certains effets du protectionnisme influencent d'autres formes protectionnistes. Ainsi, l'augmentation du coût de la vie résultant de la hausse des biens alimentaires liée au protectionnisme agricole alimente les revendications du mouvement ouvrier en matière salariale. À leur tour, les industriels sont incités à demander de nouvelles protections. Il résulte de cet effet en chaîne une diminution des échanges commerciaux internationaux alors que les progrès économiques permettent une production accrue. Pour Polanyi, la crise du capitalisme de même que les guerres résultent des tensions provoquées entre le fonctionnement même du marché et les besoins sociétaux.

L'approche polanyienne explique en partie la montée d'opposition des mouvements d'agriculture durable afin de mettre un frein aux problèmes sociétaux engendrés par l'agriculture conventionnelle (Barham, 2003 ; Sage, 2002). Dans la partie suivante, nous poursuivons l'élaboration de ce cadre théorique par l'exposé de l'approche néotribaliste.

2.2 Le niveau mésosocial

2.2.1 *Le néotribalisme comme vecteur de lien social*

On décrit la postmodernité selon deux courants de pensée. Le premier courant se représente cette époque comme celle de l'aboutissement de la promotion de l'individu, la dépersonnalisation des relations et l'isolement (Bagozzi et Dholakia, 2004), bref une période de modernité imprégnée de valeurs individualistes poussées à l'extrême. Baudrillard (1970) décrit cette période comme une crise de consommation où l'individualisme excessif produit une quête sans fin d'identité au travers des objets, des biens et des services.

Cet individualisme serait la conclusion logique de la quête moderne de libération des liens sociaux (Cova, 1997). C'est qu'au Moyen Âge, avant la révolution industrielle, la plupart des individus vivaient dans des communautés où la religion, les valeurs familiales, l'émotion et le lien social régulaient la vie de tous les jours (Bagozzi et Dholakia, 2004). Cependant, les intellectuels du XVIII^e siècle mettront l'accent sur la nécessité d'un cadre de vie plus rationnel, d'une vision du monde plus séculaire, plus *moderne*. Les intellectuels et les scientifiques plaideront alors le besoin de progrès et d'un nouvel ordre social. Subséquemment, la science, l'efficacité industrielle, les construits analytiques, les progrès matériels feront entrer les individus dans l'ère de la modernité (McGregor, 2003). À partir de ce moment et avec le concours de l'industrialisation, de la division des tâches, des bureaucraties et de la hiérarchie, ce sont les contrats avec ses fonctions bien spécifiques, qui définiront les relations sociales.

Selon Maffesoli (1988), le deuxième courant de la postmodernité est celui de la reconstruction du lien social. Cet auteur définit la postmodernité comme la synergie entre l'archaïsme et le développement technologique. Suivant cette logique, l'individu tente de rééquilibrer les valeurs de progrès avec celles de régress (voir la figure II-2 à la page 36).

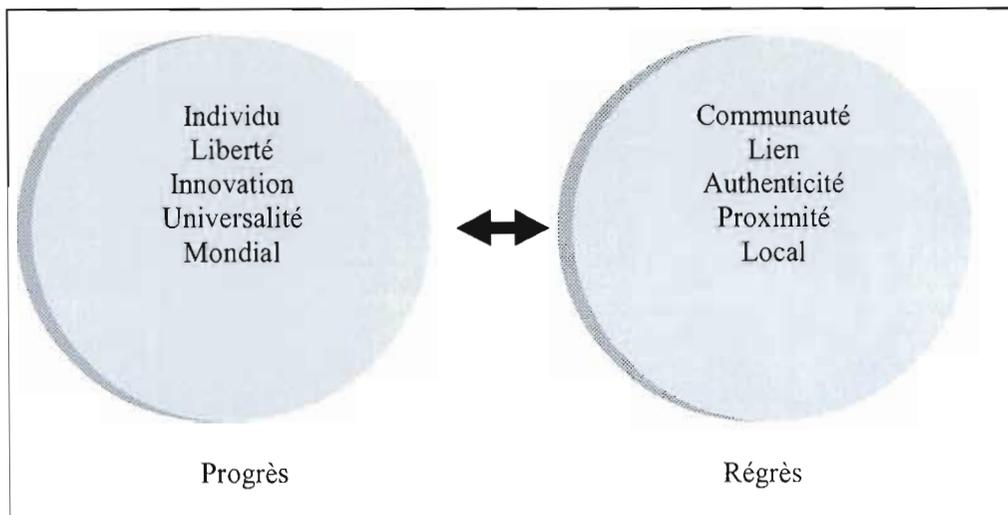


Figure II-2 L'individu en tension entre progrès et régrès (Badot et Cova, 2003). Tiré de Maffesoli (1988).

Maffesoli affirme que l'«on a tellement insisté sur la déshumanisation, le désenchantement du monde moderne, sur la solitude qu'il engendre, que l'on n'est plus à même de voir les réseaux de solidarité qui s'y constituent» (Maffesoli, 1988, p. 130). L'imaginaire postmoderne serait donc fait de tentatives de ré-enracinement et de recherches de valeurs plus archaïques telles que la communauté, la proximité ou les liens sociaux.

Maffesoli étudie la société autour du concept de «socialité» qu'il définit comme l'expression journalière de la solidarité. L'auteur oppose la modernité, désignée par une structure mécanique composée d'individus répondant à une fonction et à des formes d'interactions contractuelles, à la postmodernité qui se caractérise par une structure complexe ou organique, avec ses masses, ses personnes et des tribus qui jouent un rôle à l'intérieur des différentes activités de la vie quotidienne (voir la figure II-3 à la page suivante).

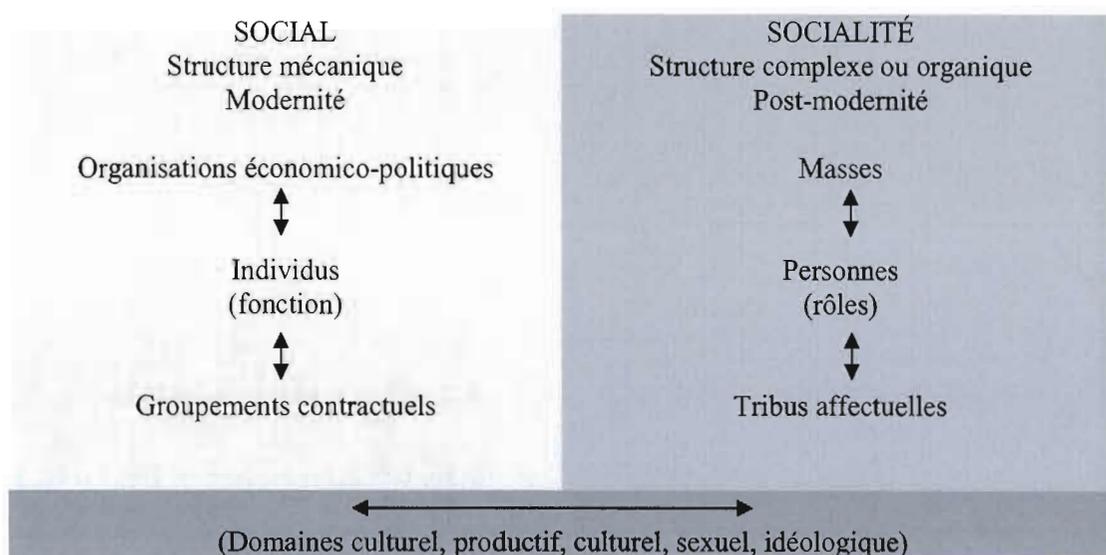


Figure II-3 Conception de la modernité et de la postmodernité selon Maffesoli (1988). Tiré de Maffesoli, (1988)

Cova et Cova (2002a, 2002b) indiquent que la socialité s'oppose au social par l'entremise du rôle sociétal d'une personne dont les appartenances sont multiples, tribales et très souvent éphémères. Selon ces auteurs, la socialité met l'accent sur les réseaux d'interactions et non sur l'individu membre d'une institution contractuelle (Cova et Cova, 2002a, 2002b). Maffesoli (1988) utilise la métaphore de la tribu pour rendre compte de la métamorphose du lien social. La formation de petits groupes ou de tribus serait une tentative de recomposition de la vie sociale et un phénomène majeur des sociétés postmodernes (Maffesoli, 1988 ; 2003 ; Cova, 1997 ; Bagozzi et Dholakia, 2004). Pour leur part, Cova et Cova (2001, p. 21) la définissent comme une « micro-communauté dans laquelle des individus entretiennent entre eux de forts liens émotionnels, une sous-culture commune, une vision du monde ». Selon ces auteurs, « l'appartenance aux tribus serait devenue, pour l'individu, plus importante que l'appartenance aux classes sociales » (Cova et Cova, 2001, p. 19). Le lien est parfois imaginaire mais il permet à chacun de faire partie d'un tout. En outre, l'individu ne serait plus isolé car il participe de manière réelle, imaginaire ou virtuelle, à une communauté vaste et informelle (Maffesoli, 1988).

Cependant, la socialité et le phénomène des tribus ne sont pas les seules caractéristiques de la postmodernité. On doit y ajouter la conjonction du naturel et du social car les notions que sont l'espace, le territoire, l'urbanité, le localisme jouent un rôle de plus en plus important dans le débat contemporain (Maffesoli, 2003). La « thématique de l'espace » occupe en effet une large place du débat contemporain dans les sphères politiques, académiques, journalistiques (Maffesoli, 2003). « Il est intéressant [...] de noter le retour en force, dans les divers discours sociaux, de termes tels que « pays », « territoire », « espace », toutes choses renvoyant à un sentiment d'appartenance renforcé, au partage émotionnel. En bref, au fait que le lieu fait lien ». (Maffesoli, 2003, p. 31). Ce serait en effet « à partir du «local», du territoire, de la proxémie, que se détermine la vie de nos sociétés, toutes choses qui en appellent également à un savoir local, et non plus à une vérité projective et universelle » (Maffesoli, 1988).

Ainsi, selon Cova (1995), les tribus postmodernes constitueraient un acteur collectif représentant un contre-pouvoir aux institutions ; elles rallieraient les individus autour d'éléments non rationnels identifiés à la société moderne: les émotions partagées, les styles de vie, la passion, le localisme, le sens de la justice, certaines pratiques de consommation ; elles participeraient au réenchantelement du monde, c'est-à-dire qu'elles s'affranchiraient du joug rationaliste pour affirmer des revendications plus sensualistes (Badot et Cova, 2003).

Traduite et transposée au niveau de la consommation, Cova (1995) soutient qu'une certaine catégorie de consommateurs considère ou valorise les biens et les services en fonction de leur valeur de lien plutôt que de leur valeur de bien ou d'usage. Dans ce cadre, la personne, par l'intermédiaire de la consommation, ne cherche pas à se libérer des autres ou à se distinguer, mais au contraire, recherche un moyen de se lier aux autres par le biais d'une ou de plusieurs communautés de référence (Rémy, 2001).

2.2.2 *Les interactions au niveau du domaine*

La réglementation étatique a fait l'objet de nombre de débats au cours des dernières années (Lapointe et Gendron, 2004) notamment en raison des transformations des relations entre entreprises et État (Petrella, 1989). Selon Petrella (1989), la déréglementation étatique procure aux entreprises une plus grande liberté d'action dans leur conquête des marchés internationaux. En contrepartie, l'État bénéficie d'une légitimité accrue auprès de ses citoyens, grâce aux entreprises installées chez lui. Toutefois, nombre de citoyens ont le sentiment que l'État, dépendant du pouvoir corporatif, ne peut plus assumer le bien-être général (Micheletti, 2003). Ce doute envers l'État serait l'un des éléments favorisant l'émergence de la privatisation de la gouvernance (Cashore, 2002). Selon cet auteur, l'influence de la société civile en matière de régulation s'expliquerait par l'incapacité de l'État à encadrer les comportements des corporations. Selon Cashore (2002), la régulation marchande non étatique présente des caractéristiques singulières. L'une de ces particularités est l'exclusion de l'État dans la définition et le contrôle des normes. C'est notamment le cas dans le domaine de la foresterie étudié par l'auteur. Une autre caractéristique tient au fait que l'autorité de la réglementation non étatique réside dans un cadre économique (les transactions) lequel structure la lutte politique des groupes de pressions. Par ailleurs, des procédures de vérification valident ce mode de régulation et lui fournissent la légitimité nécessaire à sa pérennité. Enfin, une autre singularité réside dans le fait que l'autorité de ce mode de régulation est fournie par les parties prenantes liées au domaine.⁴

Ces parties prenantes interagissent entre elles. L'environnement sociopolitique d'un domaine résulte en effet d'une structure, d'une dynamique et de logiques d'action propres à chaque acteur (Pasquero, 2000). Selon ce schéma d'analyse, la construction des normes d'un domaine peut par conséquent être étudiée par la structure du domaine c'est-à-dire la description des intéressés importants, leurs réseaux d'action, leurs relations, leurs intérêts,

⁴ La notion de domaine fait référence à l'ensemble des acteurs qui collaborent dans la résolution des problèmes. C'est cet ensemble d'acteurs qui définit les contours du domaine (Bertels et Vredenburg, 2004). Ces auteurs élargissent par conséquent le concept de gouvernance, souvent comprise comme la gouvernance d'entreprise, vers une gouvernance incluant tout le domaine.

leurs attentes et leur pouvoir (Pasquero, 2000). L'analyse est complétée par deux éléments soit l'étude de la dynamique d'action des acteurs, laquelle permet de comprendre le processus de formation des tendances sociétales, leur source et leur évolution et l'étude des logiques d'action, lesquelles permettent de saisir les raisonnements des parties prenantes, c'est-à-dire le fondement de leur appréciation de la réalité (Pasquero, 2000).

2.2.3 Les contours du domaine dans cette recherche

Selon la formule de Louis Malassis, professeur d'économie agroalimentaire, le système alimentaire correspond à « la façon dont les hommes s'organisent pour produire et consommer leur nourriture » (Malassis, s.d., cité par Rastoin, 2004, p. 4). Cette organisation implique plusieurs parties prenantes. Dans cette recherche, le domaine étudié inclut par conséquent un large inventaire de parties prenantes. Ceci est justifié en raison du fait que seule l'étude d'organisations contestataires ne permet pas d'apprécier l'ensemble de l'environnement sociopolitique du domaine. Par ailleurs, les mouvements de contestation du système alimentaire concernent plusieurs des activités impliquant plusieurs parties prenantes. Par exemple, les mouvements de l'agriculture biologique ne contestent pas que le mode de production ou la qualité des aliments. Certains mouvements de contestation visent plus particulièrement les structures de production, de transformation ou de distribution des biens alimentaires. D'autres remettent en question les stratégies des corporations. D'autres encore sont insatisfaites des politiques agricoles.

2.3 Le consumérisme politique comme une voie citoyenne

Micheletti (2003, 2004) constate que les citoyens des sociétés occidentales sont de plus en plus insatisfaits des formes traditionnelles de représentation politique et de la régulation par la politique publique. Une part de citoyens considère en effet que l'État, confiné à l'intérieur de ses frontières, a de moins en moins de prise sur l'économie globalisée, sur ses acteurs et certains de ses aspects qui menacent la société et l'environnement (Beck, 2003 ; Micheletti, 2003 ; Offe, 1997 ; Cashore, 2002 ; Castells, 1999). Pour ces citoyens, il ne fait pas de doute qu'il y a décalage entre une économie mondiale sans frontières et une globalisation politique limitée : « l'État-Nation moderne a perdu une bonne partie de sa souveraineté » (Castells, 1999, p. 425). Ceci a pour conséquence de provoquer une lassitude chez le citoyen déçu des canaux et des institutions de la politique traditionnelle (Gendron, 2001 ; Micheletti, 2003). Offe souligne d'ailleurs que « ni la version libérale-individualiste de la théorie démocratique, ni sa version républicaine-collectiviste, ne semblent aujourd'hui en mesure d'affronter les principaux problèmes de décision collective inhérents à la société moderne » (Offe, 1997, p. 226). En conséquence, « le rôle des acteurs collectifs et individuels issus de la société civile a une signification stratégique de plus en plus importante pour la solution des problèmes de société » (Ibid, p. 225).

Pour ces raisons, de profondes modifications apparaissent concernant la réflexion citoyenne envers la politique et l'économie. La participation politique ne se limite plus à la participation électorale ou à l'implication dans des partis politiques ; elle s'étend désormais à la consommation quotidienne, ce que Micheletti illustre en tant que consumérisme politique. Micheletti (2003, p. 3) définit ainsi le consumérisme politique:

Consumer choice of producers and products with the goal of changing objectionable institutional or market practices. It is based on attitudes and values regarding issues of justice, fairness, or noneconomic issues that concern personal and family well-being and ethical or political assessment of favorable and unfavorable business and government practice. Regardless of whether political consumers act individually or collectively, their market choices reflect an

understanding of material products as embedded in a complex social and normative context which may be called the politics behind products.

Ainsi, lorsque des individus ou des groupes utilisent consciemment le marché en tant qu'arène politique où débattre de normes ou de valeurs, ils agissent en tant que consommateurs politiques (Micheletti, 2004). L'activisme politique et citoyen utilise la consommation afin de *politiser* les produits (Micheletti, 2003). La politisation des produits implique par conséquent qu'un nombre considérable d'acteurs de différentes sphères aient un rôle public prépondérant à jouer, une responsabilité accrue. L'un de ces groupes est celui des corporations transnationales, lesquelles, face aux consommateurs politiques, ont à prendre en compte l'impact de leurs activités économiques sur leur personnel, les consommateurs et les communautés.

Le consumérisme politique suggère une nouvelle conception de la représentation politique (*political representation*) fondée sur ces trois éléments : l'individualisation, l'activisme citoyen et la réflexivité (notre traduction) (voir la figure II-4).

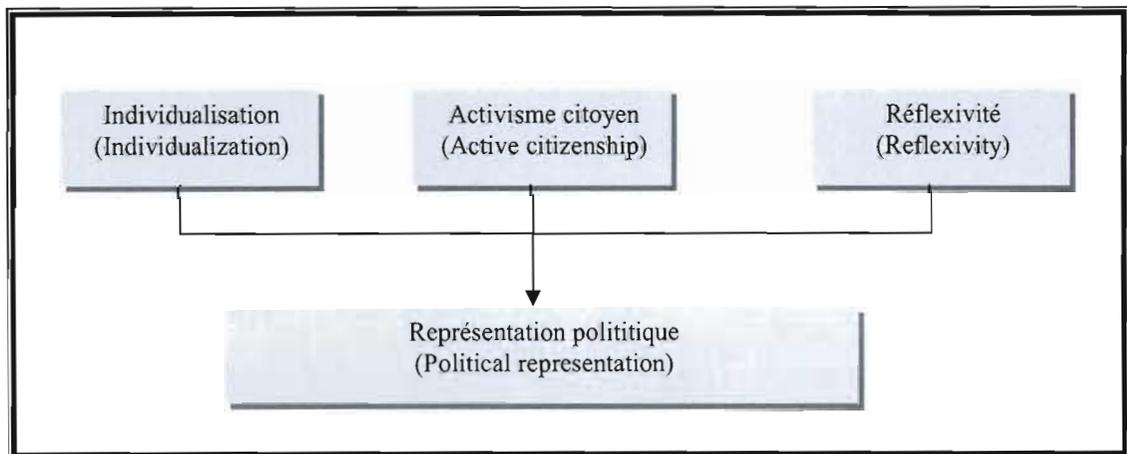


Figure II-4 Éléments de conceptualisation de la nouvelle représentation politique. Source : Micheletti (2003).

L'individualisation atteste de la reconnaissance du pouvoir individuel alors que l'activisme citoyen témoigne du besoin des individus de se responsabiliser afin de résoudre les problèmes d'ordre local, national et mondial (Micheletti, 2003). Basé sur les travaux de

Beck (1986), le thème de la réflexivité fait pour sa part référence au fait que les politiques ne sont plus seulement l'affaire de l'État et de la société civile. Les citoyens réfléchissent aux conséquences de leurs actions et prennent conscience de leurs choix individuels sur les autres. Une nouvelle forme subpolitique émerge de la base, encourageant et permettant aux individus de prendre plus de responsabilités envers leur bien-être personnel et collectif (Micheletti, 2003).

Le consumérisme politique prend deux formes : le consumérisme négatif et le consumérisme positif et les deux impliquent un choix, un *vote*. La forme négative est celle des *boycotts*. Les consommateurs prennent alors la décision de la non-consommation. La forme positive est celle des *buycotts*. Les promoteurs de cette forme orientent leur choix de consommation vers des producteurs ou des produits qui font l'objet d'une certification de leur valeur éthique dans le but de faire directement pression sur les officiers de l'État et des entreprises afin que ceux-ci adoptent des standards plus élevés en regard des droits humains, des droits des travailleurs, de la protection environnementale et des autres enjeux de responsabilité sociale de l'entreprise et de développement durable. Beck (2003) affirme que le choix de consommation (ou de non consommation) devient une forme importante d'exercice du pouvoir alors que l'État joue un rôle secondaire. Dans le secteur alimentaire, les certifications prennent plusieurs formes : les produits nationaux, les éco-labels, les produits issus du commerce équitable et les produits garantis sans OGM (Dubuisson-Quellier et Lamine, 2003).

2.4 Questions de recherche

La problématique que nous avons décrite soulève la question de la portée régulatoire des certifications agroalimentaires promues par les nouveaux mouvements sociaux économiques. Plus particulièrement, il s'agit d'identifier et décrire le caractère normatif des mécanismes régulatoires dont les nouveaux mouvements sociaux économiques sont porteurs en fonction du cadre théorique précédemment élaboré.

C'est ce qui nous amène à formuler cette première série de questions concernant la construction des normes au niveau du domaine agroalimentaire :

1. Quels labels existent dans le domaine agroalimentaire? Quelles organisations en sont les instigateurs? Comment ces organisations se comparent-elles en termes de valeurs, d'objectifs et de modalités d'action? Comment les acteurs interagissent-ils entre eux?

Maffesoli (1988, 2003) soutient que la société postmoderne est à la recherche de liens sociaux. La formation de petits groupes ou de tribus serait une tentative de recomposition de la vie sociale. Les certifications alimentaires peuvent-elles être à l'origine de ces petits groupes ? Pour examiner cette question, nous formulons les interrogations suivantes.

2. Les certifications manifestent-elles l'expression d'un lien néo-tribal? Si oui, comment?

3. Se présentent-elles dans une mise en scène néo-archaïste?

4. Les certifications maximisent-elles des relations de proximité dans des circuits courts ?

Certains chercheurs ont utilisé l'approche polanyienne pour expliquer l'émergence des mouvements d'agriculture durable, les réseaux alimentaires locaux et les certifications alimentaires (Barham, 1999, 2002 ; Sage, 2002). Le terme « labels fondés sur les valeurs » (*values-based labels*) issu d'une recherche de Barham (2002) est utilisé pour rendre compte de toutes les initiatives de certification provenant de différents mouvements sans égard pour les différences qui pourraient exister entre elles. Toutefois, les mouvements sociaux sont différents et leur initiative est spécifique à leur visée. Leur schéma certificateur présente par conséquent des singularités correspondant à leurs objectifs de transformation.

5. Les certifications manifestent-elles l'expression d'un ré-encastrement? Si oui, comment?

6. Les certifications contribuent-elles à la gouvernance par la société civile? Si oui, quels acteurs sont impliqués?

Enfin, nous avons développé le concept de consumérisme politique à l'intérieur de notre cadre théorique. Nous ne formulerons pas d'interrogation relativement à celui-ci. Cependant, en fonction des réponses aux questions précédentes, nous formulerons des recommandations de stratégie marketing en prenant pour acquis que le portrait des consommateurs politiques correspond aux caractéristiques du segment visé par les certifications. Ces recommandations, appuyées sur la littérature stratégique, sur une revue de littérature à propos des traits des consommateurs des produits alimentaires certifiés et sur l'approche du consumérisme politique seront formulées au dernier chapitre.

CHAPITRE III

MÉTHODOLOGIE

Ce troisième chapitre a pour objectif de décrire et justifier le cadre méthodologique de ce mémoire. En premier lieu, nous exposons les origines et les objectifs de cette recherche. Ensuite, nous discutons de l'étude de cas comparée, sélectionnée en tant que stratégie de recherche. Enfin, nous décrivons les méthodes de cueillette de données primaires et secondaires, traitons de l'analyse des données et terminons par les éléments concernant la validité et la crédibilité de cette étude.

3.1 Les origines et l'objectif de ce mémoire

Ce mémoire s'inscrit dans un projet de recherche plus large mené par des chercheurs de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable de l'Université du Québec à Montréal et qui a été financée par le programme CRSH INE. Ce projet de recherche vise à une meilleure compréhension du rôle des nouveaux mouvements sociaux économiques et de la portée régulatoire de leurs activités sur le marché. Plus spécifiquement, cette recherche vise à atteindre ces objectifs :

Ce projet vise à définir la configuration régulatoire de la nouvelle économie, en développant une compréhension des nouveaux mouvements sociaux économiques (NMSÉ) et de leur rôle, en explorant leurs valeurs et leur éthique, leur dynamique et les transformations dont ils sont porteurs au sein de l'économie et auprès des acteurs économiques traditionnels, et en étudiant l'articulation de la dynamique régulatoire portée par ces mouvements avec les mécanismes régulateurs du marché. Plus particulièrement, l'émergence d'un cadre normatif d'évaluation sociale et

environnementale des entreprises, le commerce équitable, les investissements éthiques et enfin la finance solidaire sont autant d'innovations dont il s'agit de comprendre la portée en termes de régulation et de définition de la nouvelle économie. Il s'agit tout d'abord de définir ces mouvements comme nouveau pôle normatif et de dégager la teneur de l'éthique de solidarité dont ils sont porteurs, et parallèlement de comprendre les effets et les transformations induites par l'émergence de ce nouveau pôle en termes de régulation sociale d'une part, et de performance économique et financière d'autre part (Turcotte, Gendron, M'Zali, 2002).

La problématique que nous avons développée précédemment a dégagé une dynamique de résistance et de contestation dans le domaine agroalimentaire. La revue de littérature a soulevé nombre de manifestations alternatives lesquelles ont été observées sous des angles sociologique, politique, économique, culturels et stratégiques. L'objectif de ce mémoire est d'étudier la portée régulatoire des certifications alimentaires. Pour ce faire, nous comparons entre eux deux cas de mouvements initiateurs d'une certification alimentaire afin d'explorer les aspects spécifiques que ces organisations veulent transformer.

Dans ce chapitre, nous traitons des aspects méthodologiques de cette recherche. Nous y décrivons la stratégie de recherche utilisée, les unités d'analyse choisies, les méthodes de cueillette de données, la validité et la fiabilité de l'instrument de mesure. Nous débutons d'abord par décrire notre position épistémologique.

3.2 Positionnement épistémologique

«Le positionnement épistémologique n'est pas neutre» (Hlady Rispal, 2002, p.71) car celui-ci permet de justifier sa stratégie de recherche et de signifier les conditions de validité de l'étude. Selon Hlady Rispal (2002), on distingue deux types de chercheurs : le «distant» et «l'impliqué». Le chercheur distant est partisan du positivisme, une approche qui considère que «le monde social existe de façon extérieure, et que donc ses propriétés doivent être mesurées à travers des méthodes objectives, plutôt qu'être inférées subjectivement à travers des sentiments, des réflexions ou l'intuition» (Usunier, Easterby-Smith, Thorpe, 1993, p. 32).

A contrario, le chercheur impliqué est plutôt partisan du constructivisme, une approche qui met en lumière «les différentes constructions et significations que les gens attribuent à leur expérience» (Usunier, Easterby-Smith, Thorpe, 1993, p. 35). Dans cette recherche, nous privilégions, à l'instar de Huberman et Miles (1994) une perspective épistémologique mixte alors que nous reconnaissons tant l'objectivité du monde, ses régularités que les constructions de sens des acteurs sociaux (Laperrière, 1997).

Si le phénomène des alternatives agroalimentaires dans son ensemble trouve une large place dans la littérature, le cas plus spécifique des certifications que nous étudions est peu documenté et il s'agit ici de comprendre la réalité de ce phénomène au travers des interprétations et des représentations de ses acteurs. La présente recherche est à la fois de caractère déductif mais aussi exploratoire et inductif; elle s'oriente à la fois vers la vérification ou le test d'un objet théorique (le cadre polanyien et l'approche maffesolienne) mais cet objet est très largement décrit laissant place à des perspectives de découvertes. Pour ces raisons et afin de comprendre le phénomène à l'étude, la stratégie de recherche passe par la production d'un cas.

3.3 Stratégie de recherche

La stratégie de recherche permet de définir le plan de l'étude et de guider le chercheur tel le canevas guidant l'artisan de broderie (Hlady Rispal, 2002). Il permet de faire apparaître les liens et la logique entre les données à collecter et les questions de recherche initiales de l'étude et ultimement à ses conclusions (Yin, 2003).

3.3.1 L'énoncé des questions de recherche

Question principale : Quelle est la portée régulatoire des certifications agroalimentaires québécoises promues par les Nouveaux mouvements sociaux économiques?

Questions complémentaires :

1. Quels labels existent dans le domaine agroalimentaire? Quelles organisations en sont les instigateurs? Comment ces organisations se comparent-elles en termes de valeurs, d'objectifs et de modalités d'action? Comment les acteurs interagissent-ils entre eux?

2. Les certifications manifestent-elles l'expression d'un lien néo-tribal? Si oui, comment?

3. Se présentent-elles dans une mise en scène néo-archaïste?

4. Les certifications maximisent-elles des relations de proximité dans des circuits courts ?

5. Les certifications manifestent-elles l'expression d'un ré-encastrement? Si oui, comment?

6. Les certifications contribuent-elles à la gouvernance par la société civile? Si oui, quels acteurs sont impliqués?

3.3.2 La pertinence de l'étude de cas

La valeur de l'étude de cas est reconnue dans les cas de recherche exploratoire en raison notamment de l'apparition de phénomènes qui ne cessent de bouleverser les connaissances (Roy, 2003). L'étude de cas permet par ailleurs de rendre compte de phénomènes difficilement mesurables et de les inscrire dans un contexte géographique et historique (Roy, 2003).

Roy définit l'étude de cas comme « une approche de recherche empirique qui consiste à enquêter sur un phénomène, un événement, un groupe ou un ensemble d'individus,

sélectionné de façon non aléatoire, afin d'en tirer une description précise et une interprétation qui dépasse ses bornes » (Roy, 2003, p. 166). Cette définition se rapproche de très près à celle de Yin (1990, cité par Hlady Rispal, 2002) qui ajoute cependant que ce type d'enquête empirique « examine un phénomène contemporain au sein de son contexte réel lorsque les frontières entre phénomène et contexte ne sont pas clairement évidentes et pour laquelle de multiples sources de données sont utilisées. » L'étude de cas est justifiée dès lors de la complexité du problème à l'étude (Hlady Rispal, 2002).

Même si la littérature concernant les mouvements d'agriculture durable ou alternative est abondante, l'objet précis de notre étude l'est peu. Le phénomène des certifications alimentaires est somme toute récent et l'étude de sa portée régulatoire l'est tout autant.

3.3.3 Les unités d'analyse

L'identification des unités d'analyse consiste à définir le cas lui-même (Yin, 2003). Ainsi, les unités d'analyse sont choisies en fonction de leur pertinence avec la question centrale de la recherche (Hlady Rispal, 2002). Pour cette recherche, elles ont été choisies par méthode inductive afin de répondre à cette question : comment se caractérisent les nouveaux mécanismes régulatoires dont sont porteurs les Nouveaux mouvements sociaux économiques de l'agroalimentaire ?

Pour mener à bien cette recherche, nous avons choisi de comparer deux cas entre eux afin d'en distinguer les particularités en fonction de nos questions de recherche. Le choix des objets de cette recherche a été complété grâce à un répertoire mondial de certifications de l'industrie agroalimentaire élaboré dans le cadre du projet de recherche sur la portée régulatoire des nouveaux mouvements sociaux économiques et publié comme rapport de recherche par la chaire de responsabilité sociale et de développement durable⁵. Ce projet de recherche a permis de réaliser un inventaire des certifications alimentaires et de les classer selon leurs objectifs de transformation sociale (voir le tableau III-1 de la page suivante).

⁵ La chaire portait à l'origine le nom de chaire Économie et Humanisme

Tableau III-1 Liste des certifications alimentaires selon leur objectif de transformation sociale, leurs promoteurs et géographique. Source : Audet, Blais, Bouslah, et Ouellet (2004).

Type de certifications	Noms	Objectifs	Promoteurs
Les certifications environnementales	<i>Biologique</i>	Préserver l'intégrité écologique par le refus d'utilisation des produits chimiques de synthèse	Organisations internationales
	<i>Biodynamique Demeter</i>	Même que biologique en plus d'intégrer les principes de l'anthroposophie	ONG / internationale
	<i>Nature et progrès</i>	Même que biologique en plus de favoriser la proximité et l'équité des échanges	Entreprises
	<i>Salmon Safe</i>	Protéger la biodiversité marine	ONG / locale
	<i>Dolphin Safe</i>	Protéger la biodiversité marine	ONG et États
	<i>Marine Stewardship Council</i>	Protéger la biodiversité marine	Entreprises
	<i>Produits cultivés sous couvert forestier</i>	Protéger les forêts tropicales et leur faune des méfaits engendrés par la culture du café qui utilise une grande quantité de produits chimiques de synthèse	ONG / internationale
	<i>California Clean</i>	Reconnaître la ferme qui utilise les principes biologiques comme un milieu de vie intégrant la famille et la communauté	Entreprises
	<i>The Food Alliance</i>	Promouvoir l'agriculture biologique et durable	ONG et États
	<i>Core Values Northeast</i>	Sauvegarder les fermes familiales et l'agriculture durable	ONG / locale
	<i>Wholesome Food Association</i>	Identifier les pratiques d'agriculture durable chez les petits producteurs incapables de défrayer les coûts de la certification	Entreprises
	<i>Free Farmed</i>	Assurer aux consommateurs que les animaux d'élevage sont traités humainement	ONG / nationale
	<i>Protected Harvest</i>	Produire selon les principes de gestion intégrée des parasites afin de diminuer l'utilisation des pesticides	ONG / nationale
	<i>The Nature Conservancy</i>	Préserver la faune, la flore et l'environnement	Entreprises
	Les labels sociaux	<i>Maine Quality Trademark Seal</i>	Identifier certains aliments produits écologiquement dans l'État du Maine
<i>Stemilt Responsible Choice</i>		Produire selon les principes de gestion intégrée des parasites afin de diminuer l'utilisation des pesticides	Entreprises
Les labels nationaux	<i>Wegmans-IPM</i>	Produire selon les principes de gestion intégrée des parasites afin de diminuer l'utilisation des pesticides	Entreprises
	<i>Commerce équitable, Commerce bio-équitable</i>	Proposition d'un système parallèle au marché traditionnel afin que le commerce international soit plus équitable et éthique	Organisations internationales
Les signes d'identification de l'origine	<i>Appellation d'Origine Contrôlée (France), Appellation d'Origine Protégée (Europe), Indication Géographique Protégée (Europe), Montagne</i>	Mettre en valeur des caractéristiques singulières et typiques reliées à l'origine (savoirs, savoir-faire, histoire, territoire)	Entreprises
Les signes de qualité	<i>Label Rouge, Certificat Conformité Produit, Spécialité Traditionnelle Garantie</i>	Mettre en valeur la qualité du produit induite par des méthodes de production spécifiques ou des caractéristiques du produit	Entreprises
Les labels religieux	<i>Kasher, Halal, Monastic</i>	Les résultats à atteindre se réfèrent au respect des cahiers de charge qui traduisent les exigences sanitaires contenues dans les livres sacrés des religions	Entreprises
Les labels nationaux	<i>Australian Ecolabel Program, Ecomark Scheme (Inde), Milieukeur (Allemagne)</i>	Adopter des pratiques viables à long terme en diminuant l'utilisation des produits chimiques de synthèse	État (Utilisation de l'alimentaire)

C'est à partir de ces recherches que nous avons pris connaissance des initiatives québécoises en matière d'agriculture durable et des programmes de certification en voie d'être mis sur pied. Nous avons sélectionné deux cas en fonction de leur pertinence avec l'objectif de recherche. Le premier cas est celui du label bio-paysan, une certification biologique, élaboré par l'Union paysanne.

Le deuxième cas est celui de l'organisation Solidarité rurale du Québec. Préoccupée par le développement rural, cette coalition de mouvements et de citoyens défend la mise sur pied d'un système d'appellations réservées reliées à l'origine.

Ces deux cas répondent aux critères d'échantillonnage théorique tels que développés par Hlady Rispal (2002). Le premier critère est celui de la représentativité théorique. Les cas choisis possèdent suffisamment de points communs entre eux. Le deuxième critère est celui de la variété. Bien que les deux cas appartiennent à la même population théorique (formulation et promotion d'une certification alimentaire), les certifications ne servent pas les mêmes objectifs. Le troisième critère est celui de l'équilibre. Dans ce cas, notre échantillon offre une variété de situations de part et d'autre. Le quatrième critère réfère à la richesse des données et au potentiel de découverte. Les cas choisis ne posent pas de contraintes de cet ordre car les données sont fort nombreuses. Enfin, le dernier critère concerne l'adéquation avec l'objectif de recherche. Les cas choisis sont tous les deux riches d'informations pertinentes avec l'objectif de la recherche.

3.4 Méthode de cueillette de données

Afin d'éviter les biais ou du moins d'en réduire l'influence, il importe de diversifier le recueil de données (Roy, 2003 ; Yin, 2003). La multiplicité des sources de mesure et des méthodes présente plusieurs avantages dont celui de garantir en partie la validité interne de la recherche et d'éviter les erreurs d'analyse (Roy, 2003). La multi-angulation permet donc de palier les limites de l'utilisation d'une seule méthode. Dans cette recherche, nous avons fait

appel à trois types de sources de données primaires : l'observation participante, l'entretien (non directif) et l'entrevue semi-directive (voir le tableau III-2).

Tableau III-2 Types de données recueillies

Données primaires	Données secondaires
<ul style="list-style-type: none"> • Entrevues semi-dirigées • Entretiens non directifs • Observation participante 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports annuels • Mémoires • Journaux des organisations • Discours • Observations participantes • Sites Internet • Articles médiatiques • Reportages télévisuels • Reportages radiodiffusés

3.4.1 L'observation participante

L'observation permet de saisir « les logiques de situations, liées à un temps et un contexte spécifiques » (Hlady Rispal, 2002, p. 121). Elle est féconde de connaissances car elle conduit à une compréhension de l'intérieur (Wacheux, 1996) considérant que l'observation participante implique de s'immiscer dans un groupe ou une organisation.

L'observation participante nous a permis d'atteindre deux objectifs. Le premier objectif consistait à bien comprendre le rôle des deux organisations étudiées, c'est-à-dire à identifier les objectifs poursuivis, à découvrir les moyens pour atteindre ces objectifs, à saisir la dynamique de l'organisation et de ses membres dans l'action.

Le deuxième objectif poursuivi visait à identifier les acteurs clés et les acteurs secondaires des organisations choisies afin de mener des entretiens non directifs ou des entrevues semi dirigées avec ceux-ci. Nous définissons les acteurs clés comme les personnes, membres de l'une ou l'autre des organisations, qui avaient la responsabilité de définir les critères des certifications, de les promouvoir et de les défendre auprès des acteurs secondaires. Par acteurs secondaires, nous entendons des personnes actives dans les filières agroalimentaires concernées de près ou de loin par l'élaboration des certifications. Ceux-là

n'étaient pas nécessairement membres des organisations étudiées mais leurs activités pouvaient influencer l'élaboration des référentiels certificateurs ou être influencées par l'introduction d'une certification dans leur champ d'activité.

Les filières agroalimentaires regroupent tous les acteurs impliqués dans la chaîne de valeur d'un produit quelconque. Il s'agit des producteurs, de leur syndicat, des fournisseurs d'intrants, des fournisseurs de services financiers, des fournisseurs de services de consultation, des transformateurs, des consommateurs, des représentants de l'État, des conseillers en développement local et de tout autre acteur impliqué à un moment ou à un autre dans une activité d'élaboration, de fourniture de services, de production, de transformation et de consommation situées entre la terre et l'assiette.

Les activités d'observation ont permis de constituer un recueil de données terrain afin d'enrichir l'analyse. Pour chacune des observations nous avons procédé à une prise de notes. Selon Richardson (1994, cité par Turcotte, 1996) les notes se divisent en quatre catégories correspondant chacune à un usage précis. Il y a d'abord les notes d'observations qui rendent compte de ce qui se dit et se fait. C'est celle des faits tels qu'ils se déroulent. La deuxième catégorie est d'ordre méthodologique. Ces notes permettent au chercheur de prendre en note des éléments concernant la cueillette de données, par exemple qui voir et à quel sujet. La troisième catégorie est de nature théorique. Les notes réfèrent à des idées, des réflexions théoriques, des questionnements et des critiques sur les éléments observés. Enfin, la dernière catégorie est plus personnelle car elle est celle des notes faisant état des doutes, des réflexions sur les gens, les lieux et les événements.

La liste des événements auxquels nous avons participé peut être consultée au tableau III-3 dans le cas de l'Union paysanne; au tableau III-4 dans le cas de Solidarité rurale du Québec et dans le tableau III-5 dans le cas d'événements mixtes.

Tableau III-3 Événements auxquels a participé la chercheure dans le cadre de la cueillette de données du mouvement l'Union paysanne

Organisation	Coordonnées de l'événement	Description
Union paysanne	<i>Les samedis bio</i> Marché Maisonneuve 2 visites, août 2003	Kiosques d'aliments tenus par plusieurs membres producteurs biologiques de l'Union paysanne. Organisateur : La Corporation des marchés publics de Montréal et l'Union paysanne.
	<i>Expo Santé Manger Bio 2004</i> , Palais des congrès, Montréal. 3-4 avril 2004	Exposition réunissant des acteurs de la filière bio et des promoteurs de l'alimentation végétarienne. L'Union paysanne y tenait un kiosque. Organisateur : Association Manger Santé bio.
	<i>La Fête Bio-paysanne</i> Site de La Tohu, 4-5 septembre 2004.	Exposition regroupant 60 participants : agriculteurs et transformateurs biologiques locaux, groupes environnementaux, écologistes, entreprises alternatives Organisateur : Union paysanne

Tableau III-4 Événements auxquels a participé la chercheure dans le cadre de la cueillette de données concernant l'organisation Solidarité rurale du Québec

Organisation	Coordonnées de l'événement	Description
Solidarité rurale du Québec (SRQ)	Les Samedis des régions Marché Jean-Talon août 2003 4 visites (Lanaudière, Abitibi, Montérégie, Chaudières-Appalaches)	Promotion sous chapiteaux des produits régionaux Organisateur : La Corporation des marchés publics de Montréal
	Université rurale Québécoise 2003 17-22 août 2003 St-Paulin, Mauricie	Rencontre de chercheurs et d'acteurs du milieu rural Organisateur : Corporation de l'URQ (partenariat entre universités et intervenants institutionnels du milieu rural dont SRQ)
	Conférence Nationale Terroirs Atout 3-5 février	Conférence réunissant les acteurs du développement rural, des producteurs, des observateurs et des politiciens autour du thème des produits de terroir afin d'en explorer les multiples facettes. Organisateur : Solidarité rurale du Québec

Tableau III-5 Événements mixtes concernant l'une ou l'autre des organisations

Coordonnées de l'événement	Description
Journée Portes ouvertes Union des Producteurs agricoles Maison de l'UPA, Longueuil Septembre 2003 et 2004	Exposition, conférences, inauguration d'une boutique de produits de terroir, présentation des fédérations
Colloque international d'agroéconomie Université Laval, Québec Août 2004	Colloque réunissant des chercheurs et des acteurs de la filière agroalimentaire (transformateurs, distributeurs, représentants du ministère de l'agriculture)
Colloque franco-québécois « Des aliments de qualité pour des paysages de qualité » Drôme, France Novembre 2004	Colloque réunissant des chercheurs et des producteurs biologique et/ou en demande d'appellation réservée concernant l'origine.
La Foire des Villages Marché Bonsecours Février 2005	Opération de séduction entre ruraux et urbains. Magasin général tenu par les producteurs régionaux et producteurs du terroir 4000 visiteurs
Table ronde «L'avenir des produits alimentaires artisanaux dans les pays industrialisés» Institut de Cuisine et Hôtellerie Février 2005	Table ronde regroupant des producteurs biologiques, transformateurs, restaurateurs, distributeurs, producteurs de produits de terroir, SRQ, président de Slow Food international, consommateurs.

3.4.2 Les sources documentaires

Les sources documentaires ont été choisies afin de réaliser trois objectifs. Le premier objectif consistait à recueillir des documents afin de décrire le contexte agroalimentaire québécois. Des données tant primaires que secondaires ont été utilisées. La recherche bibliographique dans différentes bases de données a permis de recenser un bon nombre de documents rappelant l'évolution de l'agriculture à partir des années cinquante - une période à partir de laquelle l'établissement de principes de production plus industrielle se sont établis - d'établir un portrait actualisé de la structure agraire et de dégager les éléments prédominants au cours de ces cinq décennies. Les informations retenues ont été rassemblées par période de dix ans. Les documents consultés sont indiqués au tableau III-6 de la page suivante.

Tableau III-6 Liste des documents et des sites Internet consultés pour l'élaboration du contexte du système agroalimentaire québécois

Agriculture et Agroalimentaire Canada. 2004. *Vue d'ensemble du système agricole et agroalimentaire canadien. Recherches stratégiques*. Ottawa : Équipe de politiques et planification.

Bouchard, R. 2002. *Plaidoyer pour une agriculture paysanne, Pour la santé du monde*. Montréal : Les Éditions Écosociété, 228 p.

Vérificateur général. 1996. *Aide financière offerte aux producteurs agricoles. Étude conduite auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de la Régie des assurances agricoles du Québec et de la Société de financement agricole. Rapport du Vérificateur général à l'Assemblée nationale pour l'année 1995-1996. Tome 1*.

<http://www.vgq.gouv.qc.ca/publications/rapp96/pdf/ch02.pdf>

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. 2003. *Consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec. L'inscription de la production porcine dans le développement durable*. Québec : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Chatillon, Colette. 1976. *L'histoire de l'agriculture au Québec*. Montréal : Éditions l'Étincelle.

Conseil des Appellations agroalimentaires du Québec. Disponible à <http://www.caaq.org/accueil.asp>. [Consulté à plusieurs reprises en 2003, 2004 et 2005]

Chrétien, Daniel. 2004. « Mangeons-nous québécois ? ». *L'Actualité*, vol. 29, no 2, février 2004, p. 26

Collard, Nathalie. 2003. « Vivre bio ». *La Presse*, 24 mai, cahier Actuel, p. 1

Deglise, Fabien. 2004. « Le paradoxe agricole. Les artisans de la terre s'appauvrissent en dépit de la croissance des exportations ». *Le Devoir*, vendredi 18 juin, p. A1.

Francoeur, Louis-Gilles. 2002. « Production porcine. Rêver danois ou faire américain ». *Le Devoir*, mardi 5 novembre, p. A1.

Lacombe, Réjean. 2004. « La pire crise agricole des 20 dernières années ». *Le Soleil*, 27 novembre, p. C1.

Laberge, Hélène. 1996. « L'agriculture biologique biodynamique ». *L'Agora*, vol 3, numéro 6.

Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de de l'alimentation. 2003. *Le Québec bio-alimentaire en un coup d'oeil. Portrait statistique. Édition 2003*. Québec : Direction des études économiques et d'appui aux filières, MAPAQ.

Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de de l'alimentation. 2004. *Bottin statistique de l'alimentation*. Québec: Direction générale des affaires économiques, scientifiques et technologiques, MAPAQ.

Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/accueil> [Consulté à plusieurs reprises en 2003, 2004 et 2005]

Morissette, Michel. 1987. *L'agriculture familiale au Québec*. Paris: Éditions L'Harmattan.

Parent, Diane. 2003. « Agriculteur, un métier et ses préjugés. Les agriculteurs sont-ils devenus des intrus à la campagne? ». *Le Soleil*, lundi 11 août, p. A7

Radio-Canada. 2004. *La crise de l'industrie agricole* [Mario Hébert et Lionel Levac], Montréal : Entrevue

Indicatif Présent. <http://www.radio-canada.ca/radio/indicatifpresent/chroniques/42974.shtml>

Radio-Canada. 1978. *Des rivières complètement polluées*. http://archives.radio-canada.ca/IDC-0-17-1275-7236/politique_economie/pollution_porc/clip1

Union des Producteurs agricoles. 2004. *Bilan des saisons 2003*.

Union des producteurs agricoles http://www.upa.qc.ca/fra/index_flash.asp [Consulté à plusieurs reprises en 2003, 2004 et 2005]

Union des producteurs agricoles. 2001. *Établissement d'une politique québécoise de la transformation alimentaire. Mémoire de l'Union des producteurs agricoles présenté au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation*. Longueuil: UPA.

Union des producteurs agricoles. 2004. *La crise des revenus en agriculture : une situation sans précédent au Canada. Mémoire de l'Union des producteurs agricoles présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des Communes*. Longueuil : UPA.

UQCN. s.d. *Histoires d'agriculture*. Union québécoise pour la conservation de la nature. <http://uqcn.qc.ca/agriculture/Agriculture/Histoires.htm> [Consulté le 4 novembre 2004]

Le deuxième objectif à propos du choix des sources documentaires visait à développer une connaissance approfondie des deux organisations afin de mener à bien l'étude de cas comparative. Cette connaissance est nécessaire car les certifications sont un «concentré» d'informations communiquant entre autres les valeurs qui définissent le mouvement et la mission qu'ils poursuivent (Barham, 2002). Les mouvements sociaux à l'origine des certifications cherchent en effet à transformer le marché par l'entremise de valeurs sociales et de normes plus conformes à leur identité collective. Cette identité est révélée par ce que Melluci (1991) définit comme le système d'action de l'acteur collectif c'est-à-dire les buts de l'organisation, son environnement (la culture des membres et l'environnement sociétal) et ses moyens d'actions. Par conséquent, les documents présentant les énoncés de mission, les motifs de la formation des mouvements, les objectifs à atteindre, les thèmes défendus et les outils de communication des organisations (rapports annuels, articles de journaux, communiqués, lettres ouvertes et dépliants pertinents) ont été considérés. Ces documents ont été fournis par les organisations ou étaient disponibles sur les sites Internet respectifs des mouvements.

Le troisième objectif consistait à mieux comprendre les mécanismes d'articulation des certifications eux-mêmes. Conséquemment, nous avons sélectionné des documents

expliquant la portée et les objectifs de la certification, détaillant les critères auxquels devraient se conformer les producteurs, exposant les définitions des termes et indiquant les bénéfices.

La liste des documents recueillis apparaît respectivement au tableau III-7 pour le cas de l'Union paysanne et de la certification bio-paysanne et au tableau III-8 pour le cas de Solidarité rurale du Québec et l'appellation liée à l'origine (à la page 61).

Tableau III-7 Liste des documents et des sites Internet consultés pour l'élaboration de l'étude de cas concernant l'Union paysanne et le label bio-paysan

Bouchard, Roméo. 2002. *Plaidoyer pour une agriculture paysanne, Pour la santé du monde*. Montréal : Les Éditions Écosociété, 228 p.

Conseil des Appellations Agroalimentaires du Québec <http://www.caqbio.org/> (Consulté plusieurs fois en 2003, 2004 et 2005)

Deglise, Fabien. 2004. «L'Union paysanne est à la croisée des chemins», *Le Devoir*, p. A1.

Desmarais, Annette-Auréli. 2002. «The Via Campesina: Consolidating an international Peasant and Farm Movement ». *The Journal of Peasant Studies*, vol. 29, no 2, p. 91-124.

Duhamel, Alain. 2003. « Difficile de définir ce qu'est un produit de terroir ». *Les Affaires*, 10 mai, p. 38.

Fédération de l'agriculture biologique du Québec. <http://www.fabqbio.ca/pages/frames.htm> .

Girouard, Benoît. 2004. « Le bio à l'heure des choix ». *Union Paysanne Le Journal*. vol.1, no 5. Février, p. 8-9.

Le Bio Courrier. Bulletin de liaison des membres de l'union biologique paysanne. Édition mars 2004. <http://www.unionpaysanne.com/communication-2/nouvelles2/BioCourrierMars.doc> [Consulté le 14 juillet 2004]

Le Bio Courrier. Bulletin de liaison des membres de l'union biologique paysanne. Édition juin 2004. <http://www.unionpaysanne.com/communication-2/nouvelles2/BioCourrierJuin.doc> [Consulté le 14 juillet 2004]

Le Bio Courrier. Bulletin de liaison des membres de l'union biologique paysanne. Édition octobre 2004. <http://www.unionpaysanne.com/communication-2/nouvelles2/BioCourrierOctobre.doc> [Consulté le 16 décembre 2004]

Union biologique paysanne. 2004. *Pour un Québec biologique*. [Consulté le 12 décembre 2004] <http://www.unionpaysanne.com/communication-2/nouvelles2/ProjetRembourse20040609.doc>

Radio-Canada. 2004. « La place de l'Union paysanne », *La Semaine Verte*. Montréal: Radio-Canada, 26 novembre.

Union paysanne. 2004. Déclaration de principes. <http://www.unionpaysanne.com/frames.asp>

Union paysanne. 2004. *Fête bio-paysanne*, document promotionnel, La Corporation des Fêtes paysannes.

Union paysanne le journal. 2003. vol. 1, no 1, septembre.

Union paysanne le journal. 2003. vol. 1, no 1, octobre.

Union paysanne le journal. 2003. vol. 1, no 1, novembre.

Union paysanne le journal. 2003. vol. 1, no 1, décembre/janvier.

Union paysanne le journal. 2004. vol. 1, no 1, février.

Union paysanne le journal. 2004. vol. 1, no 1, mars.

Union paysanne le journal. 2004. vol. 1, no 1, avril.

Union paysanne le journal. 2004. vol. 1, no 1, mai

Union paysanne le journal. 2004. vol. 1, no 1, Été 2004.

Union biologique paysanne. Prospectus d'information. <http://www.unionpaysanne.com/communication-2/Documents/DepliantUnionBiologique20030402.pdf> [Consulté le 23 juin 2004]

Union paysanne <http://www.unionpaysanne.com/> [Consulté à plusieurs reprises en 2003, 2004 et 2005]

Tableau III-8 Liste des documents et des sites Internet consultés pour l'élaboration de l'étude de cas concernant Solidarité rurale et les produits de terroir

Agriculture, Pêcheries et Alimentation Québec. 2003. *Rapport, Groupe de travail sur les appellations réservées et les produits de terroir*. Québec : MAPAQ.

Dupont, Gaëlle. 2003. « Les appellations d'origine cherchent à se protéger au niveau mondial. *Le Monde*, 28 mai, p.13.

Krol, Ariane. 2004. « Le terroir à toutes les sauces ». *La Presse*, 1^{er} mai, cahier Actuel, p.1

Krol, Ariane. 2004. « Protéger les produits de terroir ». *La Presse*, 27 novembre, p. A 18.

Krol, Ariane. 2004. « Faire valoir le terroir ». *La Presse*, 3 décembre, cahier Actuel, p. 4.

Larivière, Thierry. 2003. « Controverse sur les produits de terroir ». *La Terre de chez-nous*, 3 juillet.

Mollé, Philippe. 2004. « Y a-t-il un goût spécifique au Québec? ». *Le Devoir*, 9 et 10 octobre, p. D6.

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, OMPI
<http://www.wipo.int/index.html.fr> Consulté le 2 février 2004

ORIGIN. 2003. Commission européenne. Memo 03/160. Quelle est l'importance pour nous des indications d'origine? Consulté le 19 mars 2004. <http://www.origin-gi.com/upload/download/DocsOrigin/memo-fr.pdf>

Presse Canadienne. 1993. « La Clé des champs à Dunham ». *Le Soleil*. 9 août, p. C10.

Proulx, Jacques. 2004 « Pour en finir avec le moyen-âge », *Québec Rural*, vol 13, n° 4.
<http://www.solidarite-rurale.qc.ca/> [Consulté le 20 juillet 2004]

Publications du Québec. La Loi sur les appellations réservées. En ligne
http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/A_20_02/A20_02.html
[Consulté les 2 et 3 septembre 2003]

Rainville, Marie-Anne, 2004. « Du 3 au 5 février 2004, Terroirs atout, un événement stimulant », Communiqué de presse, Nicolet. <http://www.solidarite-rurale.qc.ca/> [Consulté le 20 juillet 2004]

RAINVILLE, Marie-Anne. 2004b, Terroirs Atouts, Agrivision.
[http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/sites/r16e/agrivi/agrivi0304/Textes/Terroir atoutREV.pdf](http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/sites/r16e/agrivi/agrivi0304/Textes/Terroir%20atoutREV.pdf)

Solidarité Rurale du Québec, 1994. *Avis, L'agriculture dans un développement harmonieux des milieux ruraux*, SRQ, Nicolet.

Solidarité Rurale du Québec, (1999), « Avis pour une politique gouvernementale de développement rural »
<http://www.solidarite-rurale.qc.ca/SRPDF/avis.pdf> [Consulté le 5 juillet 2003].

Solidarité rurale du Québec, 2004. *Rapport annuel 2003*, disponible sur http://www.solidarite-rurale.qc.ca/a_organisation/pdf_organisation/rap_annu_2003_final.pdf [consulté le 10 juillet 2004]

Solidarité rurale du Québec. *De nature à culture: les produits de terroir, Premier inventaire des produits de terroir québécois*. Sous la direction de Marie-Anne Rainville. Nicolet: SRQ, Collection Études rurales ; 2002.

Solidarité rurale du Québec. *Mémoire des terroirs, Étude pour un premier inventaire sélectif des produits de terroir. 2e édition*, sous la direction de Marie-Anne Rainville. Nicolet: SRQ, Collection Études rurales; 2002b.

Solidarité rurale du Québec. 2001. «Mémoire, les produits de terroir québécois, une façon de développer le Québec rural. In *10 ans de Mémoires*. Nicolet. SRQ.

Solidarité rurale du Québec. 2000. *Actes du Symposium 1999. Symposium international sur l'économie des terroirs*. Nicolet : SRQ.

Solidarité rurale du Québec. 2003. *10 ans de mémoires*. Nicolet : SRQ.

Villedieu, Yannick. 2000. « Le Québec gourmand ». *L'Actualité*, 1 novembre, p. 62

3.4.3 Les entretiens non-directifs et semi-directifs

Wacheux (1996, p. 204) définit l'entretien semi-directif ainsi : « Conversation libre et ouverte sur des thèmes préalablement définis. Le chercheur intervient pour recentrer, reformuler et accepter le discours de l'acteur ». En complément de l'observation participante, plusieurs entretiens non directifs avec des acteurs de toutes les filières ont été menés. Ils étaient suivis d'une prise de notes. Plus d'une vingtaine d'entretiens de ce type ont été menés avec des acteurs situés à différents stades de la filière agroalimentaire. Tous les participants ont été avisés de l'identité de la chercheuse et des motifs de l'entretien. Certaines limites peuvent être associées à l'utilisation des données provenant des entretiens non dirigés et non enregistrés. Ces entretiens ont été réalisés « à chaud », lors de différents événements. Un certain recul et une réflexion plus longue de la part de la chercheuse auraient pu contribuer à enrichir les données. En revanche, cette limite est compensée par un terrain en continu. Nous reproduisons au tableau III-9 de la page 64 la liste des personnes qui ont accordé un ou des entretiens à la chercheuse de même que la durée approximative de ces entretiens.

L'entretien semi-directif est celui où « l'acteur s'exprime librement, mais sur des questionnements précis, sous le contrôle du chercheur. L'implication est partagée » (Wacheux, 1996, p. 204). Pour cette recherche, nous avons effectué huit entretiens semi-directifs avec enregistrement.

La réalisation des entretiens semi-directifs s'est produite en deux temps. Dans un premier temps, les entretiens visaient à mieux appréhender le phénomène des certifications et comprendre le phénomène au niveau local et au niveau global. Il s'agissait de saisir la dynamique dans son ensemble et ainsi développer, dans un deuxième temps, une seconde grille d'entretien plus spécifique aux objectifs de recherche. Nous n'avons donc pas soumis la même grille d'entretien à tous les interviewés. Nous avons adapté, modifié et raffiné le questionnaire en fonction des affiliations des participants et aussi en fonction des événements qui n'ont pas manqué de se produire pendant cette recherche : dépôt de recommandations aux représentants de l'État, réaction de celui-ci, prise de position de dirigeants, etc.

Le tableau III-10 de la page 65 recense les personnes dont l'entrevue semi dirigée fût enregistrée. Les grilles d'entrevues peuvent être consultées à l'appendice A de la page 143.

Tableau III-9 Liste des entretiens, non enregistrés, notés, en complément à l'observation participante

Types et noms des intervenants	Durée d'entretien	Types d'intervenants	Durée d'entretien
Producteurs	30 minutes	Services institutionnels	
François M. Pouliot Stéphanie Beaudoin Propriétaires exploitants La Face cachée de la pomme		Thierry Boyer Responsable des communications Conseil des Appellations Agroalimentaires du Québec (CAAQ)	30 minutes
Suzanne Côté Daniel Gosselin Propriétaires exploitants Fromagerie Au Gré des champs	45 minutes	Christian Legault Consultant en certification AgroExpert inc.	1 heure
Frédéric Sauriol Propriétaire exploitant Ferme du Bullion	2heure (en plusieurs temps)	Michel Voisard Économiste Direction du développement de la transformation alimentaire et des marchés MAPAQ	15 minutes
Christiane Paquet Propriétaire exploitante Ferme des Pèlerins	20 minutes		
Charles-Henri de Coussergues Vigneron et propriétaire exploitant Vignoble de l'Orpailleur	1h	Anne Pennors Inspectrice Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale MAPAQ	20 minutes
Milène Dupont Propriétaire exploitante Ferme Mil'Herbes	40 minutes	Laurent Pellerin Président Union des producteurs agricoles	30 minutes
Eric Proulx Propriétaire exploitant Ferme et Fromagerie Tourilli	45 minutes	Stéphane Paré Directeur général Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière	30 minutes
Matthieu Frégault Propriétaire exploitant Fromagerie La Voie lactée	25 minutes		
Léo Boutin Propriétaire exploitant Cidrerie Léo Boutin	30 minutes	Distributeurs Ghislain Trudel Courtier et agent de développement Promotions Agro	20 minutes
Transformateurs		Médias	
Christian Lapierre Propriétaire exploitant Minoterie Les Brumes	25 minutes	Françoise Kayler Critique gastronomique La Presse	20 minutes
Lucina et Mariette Beudet Propriétaires exploitantes La Magie du Sous-Bois inc.	40 minutes	Claude Talbot Président de l'Avis-Bio Éditeur Magazine Bio-Bulle	20 minutes
Guy Thibodeau Co-propriétaire Les Saveurs Oubliées	20 minutes		

Tableau III-10 Liste des entretiens semi-dirigés, enregistrés

Interviewé	Date de l'entretien semi-dirigé	Lieu de l'entretien	Numéro de la grille d'entretien administré (consultable en Appendice A de la page 150 et suivantes)	Durée
Marie Anne Rainville Directrice des relations publiques Solidarité rurale du Québec	24 février 2004	Marché Atwater, Montréal	Grille 4	2h15
Jacques Proulx Président Solidarité rurale du Québec	12 mars 2004	Nicolet	Grille 4	1h30
Benoit Girouard Président Union biologique paysanne	9 mars 2004	Mirabel	Grille 3	1h30
Anne Desjardins Présidente du groupe de travail sur les appellations réservées Chef propriétaire Restaurant L'Eau à la Bouche	27 février 2004	Ste-Adèle	Grille 2	2 h
Lucie Cadieux Ferme Éboulemontaise Regroupement des producteurs de l'Agneau de Charlevoix	14 juin 2004	Les Éboulements	Grille 5	1h40
Anne Richard Chargée de mission Filière AOC laitière, France	4 février 2004	Ste-Adèle	Grille 1	45 minutes
Leo Bertozzi Dirretore, Conzorzio del Formaggio Parmiggiano Reggiano, Italie	5 février 2004	Ste-Adèle	Grille 1	40 minutes
Lucie Rioux Ferme Logi-Bio Coopérative Oisilac	5 septembre	Montréal	Grille 6	40 minutes

3.5 L'analyse des données

Cette section est consacrée à la description de la démarche analytique. Notre démarche s'inspire des travaux de Huberman et Miles (1994), partisans d'une approche qualitative mixte, eux-mêmes inspirés de la méthode de la théorisation ancrée (Glaser et Strauss, 1967)

et de la méthode ethnographique. La démarche de Huberman et Miles consiste à la fois à cerner de manière exhaustive une réalité empirique mais leur démarche de construction théorique est importante (Laperrière, 1997).

Dans cette recherche, les données primaires et secondaires concernant les organisations et les certifications à l'étude ont été codifiées et regroupées en catégorie. Les procédures d'analyse ont suivi les préceptes itératifs de la théorisation ancrée : « analyse comparative continue, catégorisation, mise en relation des catégories, formulation et vérification d'hypothèse sur ces relations, spécification des conditions d'apparition d'un phénomène et de ses conséquences, passage de la codification ciblée et formelle, réduction de la théorie à quelques propositions centrales » (Huberman et Miles, 1994 cité par Laperrière, 1997).

3.5.1 Analyse de la documentation

La première étape d'analyse a consisté à lire et à codifier les textes fondateurs de chacun des mouvements en conservant les portions pertinentes. Ces textes ont d'abord tous été transférés en format Word pour être ensuite transférés sur le logiciel Atlas.Ti® afin de produire une codification. La codification correspond à l'identification de parties de textes significatives et à la notation des thèmes auxquels ces portions de texte renvoient. Les textes ont été relus (et relus) et codifiés. Cette première codification a permis de départager les thèmes se référant au « mouvement » et à la « certification ».

La deuxième étape a consisté à raffiner ces deux catégories. Le thème « mouvement » a été divisé en quatre sous-catégories, elles-mêmes réduites à quelques codes :

- « identité » - en référence à l'auto-définition du mouvement;
 - membres (caractéristiques des membres)
 - international (affiliation à un réseau international)
 - vision du marché agricole
 - vision de la globalisation

- mode de communication
- « adversaire » - en référence à la lutte menée par le mouvement;
 - institutions (les institutions à combattre)
 - système et structure (les structures qui causent problème)
- « objectif » - en référence aux buts à atteindre grâce à l'action collective.
 - enjeux
 - moyens (modalités d'action, dynamique,
- « certification » (outil économique)
 - éléments du référentiel (critères de qualité)
 - fonctions
 - nature de la certification
 - nature des normes
 - système de vérification

La catégorie « certification » a ensuite été raffinée. Les sous-catégories suivantes ont été créées :

- « réencastrement »
 - valeurs véhiculées
 - politique
 - travail
 - environnement
 - culture (identité culturelle)
- « localisme »
 - espace
 - mise en marché
- « liens néo-tribaux »
 - communauté
 - lien
 - authenticité
 - proximité

L'étape suivante a consisté à élaborer différents tableaux afin de comparer et d'apprécier les similitudes ou les différences entre les différents mouvements et les certifications qu'ils promeuvent. Un premier tableau concerne la typologie des mouvements ; un deuxième réfère aux éléments descripteurs de l'identité et des objectifs à atteindre. Un troisième illustre les éléments descripteurs des certifications.

L'exercice de codification a été accompagné d'une prise de notes sous forme de mémos. Ces mémos ont pris trois formes. La première concernait des références en relation à la méthodologie. La deuxième était constituée de notes relativement au cadre théorique. La dernière servait d'aide mémoire, de commentaires et de réflexion concernant l'analyse.

3.5.2 Analyse des entrevues

Dans un premier temps, les entrevues ont été transcrites en format Word afin d'être traitées avec le logiciel Atlas.Ti®. La même procédure que celle concernant les sources documentaires a été poursuivie. Les mêmes catégories, sous-catégories et codes ont été créés au cours de l'analyse. Ces données sont venues compléter les tableaux déjà élaborés.

3.6 Rédaction du cas

La première partie de la rédaction a consisté à synthétiser l'information disponible concernant l'histoire du Québec agricole depuis les années 1950. Nous y avons ajouté les événements importants relevés par la presse. Cette partie concerne l'évolution de l'agriculture et permet d'apprécier le contexte d'apparition des mouvements de labellisation.

Après avoir analysé la documentation, les notes d'observations et les retranscriptions d'entrevue, l'étape suivante a comporté dans la rédaction de l'étude de cas sur l'organisation de l'Union paysanne et de celle sur l'organisation Solidarité rurale du Québec. Un même plan de rédaction a servi pour les deux cas : 1) Description du mouvement, de ses membres, de ses

objectifs et de son combat ; 2) problèmes relevés et solutions préconisées ; 3) description de la certification (critères, valeurs, objectifs, etc) ; 4) description des consommateurs ; 5) la représentation et les symboles de chaque certification.

3.7 Validité et crédibilité de l'instrument de mesure

« La validité réfère à la préoccupation du chercheur de produire des résultats qui contribuent à mieux comprendre une réalité, un phénomène » (Hlady Rispal, 2002, p. 146). Le chercheur doit s'assurer de la validité théorique, de la validité interne et de la validité externe. L'une des premières tâches pour s'assurer de la validité théorique consiste à définir les concepts que l'on veut décrire ou mesurer à partir des travaux d'auteurs reconnus dans leur domaine (Hlady Rispal, 2002). Ensuite, le chercheur doit s'assurer de la multiangulation des données, des temps de collecte, des personnes, des théories et des méthodes (Jick, 1979 cité par Hlady Rispal, 2002). Dans le cas de cette recherche, nous avons multiplié les sources documentaires, tant primaires que secondaires. Nous nous sommes assurés de nous entretenir avec des représentants de différentes activités de la filière agroalimentaire (producteurs, transformateurs, agent de développement local, leader de mouvements sociaux, représentants de ministère, consultant en certification, accréditeur, etc.). Par ailleurs, ces rencontres se sont échelonnées sur un axe de temps relativement long soit un an et demi. Enfin, nous avons participé à plusieurs événements différents réunissant divers acteurs (fêtes, colloques, conférences, ateliers, expositions).

La validité interne réfère à l'authenticité de la représentation de l'objet (Hlady Rispal, 2002). Certains facteurs concourent à perturber la précision des représentations : la maturation des répondants, le temps écoulé, les biais de sélection. Hlady Rispal (2002) suggère que la réalisation de synthèses, tout au long des entretiens, permet de s'assurer de la compréhension de ce qui vient d'être exprimé.

Quant à la validité externe, celle-ci réfère à la transférabilité des résultats. La transférabilité des résultats ou la généralisation constitue, selon Hlady Rispal (2002) un défi

de taille pour le chercheur optant pour la méthode de l'étude de cas. Comment en effet transposer à d'autres situations des conclusions émanant d'une étude en profondeur d'un ou de plusieurs sites ?

3.8 Conclusion

Dans ce chapitre nous avons présenté les objectifs de cette étude, les questions de recherche auxquelles nous tentons de répondre et le cadre méthodologique de cette étude. L'étude de cas comparative a été choisie afin d'évaluer les activités de certification de deux organisations faisant la promotion de référentiels de produits agroalimentaires. Nous avons fourni notre méthode de cueillette de données et d'analyse. Celle-ci est réalisée selon les préceptes de la théorisation ancrée.

CHAPITRE IV

LE CAS DE LA CERTIFICATION BIO-PAYSANNE ET DE LA CERTIFICATION DES PRODUITS DE TERROIR

Dans ce chapitre, nous exposons les principaux éléments de l'évolution du secteur agroalimentaire au Québec. Nous décrivons certains des principaux labels et certifications existant au Québec. Nous détaillons ensuite deux cas de projets de certification. Le premier cas est celui de la certification bio-paysanne dont le projet est promu par l'Union paysanne. Le deuxième concerne la certification des produits de terroir défendue par Solidarité rurale du Québec.

4.1 Évolution agricole québécoise de la seconde guerre aux années 2000

Au sortir de la deuxième guerre mondiale, le modèle d'organisation de l'agriculture québécoise est fortement marqué par une production artisanale : la majeure partie des exploitations est peu mécanisée et celles-ci sont constituées autour de systèmes de polyélevages et de polycultures ne dépassant que très rarement l'état d'autosuffisance. Le recensement de 1941 dénombre 155 000 fermes. Celles-ci occupent près de 25% de la population totale (Morisset, 1987).

C'est au début des années 1950 que l'agriculture québécoise délaisse peu à peu le modèle artisanal pour progressivement adopter des techniques plus modernes. L'essor industriel de l'après-guerre entraîne plusieurs transformations. Les ruraux quittent la campagne pour les emplois manufacturiers de la ville. En 1951, la population agricole n'est plus que de 11% (Chatillon, 1976). Le gouvernement encourage l'adoption de nouvelles

méthodes productives afin de bâtir une agriculture davantage concurrentielle, capable de s'intégrer dans les marchés hors frontières. L'État fait valoir l'intérêt de la spécialisation dans un seul type de production par exploitation. Les écoles enseignent ces mêmes principes. Malgré cela, les revenus diminuent accentuant davantage le fléchissement du nombre d'exploitations.

Au milieu des années 1960, la Commission royale sur l'agriculture québécoise diagnostique que l'agriculture québécoise n'est pas assez productive. Ses résultats concordent avec ceux de la Commission Héon chargée par le gouvernement, au début des années 1950, de faire rapport sur l'état de l'agriculture québécoise. Les conclusions du rapport Héon préconisent la disparition des deux tiers des fermes traditionnelles au profit des fermes marchandes (Morisset, 1987); la Commission royale recommande de son côté d'établir des programmes d'aide financière et technique afin d'aider les agriculteurs à faire face aux défis de la modernisation. Dans le but d'accroître les rendements, on favorise la mécanisation et l'utilisation massive des pesticides et des engrais, présentés comme la panacée du progrès (UQCN, 2003). À partir de cette décennie, on met progressivement en place un système de soutien agricole favorisant les grandes exploitations. Ces changements sont bienvenus tant de la part de l'État que des consommateurs car ceux-ci ont alors accès à des produits de consommation bon marché (Parent, 2003).

Les années 1970 marqueront une nouvelle époque symboliquement représentée par le changement de dénomination de l'organisation syndicale des agriculteurs : l'*Union catholique des cultivateurs* change d'appellation pour devenir l'*Union des producteurs agricoles* (UPA). Ce changement est accompagné de l'objectif d'accroître la place et le rôle de l'agriculture dans l'économie. Le contexte sociopolitique s'y prête car il est marqué par le nationalisme si bien que l'on fait consensus autour d'une orientation des politiques agricoles axées vers l'autosuffisance alimentaire. L'État met sur pied de généreux programmes afin de diversifier la production agricole au nom du bien-être collectif (Parent, 2003). L'agriculture jouit alors d'un capital de sympathie élevée.

L'industrialisation agricole québécoise, organisée autour d'un modèle productiviste et intensif, se poursuit pendant les années 1980 et 1990 alors que la libéralisation du commerce alimentaire s'imisce dans les débats et les discussions multilatérales de l'OMC. À partir de ce moment, l'UPA et le gouvernement font le pari que l'agriculture québécoise peut profiter de la mondialisation de l'agriculture. En 1998, lors de la *Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois*, le gouvernement du Québec fait du secteur agroalimentaire l'une de ses grandes priorités en convenant avec ses partenaires dont l'UPA, d'objectifs à atteindre en l'an 2005 notamment en ce qui a trait à la création d'emplois, à la part de marché interne et aux exportations (Deglise, 2004). L'objectif ne consiste plus seulement à atteindre l'autosuffisance. Le Québec opte plutôt pour la production de masse, la conquête des marchés et l'atteinte d'une balance commerciale positive. Son fer de lance sera l'industrie porcine.

4.2 Poids du secteur agroalimentaire dans l'économie du Québec

Selon l'UPA (2003), l'agriculture occupe près de 2,3% du territoire soit environ 2,5 millions d'hectares. Mais si le nombre d'hectares demeure sensiblement stable, entre 2 à 3 fermes disparaissent chaque jour (Paquette et Domon, 2003). Les raisons d'un tel phénomène sont nombreuses : le manque de relève, les coûts de production élevés et la concentration des actifs afin de concurrencer les producteurs étrangers mieux servis en termes de facteurs de production et de climat. En 2003, le nombre d'agriculteurs s'élève à 31 249 et la superficie moyenne des exploitations s'étend à 106 hectares (UPA, 2004). L'agriculture emploie 57 875 personnes en baisse de près de 12% depuis 1993 (MAPAQ, 2004). Les recettes moyennes par exploitation se chiffrent à 242 549\$ grâce à des actifs de 1 071 458\$ (UPA, 2003). La participation agricole au produit intérieur brut est relativement modeste à 1,05% (MAPAQ, 2003). Par contre, lorsque les données statistiques regroupent tout le secteur agroalimentaire⁶ c'est-à-dire les activités de l'agriculture elle-même en plus de celles qu'elle génère comme les activités de transformation alimentaire, du commerce de gros et de détail et les activités de restauration, la part du PIB s'élève alors à près de 6,5% et un peu plus de 12% des emplois

⁶ Le MAPAQ utilise le terme bioalimentaire alors que l'UPA emploie le vocable agroalimentaire dans le même sens.

québécois se rattachent à l'une ou l'autre des activités bioalimentaires (MAPAQ, 2003). La figure IV-1 présente la contribution des différentes activités.

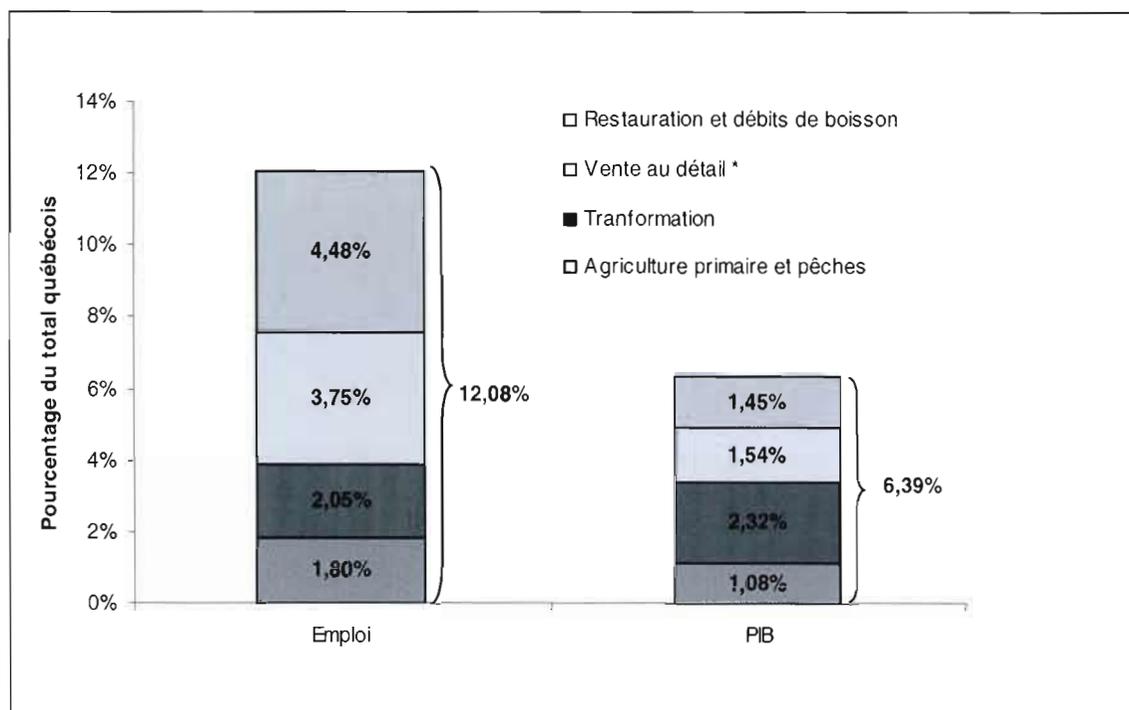


Figure IV-1 Contribution du système agroalimentaire relativement au produit intérieur brut (PIB) et à l'emploi pour l'année 2002. Sources (MAPAQ, 2003).

Quant aux échanges internationaux, ceux-ci ont continuellement augmenté à partir de 1994 pour déboucher sur une balance commerciale positive chaque année depuis 1997 (tableau IV-1). La viande de porc et ses dérivés constituent la principale denrée exportée avec 23,1% du total des exportations (MAPAQ, 2003).

Tableau IV-1 Balance commerciale agroalimentaire de 1994 à 2003. Sources : UPA (2001) et Statistiques Québec (2004). En millions de dollars canadiens.

Année	Exportations	Importations	Balance commerciale
1994	1455	2175	-720
1995	1702	2252	-550
1996	2000	2232	-233
1997	2424	2328	95
1998	2609	2551	57
1999	2658	2592	66
2000	2918	2637	281
2001	3337	2918	417
2002	3553	2987	566
2003	3627	3205	422

4.3 Organisation et structures de l'agriculture au Québec

Les producteurs agricoles sont réunis au sein d'une association, l'Union des producteurs agricoles, seul syndicat accrédité par l'État. La *Loi sur les producteurs* adoptée en 1972 lui confère ce monopole et elle oblige les producteurs, depuis 1995, au paiement d'une cotisation annuelle à l'organisation comme condition essentielle afin d'avoir droit à certaines subventions comme le remboursement des taxes foncières. Le Québec serait apparemment le seul endroit des pays développés où persiste une situation de monopole syndical en agriculture (Bouchard, 2002).

L'agriculture québécoise est organisée autour du principe de la mise en marché collective. En se regroupant, les agriculteurs conviennent d'un plan conjoint lequel permet d'établir les conditions de production et de mise en marché. Ces plans, dont l'utilisation est balisée par la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*, sont gérés et financés par les producteurs eux-mêmes (UPA, 2003). L'UPA dit de cet outil de mise en marché qu'il favorise l'établissement de relations commerciales entre les producteurs et leurs acheteurs tout en protégeant les intérêts des consommateurs.

4.3.1 Structures des activités de transformation et de distribution

Le secteur de la transformation alimentaire représente un passage obligé pour plus de 80% des produits agricoles (UPA, 2001). Cette industrie jouit d'un fort pouvoir de marché en raison de sa forte concentration. Le nombre de fusions et d'acquisitions a fait un bond prodigieux pour plusieurs raisons : la concurrence étrangère, le souhait des transformateurs québécois d'atteindre les marchés extérieurs et le pouvoir accru des distributeurs alimentaires peu nombreux. Pour ces motifs, les quatre plus grands transformateurs des secteurs du lait frais, du lait de transformation, des fruits et légumes de conserveries et des viandes détiennent chacun plus des deux tiers des parts de leur marché respectif (UPA, 2001).

Un tel scénario prévaut au sein du secteur de la distribution. Jadis, les marchés publics et les petits commerçants (boulangers, laitiers, bouchers, marchands de fruits et légumes) étaient forts nombreux et présents dans les villes et les villages si bien que les consommateurs connaissaient la provenance des aliments. Au cours des dernières décennies, l'offre alimentaire s'est cependant transformée de façon radicale. Seulement entre 1992 et 2002, le nombre de commerces a chuté de 34% passant de 11103 établissements à 7301 (MAPAQ, 2003). Pendant cette même période, les ventes au détail augmentaient de 12,5 à 14,9 milliards de dollars. Si bien qu'aujourd'hui, la grande distribution occupe la majeure partie du terrain. Trois grandes chaînes contrôlent un peu plus de 80% de la distribution alimentaire soit Loblaw-Provigo, Metro et Sobeys-IGA (UPA, 2003 ; Chrétien, 2004). Cette concentration génère une pression accrue sur les acteurs de la transformation, pression transférée à son tour au domaine de la production (UPA, 2004) car pour alimenter ces grandes chaînes, celles-ci exigent d'importants volumes d'approvisionnement, livrables selon la formule du « juste à temps », une formule souvent inconcevable pour les petits transformateurs et producteurs (Chrétien, 2004).

Malgré tout, l'offre de produits s'est grandement diversifiée grâce notamment aux améliorations dans le transport et à la libéralisation du cadre réglementaire permettant aux

marchandises de passer les frontières en franchise de douanes. Les trois grandes chaînes offrent entre 20 000 et 40 000 produits différents aux consommateurs québécois (Chrétien, 2004) lesquels profitent d'un panier d'épicerie parmi les moins chers au monde puisque seulement 12% du revenu des ménages est consacré à l'approvisionnement alimentaire (MAPAQ, 2003) une proportion beaucoup plus faible que quarante ans auparavant alors que 30% des revenus étaient nécessaire pour s'alimenter (UPA, 2003). La figure IV-2 résume certains des propos que nous venons de soulever.

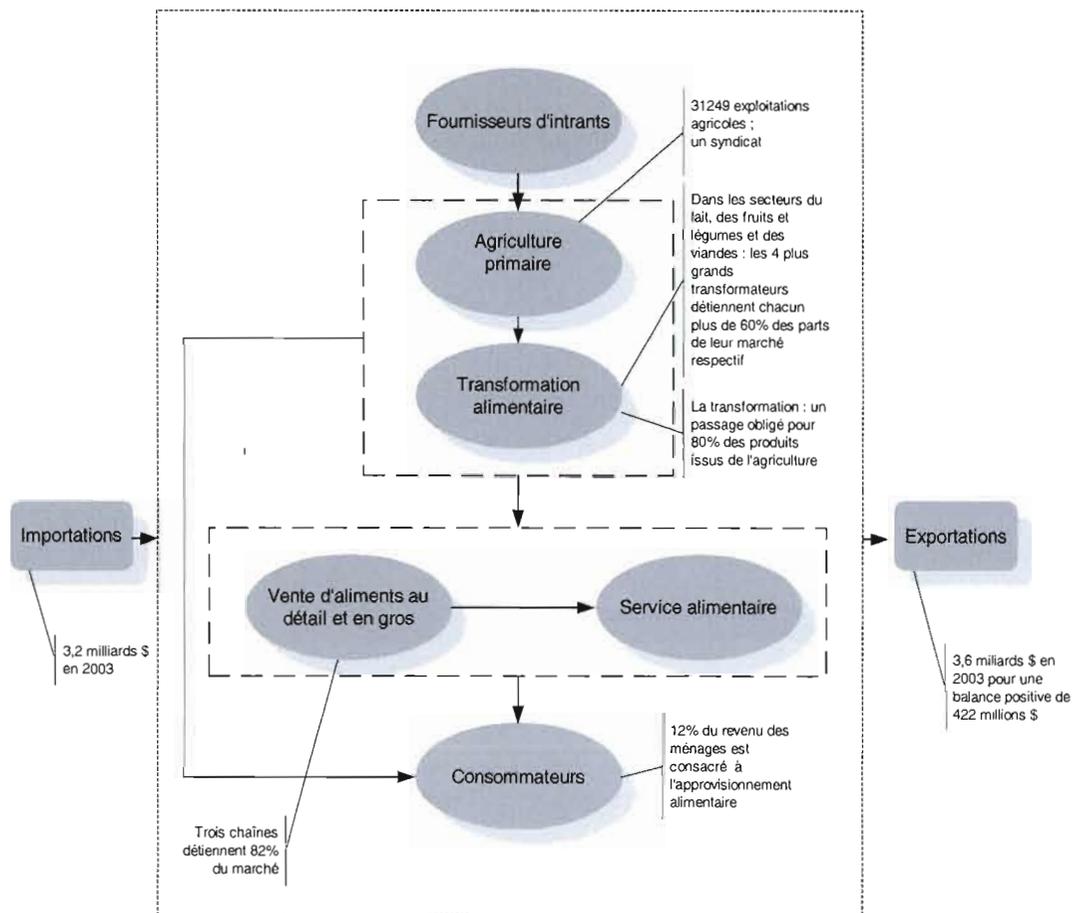


Figure IV-2 Schématisation du système agroalimentaire québécois

4.4 Les certifications dans le domaine agroalimentaire au Québec

On distingue plusieurs types de certifications dans le domaine agroalimentaire au Québec. Certaines d'entre elles sont de caractère privé ce qui signifie que leurs normes ne sont pas régulées par l'État. Dans ce cas, ce sont les entreprises privées ou encore des organisations non gouvernementales qui en édictent les règles. En revanche, certaines font l'objet d'un encadrement législatif (nous les appellerons publiques) même si elles ont d'abord été élaborées par la société civile.

4.4.1 Les certifications privées

Au nombre des certifications privées, on compte notamment le commerce équitable et des marques de certification tel que le label *Aliments du Québec*. C'est l'organisation Équiterre, avec Oxfam Canada, qui est l'une des principales promotrices du commerce équitable au Québec. L'organisation s'est donnée comme mission de bâtir un mouvement citoyen. Pour y parvenir, elle est active par l'entremise de quatre programmes : le transport écologique, l'efficacité énergétique, l'agriculture écologique et le commerce équitable. L'organisation définit le commerce équitable comme un « système d'échange économique respectueux de l'environnement et des droits des travailleurs. » (Équiterre, s.d.). Le principe fondamental du commerce équitable est de garantir un juste prix aux producteurs. Pour qu'un produit soit certifié équitable, sept critères doivent être respectés : un commerce direct, un juste prix, un engagement à long terme, l'accès au crédit, une organisation démocratique, la protection de l'environnement et le développement local communautaire. Des organisations indépendantes effectuent la certification des produits et le programme de certification n'est pas légiféré. Les produits touchés ne sont pas québécois. Il s'agit surtout du café, de fruits, de chocolat et quelques autres denrées de l'hémisphère sud.

Le conseil de promotion de l'agroalimentaire québécois utilise le logo *Aliments du Québec* afin de promouvoir les produits manufacturés sur le territoire québécois. *Aliments du Québec*

est une marque de certification c'est-à-dire une variante de la marque de commerce. Il s'agit d'une marque employée pour distinguer, ou de façon à distinguer, les marchandises ou services qui sont d'une norme définie par rapport à ceux qui ne le sont pas, en ce qui concerne quatre éléments : a) soit la nature ou la qualité des marchandises ou services; b) soit les conditions de travail dans lesquelles les marchandises ont été produites ou les services exécutés; c) soit la catégorie de personnes qui a produit les marchandises ou exécuté les services; d) soit la région à l'intérieur de laquelle les marchandises ont été produites ou les services exécutés. La marque de certification, encadrée par la *Loi sur les marques de commerce*, une compétence fédérale, est accordée à des opérateurs répondant aux normes établies par le propriétaire de la marque. Les entreprises agroalimentaires utilisent le logo *Aliments du Québec* comme un outil d'identification de provenance des produits. Ce type d'outil a peu à voir avec les valeurs promues par les défenseurs du localisme alimentaire telles que la viabilité des fermes et le développement économique des régions rurales marginales. Il s'agit en fait d'un instrument marketing utilisé par l'État pour promouvoir la consommation de produits locaux. Ceux-ci sont très souvent des produits de consommation de masse manufacturés dans les grands centres. Les circulaires des trois grandes chaînes alimentaires sont utilisées pour promouvoir ces produits. Trois organisations sont promotrices du projet : le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, l'Union des producteurs agricoles et le Conseil de l'alimentation du Québec, une association regroupant les détaillants et les distributeurs en alimentation. Le site Internet de l'association définit les *Aliments du Québec* comme « tout produit entièrement québécois ou dont les principaux ingrédients sont d'origine québécoise et pour lequel toutes les activités de transformation et d'emballage sont réalisées au Québec. » Les entreprises désirant apposer le logo sur leur produit doivent payer une cotisation annuelle. Celle-ci varie entre 100\$ à 1000\$ selon le nombre d'employés. Le formulaire d'adhésion, une déclaration volontaire de contenu québécois, n'est pas vérifié par une tierce partie.

D'autres marques de certification, propriétés de groupes de producteurs, font leur apparition. Mentionnons notamment : *Alcool certifié du Québec*, propriété de l'Association des producteurs de boissons alcoolisées du Québec; *Pur chèvre du Québec*, propriété de

l'Association laitière caprine; *Pintade certifiée vallée du Richelieu*, propriété de la Table filière Pintade de la vallée du Richelieu inc.

4.4.2 Les certifications publiques

Il existe au Québec une loi permettant la réservation d'appellations biologiques, d'origines ou de spécificités. La *loi sur les appellations réservées* est calquée sur le modèle européen (Chazoule et Lambert, 2003). Elle reconnaît les appellations attribuées à des produits agricoles et alimentaires. L'article 21 de la *Loi sur les appellations réservées* stipule que : « [...] nul ne peut utiliser, dans la publicité, l'étiquetage, la présentation de tout produit ou dans les documents commerciaux qui s'y rapportent, une appellation réservée pour des produits qui ne sont pas certifiés par un organisme accrédité. » La loi a donc pour objet l'accréditation des organismes de certification chargés, pour une appellation visée, de la certification des produits portant une appellation réservée ainsi que la surveillance de l'utilisation de ces appellations.

On entend par « appellation » l'identification d'un produit qui, de par ses caractéristiques particulières ou son mode de production, le distingue des autres produits de même catégorie. Les demandes de réservation d'appellation ne peuvent provenir que de groupements de producteurs. Ainsi, un individu ne peut réserver une appellation pour lui seul.

La loi définit trois types d'appellations réservées.

- La première est *l'appellation attestant le mode de production*. C'est sous cette appellation qu'est réservé le mode de production biologique. Ainsi, un produit certifié biologique doit satisfaire à un cahier des charges dont les normes sont au moins égales à celles prévues dans les «Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments biologiques» adoptées par la

Commission du *Codex Alimentarius* en vertu du Programme mixte FAO/OMS⁷ sur les normes alimentaires;

- La deuxième appellation concerne l'origine du produit. Elle regroupe deux types d'appellation soit l'appellation d'origine et l'indication géographique protégée.
 - Dans le cas de l'appellation d'origine, la qualité et les caractères de ce produit doivent être dus essentiellement ou exclusivement au milieu géographique concernant les facteurs naturels et humains et le lieu d'élaboration, de transformation et de production doivent être situés dans la région de l'appellation. Aucune appellation de ce type n'est reconnue au Québec.
 - *L'indication géographique protégée*, de son côté, présente un lien moins fort entre le produit et l'origine. Ce produit doit posséder une qualité déterminée, une réputation ou une autre caractéristique attribuable à son origine géographique et le lieu d'élaboration, de transformation ou de production doit être situé dans la région de l'appellation. Ainsi, toutes les activités n'ont pas à être situées dans la région de l'appellation. Un projet pilote, l'Agneau de Charlevoix, est en cours de réalisation depuis février 2004.
- La dernière appellation est l'attestation de spécificité d'un produit. Ce produit doit posséder un élément ou un ensemble d'éléments qui le distingue nettement d'autres produits similaires appartenant à la même catégorie. La spécificité n'est pas liée à la provenance ou au milieu géographique, mais à sa composition ou à son mode de production ou de transformation qui doivent avoir un caractère traditionnel. Aucune appellation de ce type n'est reconnue.

⁷ La commission du Codex Alimentarius est un projet commun entre l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO - Food and Agriculture Organisation of the United Nations) et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Le Codex Alimentarius est constitué d'un ensemble de normes alimentaires élaborées par la commission du Codex Alimentarius et reconnues internationalement.

En vertu de la *Loi sur les appellations réservées*, le MAPAQ a désigné le Conseil des appellations agroalimentaires du Québec (CAAQ) en tant qu'autorité compétente pour contrôler l'utilisation commerciale des appellations réservées au Québec. Pour mener à bien ses fonctions, le CAAQ a mis en place les quatre programmes suivants :

- Le programme d'accréditation des certificateurs;
- Le programme d'admission des produits au Québec;
- Le programme de normalisation;
- Le programme de surveillance des appellations réservées.

Le programme d'accréditation des certificateurs

Dans ses fonctions, le CAAQ accorde deux types d'agrément soit l'accréditation des certificateurs et la reconnaissance de conformité. L'accréditation est réservée uniquement aux certificateurs qui ont des activités de certification à l'intérieur de la province du Québec. Pour le moment, six organismes sont accrédités : *Garantie Bio-Écocert*, *FVO*, *Ocia-Québec*, *OCCP Procert Canada*, *QAI* et *Québec Vrai* (CAAQ, 2004). Chacun de ces organismes possède son propre cahier des charges. Le nombre de producteurs certifiés par l'un de ces six organismes s'élève à 902 (FABQ, 2003), ce qui représente 2,5% de toutes les exploitations agricoles.

Le programme d'admission des produits au Québec

La reconnaissance de conformité vise quant à elle les certificateurs pour les produits d'origine hors-Québec vendus sur le marché québécois. Plus de quarante organismes sont reconnus conformes. Tout certificateur agréé par le CAAQ est réputé administrer un système de certification de produits agricoles et alimentaires qui a fait l'objet soit d'un agrément de la part de l'autorité compétente d'un pays, État ou province ayant juridiction en agriculture, soit d'une accréditation de type ISO 65 (EN 45011) attribué par un organisme compétent, soit les deux.

Le programme de normalisation

Le programme de normalisation permet d'élaborer et d'actualiser l'ensemble des normes de référence pour tous les produits assujettis à une certification. Tout nouveau référentiel concernant les appellations liées à l'origine ou attestant de la spécificité d'un produit doit faire l'objet de consultations publiques convoquées par le CAAQ. Il en est de même pour des changements des normes biologiques. Lors de changements, le CAAQ invite les organismes de certification, les syndicats des producteurs, les producteurs, les autres parties prenantes et le grand public à donner leur opinion sur les normes à adopter.

Le programme de surveillance des appellations réservées

Sous cette loi, c'est l'État par l'intermédiaire du CAAQ qui est chargé de la surveillance de l'utilisation des appellations. À l'inverse, sous la *Loi sur les marques de commerce*, gérée par le palier gouvernemental fédéral, ce sont les producteurs qui doivent défendre l'utilisation de la marque de certification.

Néanmoins, la *Loi sur les appellations réservées* ne satisfait pas tout le monde et ce, pour différentes raisons. D'abord, concernant le mode de production, des producteurs biologiques regroupés dans le mouvement de l'Union paysanne considèrent que l'appellation biologique telle que régulée présentement au Québec, ne rend pas entièrement justice à leur travail. C'est la raison pour laquelle, l'Union biologique paysanne élabore une nouvelle certification : la certification bio-paysanne.

Solidarité rurale du Québec critique elle aussi des éléments de la loi. L'organisation maintient que, telle qu'elle est libellée, la loi ne répond pas aux besoins des producteurs artisans. Afin de pallier à ce problème, l'organisation milite pour l'intégration de nouvelles appellations dans la *Loi sur les appellations réservées*.

La prochaine partie décrit les activités de ces deux organisations. Nous débutons par le cas de l'Union biologique paysanne.

4.5 L'Union biologique paysanne

L'Union biologique paysanne, un syndicat affilié à l'Union paysanne, milite pour la généralisation de l'agriculture biologique. Toutefois, les normes biologiques des cahiers des charges des certificateurs présents sur le territoire québécois ne satisfont pas aux critères des membres du syndicat. Ceux-ci les jugent trop permissives et trop laxistes. Pourtant, selon le CAAQ, l'agriculture biologique impose un mode de production strict soumis à une réglementation. Le CAAQ indique que : « Les opérateurs biologiques privilégient notamment des pratiques culturales qui visent à préserver l'environnement et à garantir le caractère durable de l'activité agricole. Ils recherchent la diversité des productions animales et végétales et utilisent souvent des variétés ou espèces peu communes ou parfois tout simplement oubliées. Les produits agricoles et denrées alimentaires biologiques résultent donc d'un mode de production qui exclut l'usage d'organismes génétiquement modifiés, de pesticides, d'engrais chimiques ou solubles, limite l'emploi d'intrants, et applique des méthodes de travail fondées sur le recyclage des matières organiques naturelles ainsi que sur la rotation des cultures. » (CAAQ, s.d.)

Les programmes de certification biologique ont une courte histoire. Le mouvement pour l'agriculture biologique (MAB), composé d'agriculteurs et de consommateurs, est né en 1972, entraîné par le phénomène du retour à la terre (Laberge, 1996). La première ferme certifiée au Québec est la ferme Sanders qui adhère en 1979 au chapitre du Vermont de l'Organic Crop Improvement Association (OCIA) (Laberge, 1996). Au cours des années 1980, plusieurs régions s'initient à ce mode de production, l'intérêt des consommateurs grandit, le nombre de *jardiniers bio* augmente et les marchés se développent. Le MAB s'incorpore en 1980. En 1984, il s'engage dans l'opération d'un programme de certification et lance la publication de la revue *Humus*. L'UPA commence ensuite à financer le MAB et tel que le raconte un militant de l'époque « *c'est le début de la purge des granos. L'UPA voulait sa propre organisation et le contrôle. Ils l'ont eu avec la création de la FABQ*⁸. » En 1990, le MAPAQ lance un programme de certification. Il crée avec l'UPA, l'Organisation pour le

⁸ La Fédération de l'agriculture biologique du Québec (FABQ) est l'une des fédérations membres de l'UPA.

contrôle de l'intégrité des produits biologiques (OCIPB) et le sceau « Québec-Vrai bio ». La certification MAB se saborde. Entre 1991 et 1994, l'État québécois subventionne la certification de 120 fermes. Il injecte 1 million de dollars et y met fin après trois ans. Le MAPAQ cesse de subventionner l'OCIPB et prend la décision de ne plus financer la certification biologique. Lors du sommet de l'agriculture de 1992, le MAPAQ crée les *Tables de concertation* pour différentes filières dont la Table de concertation en agriculture biologique⁹. Malgré cela, l'agriculture biologique n'y est pas retenue comme axe prioritaire de développement agroalimentaire. En 1995, la Table de concertation en agriculture biologique propose un système québécois d'accréditation des certificateurs, assorti d'une réglementation compatible avec les normes administratives développées par l'*International Federation of Organic Agriculture Movements* (IFOAM) sous le contrôle de la FAO et de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) (Laberge, 1996). L'État adopte la *Loi sur les appellations réservées* en 1996 et sa réglementation est mise en vigueur en 1997. C'est le Conseil des appellations agroalimentaires du Québec (CAAQ) qui, depuis, gère la certification des produits biologiques au Québec. Selon les données du MAPAQ (2003), la part de marché des aliments biologiques s'élèverait à 2 à 2,5% de la consommation totale. La croissance de la consommation biologique s'établirait quant à elle entre 20% et 25% par année.

Outre l'Union biologique paysanne, d'autres mouvements, au demeurant bien structurés, œuvrent à la promotion de l'agriculture biologique comme mode de vie notamment l'organisation *Équiterre*. Celle-ci milite fortement pour l'agriculture biologique par le biais de l'agriculture soutenue par la communauté (ASC). L'ASC n'encourage effectivement que la production biologique certifiée en plus de la production locale. Ce type d'agriculture répond aux critères alimentaires défendus par *Équiterre* : Nu, Non-loin et Naturel. Ainsi, les aliments sont peu emballés, ils sont distribués en circuit court et sont produits sans ajout d'intrants artificiels. En outre, l'ASC met en contact les producteurs et les consommateurs dans une relation plutôt inusitée. En effet, les consommateurs partagent le risque avec les producteurs car ils doivent payer à l'avance la part de récolte qui leur sera

⁹ Les tables de concertation regroupent des producteurs, des transformateurs, des distributeurs, des représentants de ministère et d'organismes publics, et parfois des organismes financiers.

distribuée au moment convenu. Ils deviennent ainsi des partenaires de la ferme. En échange, le producteur s'engage à fournir des produits de qualité, biologiques et diversifiés. Équiterre coordonne les activités de l'ASC pour toutes les régions du Québec. L'organisation met en réseau les consommateurs et des producteurs. Pour ce faire, elle fournit notamment les coordonnées des fermes ASC sur son site Internet, indique les points de chute, informe les consommateurs de la disponibilité et de la variété offerte par les fermes. L'organisation tient des kiosques dans les marchés publics et les expositions, donne des conférences, publie un bulletin distribué aux *partenaires* de l'ASC. Elle participe également à plusieurs activités de l'Union biologique paysanne.

La Fédération de l'agriculture biologique (FABQ) défend elle aussi l'agriculture biologique. Créée en 1989, elle a choisi en 2001 de s'affilier à l'UPA « avec l'objectif de faire changer l'agriculture du Québec par l'influence que les producteurs biologiques pourraient exercer sur leurs confrères au sein de la communauté agricole » (FABQ, 2003). Le président de la FABQ croit qu'en devenant la voix du secteur biologique au sein de l'UPA, il sera plus facile d'influencer l'agriculture au Québec à l'intérieur du syndicat agricole plutôt que de faire pression de l'extérieur : « notre choix à nous comme producteurs affiliés à l'UPA, c'est qu'on préfère avoir un paragraphe dans la page au lieu d'une note dans la marge » (Gaudette, 2004, enregistré par Radio-Canada, 2004). Elle regroupe, sur une base volontaire, 208 des 902 producteurs certifiés au Québec (FABQ, 2003).

L'Union biologique paysanne est un des chapitres de l'Union paysanne. L'Union paysanne est affiliée au mouvement international *Via Campesina*, une organisation internationale qui coordonne des organisations de paysans, de travailleurs agricoles et de communautés indigènes de l'Asie, des Amériques, de l'Europe et de l'Afrique (Desmarais, 2002). *Via Campesina* se définit comme un mouvement autonome et pluraliste, indépendant de toute influence politique, économique ou religieuse. Les organisations membres de *Via Campesina* militent à l'intérieur de leurs propres frontières. Elles sont toutefois conscientes que leurs actions sont liées à celles des organisations membres de *Via Campesina* partout dans le monde (Desmarais, 2002). L'Union paysanne s'inspire d'ailleurs fortement de la

Confédération paysanne, un syndicat agricole français lui aussi lié à Via Campesina et qu'a dirigé le militant José Bové. Leurs batailles et leurs projets sont fortement similaires.

L'Union paysanne est née de mobilisations citoyennes, des mobilisations axées autour du «pas dans ma cour». Ces comités de mobilisations avaient très souvent une portée limitée, locale et concrète. Mais il y en avait plusieurs et leurs querelles tenaient à une initiative précise notamment à propos des constructions porcines qui se trouvaient au cœur des litiges : son porte-parole raconte « Quand l'Union paysanne est arrivée, on a nagé sur la vague de la crise porcine ».

L'Union paysanne a été créée en 2001 au plus fort d'une série de manifestations anti-porcines. Les médias rendaient compte depuis les années 1980 des luttes de groupes de citoyens contre la construction de nouvelles installations dans toutes les régions où la production porcine tendait à se concentrer. Déjà en 1978, Radio-Canada diffusait un reportage sur la pollution porcine dans les bassins de plusieurs rivières au Québec (Radio-Canada, 1978). Au cours des années 1990, les manifestations se multiplient. Même le Vérificateur général est critique. En 1996, son rapport dénonce certaines pratiques du MAPAQ en soulignant que : « Les actions prises par le Ministère ne sont pas toujours cohérentes par rapport aux impératifs de la politique environnementale. D'un côté, il s'efforce de résoudre des problèmes environnementaux et, de l'autre, il continue d'encourager, par le versement d'une aide financière importante, le développement d'exploitations agricoles qui ne se soucient pas de l'environnement » (Rapport du Vérificateur général 1995-1996, 1996 : p. 27).

L'Union paysanne participe à la production du film « Bacon, le film », un documentaire-pamphlet produit en 2001 et dans lequel les effets polluants de l'industrie porcine sont dénoncés. Largement médiatisé, le film est projeté dans les salles de cinéma, dans les salles de cours et à la télévision publique. Des débats sont organisés à la suite de ces diffusions. Quelques mois plus tard, le gouvernement du Québec met un frein à la production en décrétant un moratoire sur toute nouvelle demande d'installation. L'État québécois exige ensuite en 2002 la tenue d'audiences dirigées par le Bureau d'audiences publiques en

environnement (BAPE) à qui le gouvernement confie un mandat d'enquête et de consultation publique concernant le développement durable de la production porcine au Québec. L'Union paysanne y présente un mémoire dans lequel il condamne les structures de la production porcine. Une partie du rapport du BAPE fait écho aux doléances du mouvement.

Dans son rapport, le BAPE juge que les conflits de voisinage entre acteurs agricoles et les autres intervenants du milieu proviennent de l'intensification et de la spécialisation de la production porcine (BAPE, 2003). Le rapport indique par ailleurs que la présence des intégrateurs est l'une des transformations ayant causé le plus de dommages (BAPE, 2003). Dans un système sous intégration, les actifs (bâtiments, sols, équipements) et les animaux d'élevages sont la propriété d'un intégrateur qui fournit les intrants et les services. Dans le secteur porcin, une vingtaine d'intégrateurs contrôlent la moitié de la production (Francoeur, 2002). Plus la taille de l'entreprise augmente et plus l'intégration est présente. En revanche, la participation sociale diminue car les propriétaires ne résident pas dans le milieu (BAPE, 2003). Ce qui fait que les avantages socio-économiques sont moindres car la majorité des achats sont centralisés ailleurs. Cette réorganisation des structures entraîne forcément une réorganisation de tout le milieu rural. La représentativité des acteurs agricoles dans le milieu rural tend à diminuer et cause des problèmes de cohabitation entre les producteurs et les autres citoyens du milieu rural (BAPE, 2003). « Le phénomène de l'intégration s'accroît, et comme l'intégrateur n'est pas quelqu'un du milieu, la situation devient propice à l'explosion d'un conflit social » (BAPE, 2003 : p. 18).

Si les impacts environnementaux des installations de production porcine ont pour l'essentiel constitué les premiers éléments décriés par l'Union paysanne, la réflexion a ensuite débouché sur une analyse sociale et économique de toute la chaîne alimentaire. La réflexion des membres du mouvement s'est en effet élargie au modèle de développement agricole, à la logique derrière les projets de développement et aux répercussions sociétales de ceux-ci. Le manifeste de l'organisation est fort explicite sur les conclusions que le mouvement tire de l'analyse structurelle de l'agriculture québécoise et des solutions à envisager :

On est en train de détruire l'agriculture, et du même coup, la qualité de l'alimentation, la campagne et la vie rurale. Au nom de la compétition sur les marchés mondiaux, du libre échange et de la productivité à tout prix, on encourage la mainmise des industriels et des multinationales sur la production agricole et la disparition des fermes familiales et des petites productions alimentaires locales. Du même coup, on vide les villages et on transforme les régions rurales en une sorte de désert et de parc industriel. L'agriculture dont nous avons besoin n'est pas celle des multinationales et des fermes-usines mais celle de cultivateurs et de paysans soucieux de leur terre, de leurs animaux, de leur communauté et de leur pays. Si nous voulons repeupler et redynamiser nos villages et pouvoir offrir au monde autre chose qu'une nourriture standardisée et dangereuse pour la santé, ce ne sont pas les usines à cochons et les déserts de maïs qu'il faut multiplier partout au Québec, mais des petites fromageries, des petites salles d'abattage, des petites conserveries, des petits éleveurs et des petits jardiniers qui transforment et vendent à la ferme des produits personnalisés et de qualité (Union paysanne, tiré du Manifeste de l'organisation).

Ce syndicat se définit comme un syndicat agricole et citoyen. Il regroupe en effet des agriculteurs et des non agriculteurs désirant appliquer un modèle paysan à la gestion des ressources. Sur les 3000 membres de l'UP, 1800 sont non agriculteurs soit plus de la moitié. Le mouvement prône la démocratie rurale afin que tous les citoyens puissent s'exprimer à propos de l'agriculture. C'est dans cette optique qu'elle recrute des membres chez les citoyens, croyant nécessaire d'introduire ceux-ci dans les négociations alimentaires et d'obtenir leur appui afin que les petits agriculteurs qu'elle représente puissent infléchir l'orientation dominante. Mais un tel type de regroupement reçoit sa part de critiques de l'intérieur même du mouvement. Ça ne fait pas l'affaire de tous les agriculteurs qui se disent paysans : « moi ce qui m'irrite dans l'Union paysanne c'est qu'il y a plus de gens non producteurs que de producteurs. Mettons un syndicat de l'automobile. En tant que conductrice, je ne vois pas ce que j'aurais à faire là ». Un autre n'est pas d'accord : « pour moi, l'Union paysanne c'est un mouvement avant d'être un syndicat. Il a un rôle de conscience critique face à ce qui se fait en agriculture et pour forcer les agriculteurs et ceux qui prétendent les représenter. Son mérite, c'est de forcer la critique sur l'agriculture et ça doit continuer. » Son porte-parole ajoute :

On a reçu des syndicats de partout dans le monde et tout le monde est épaté par l'approche qu'on a eu de mettre ensemble des citoyens et des agriculteurs. Mais ça, ce n'est pas une approche facile. On s'est donné plus de bâtons dans les roues que d'aide en faisant ça. Et on l'a affronté à tous les jours. On a dû définir un modèle d'organisation et ce modèle-là n'a pas plu à tout le monde et certains ont quitté. Mais actuellement tout le monde a bien compris que l'Union paysanne est un syndicat agricole et citoyen. Je dis souvent à la blague aux gens : où chez-moi s'arrête ma part de citoyen et où commence la part d'agriculteur ? Pour moi c'est la même chose.

Il n'y a pas donc pas unanimité sur les composantes de l'organisation. À l'évidence, cela jette du discrédit sur le mouvement car celui-ci veut générer un impact sur la législation et les décisions gouvernementales concernant l'agriculture et l'alimentation. L'action du mouvement vise en effet à la fois le terrain technique et le terrain de l'organisation de la politique agricole. Plus spécifiquement, l'Union paysanne prône une refonte de la *Loi sur les producteurs agricoles* afin d'obtenir la liberté d'affiliation et de mettre fin au monopole syndical de l'Union des producteurs agricoles. Dans un extrait d'une des nombreuses pétitions que l'Union paysanne a fait circuler celle-ci considère que :

Le monopole d'un syndicat unique et obligatoire ne permet plus de tenir compte démocratiquement des besoins et des opinions de tous les agriculteurs. L'Union paysanne demande donc qu'on donne aux agriculteurs la liberté de choisir leur syndicat, comme partout ailleurs dans le monde (Union paysanne, s.d.).

L'État a refusé toutes les demandes en ce sens. Il considère que le nombre de producteurs représenté par l'Union paysanne est trop faible.

Pour l'Union paysanne, l'UPA symbolise tout ce qu'on peut reprocher à l'agriculture conventionnelle. Le mouvement contestataire reproche au syndicat unique sa mainmise et son pouvoir sur l'orientation industrielle des politiques agricoles, sur la mise en marché des produits, sur le financement agricole et sur la politique de gestion des territoires agricoles. En

revanche, le président de l'UPA¹⁰ aime à répéter, concernant ce mouvement rival, que ses préoccupations sont surtout celles du « Plateau », suggérant ainsi qu'une petite clique de la ville impose ses vues. Une militante s'inquiète quant à elle de la division entre producteurs agricoles et elle affirme que cela fait l'affaire de l'État : « c'est le gouvernement qui est gagnant quand on divise pour mieux régner ».

4.5.1 La certification bio-paysanne

L'Union biologique paysanne (UBP) est à la fois insatisfaite des certifications existantes et de la Fédération de l'agriculture biologique du Québec (FABQ). On ne croit pas, dans les rangs de l'Union paysanne, que le changement peut provenir de l'intérieur comme la FABQ le laisse entendre. Un producteur fromager, militant de la première heure, constate « c'est bien inoffensif la FABQ. Qu'est-ce que tu veux qu'ils fassent ? Ils sont obligés de s'intégrer dans une structure que nous on combat. Comment veux-tu qu'ils changent le système quand ils doivent se mouler à lui? ». En entrevue avec la chercheuse, le porte-parole et président de l'Union biologique paysanne affirme pourtant :

On ne peut pas lutter contre cette machine-là qui engrange des dizaines de millions de dollars sans y laisser sa peau. C'est utopique. C'est utopique. Et même la plupart des producteurs nous le disent, la meilleure chose qui est arrivée à l'UPA depuis 20 ans, c'est l'Union paysanne, parce que vous les avez forcé à évoluer à une vitesse... Depuis qu'on est là, l'UPA a commencé à parler de fermes à dimension humaine. Ils n'en donneront pas la même définition que nous autres mais ils en parlent ce qu'ils n'avaient jamais fait. Le revenu, ils en parlent. Les OGM... On verra si ça va se rendre bien, bien loin mais depuis que l'Union paysanne est là, ils avancent à une vitesse folle.

L'UBP compte 150 membres, tous producteurs. Le président de l'UBP souhaite que « la FABQ se désaffilie de l'UPA et se joigne à nous pour créer un vrai mouvement bio qui pourrait penser par lui-même et définir ses propres règles. » La majorité des membres

¹⁰ Ces propos ont été tenus dans le cadre d'un entretien avec la chercheuse et repris lors du congrès de l'UPA tenu en décembre 2004.

participe au réseau de l'agriculture soutenue par la communauté promue et coordonnée par Équiterre. C'est à la demande de ces producteurs que l'UBP a initié des démarches afin d'instaurer un nouveau label biologique. « Les gens venaient nous voir et nous disaient : écoute, on ne fait pas les mêmes affaires mais on n'est pas reconnu pour ça. Est-ce qu'il y a moyen que ça se fasse avec l'Union paysanne ? Est-ce qu'on pourrait être reconnu pour ce qu'on fait pour la communauté ? Pour ce qu'on fait pour l'environnement ? »

Quelques membres de l'UBP ont donc entrepris d'élaborer un programme de certification conforme à une réalité non révélée par les certifications existantes. Aidée par une firme de consultants, experte en élaboration de cahiers des charges, quelques membres de l'organisation ont entrepris des recherches afin de vérifier ce qui existait ailleurs. En partenariat avec Équiterre, des stagiaires ont évalué les normes sociales de certains cahiers des charges européens afin d'intégrer dans le programme bio-paysan quelques uns de ces critères. Les critères ont ensuite été retenus ou créés en concertation avec les membres producteurs. L'UBP soutient que le cahier des charges bio-paysan sera plus sévère, plus complet et plus détaillé que les cahiers des charges existants.

L'Union biologique paysanne entend combattre la tendance industrielle en élaborant un programme de certification qui permette de tenir compte de tous les éléments que l'organisation considère comme négligés dans les cahiers de charges actuels : la proximité du lieu de mise en marché, la transmissibilité de la ferme, le bilan énergétique, l'autosuffisance de la ferme et la fonction sociale de l'agriculture. Le but ultime de la certification vise à maintenir une filière de mise en marché biologique indépendante de la filière industrielle.

De l'avis des membres de l'Union biologique paysanne, l'agriculture biologique glisse vers des pratiques industrielles en raison du fait que les cahiers des charges biologiques donnant droit à une certification portent sur le produit et non sur l'organisation. Ainsi, avec le système actuel, une ferme peut à la fois être certifiée biologique pour son érablière tout en produisant un maïs génétiquement modifié, pourtant interdit en mode biologique. L'effet pernicieux d'une certification touchant les produits isolément amène les producteurs à s'éloigner de la notion d'agrosystème complet ce qui implique que les besoins nutritifs des

sols ou des animaux ne sont pas comblés par la ferme elle-même. En entrevue, son président affirme: « à mesure que l'industrialisation du biologique progressera, on verra disparaître le modèle de ferme en polyculture-élevage, qui était à la base du modèle biologique, au profit de la ferme spécialisée...et dépendante ». Cette dérive attire, selon l'UBP, les fermiers conventionnels à la recherche de la valeur ajoutée des produits biologiques : « bien souvent, ce qu'on va remarquer chez quelqu'un qui se convertit, c'est que les pensées derrière cette conversion-là, c'est le facteur économique [...] il y a une énorme différence de mentalité entre le producteur qui a vingt ans de métier dans le conventionnel et qui se convertit et le jeune qui démarre directement en biologique ». L'arrivée des multinationales dans la sphère biologique couplée à l'offre des grands distributeurs soucieux d'offrir des produits biologiques au même prix que les produits conventionnels font pression sur les revenus des producteurs et se répercutent sur les méthodes de production qui deviennent de plus en plus laxistes. Aux dires du porte-parole de l'UBP, « le plus grand danger est d'adapter le biologique pour qu'il réponde à la demande industrielle et d'oublier sa philosophie ». Un fromager membre de l'organisation souligne « Je suis pénalisé parce que je fais de la qualité. Je ne suis pas reconnu pour ce que je fais. » Un maraîcher ajoute « faut sortir de la logique de la certification des produits et entrer dans celle de la certification des pratiques. Ce sont les pratiques qui font les produits de qualité. Si nos pratiques deviennent industrielles, on n'a plus de produits de qualité, que ça soit bio ou autre ».

Le porte-parole de l'UBP dénonce également le fait que l'UPA s'est longtemps targué de produire l'un des paniers les moins chers au monde : « un panier pas cher veut dire que celui qui le fait se crève à la tâche [...] Il faut réapprendre aux gens la valeur de la nourriture ». L'Union biologique paysanne et son organisation mère s'inquiètent du fait que la crise des revenus agricoles pourrait éventuellement toucher les producteurs biologiques, forcés de répondre à une demande des distributeurs au pouvoir de négociation élevé. Une productrice admet que « les journées sont longues. Y'a des jours où je suis aux champs à 5h du matin à ramasser jusqu'à minuit ou une heure du matin avec une lampe frontale. C'est pas évident ». C'est pourquoi l'UBP réclame un traitement équitable, soit le juste prix des denrées : « On diminue le nombre d'employés pour améliorer notre revenu, on fait plus de volume mais on fait de plus longues heures encore. C'est un cercle vicieux qui fait qu'on

n'arrive plus. Ce que ça veut dire, c'est que les producteurs ne reçoivent pas un juste prix pour ce qu'ils font. Et ce n'est pas juste dans une relation Nord-Sud, c'est ici aussi. »

Ainsi, la certification bio-paysanne vise à concilier les dimensions environnementale, sociale et économique. Elle mettra de l'avant ces trois aspects bien spécifiques de telle manière que les produits arborant ce label indiqueront qu'ils remplissent trois fonctions. Le premier aspect a trait aux fonctions bio-alimentaires, c'est-à-dire la capacité de nourrir une population de proximité avec une quantité et une qualité convenables. L'Union biologique paysanne n'exclut pas totalement l'exportation mais celle-ci ne doit pas être un objectif. Elle prône plutôt l'autosuffisance alimentaire car elle considère que l'agriculture d'exportation est dévastatrice sur la paysannerie à l'étranger en plus de faire courir des risques aux agriculteurs locaux. L'effet est aussi dévastateur sur le plan environnemental alors que 70% de la production biologique locale est exportée et que 75% de la consommation locale est importée.

Le deuxième aspect concerne les fonctions agro-environnementales soit la protection des ressources nécessaires à la production agricole. Les pratiques agricoles devraient préserver les sols, l'eau, l'air, la biodiversité et même la main-d'œuvre servant à la production soutient l'un des membres de l'UBP. Selon son porte-parole, « On veut montrer qu'on est plus équitable, qu'on est au-delà du biologique et extrêmement environnemental ». Pour ce faire, chaque fermier devra fournir un bilan énergétique et devra continuellement l'améliorer.

Enfin, le troisième aspect concerne les fonctions socio-territoriales, c'est-à-dire l'occupation du territoire et le travail en régions. L'UBP croit que « si nous voulons conserver des communautés vivantes, en santé et dotées d'un fort tissu social qui sera toujours le meilleur remède au nombreux maux d'exclusion de notre siècle, il faut promouvoir une agriculture biologique et paysanne qui donne la priorité aux fermes qui transforment et vendent localement les fruits de la terre, aux fermes impliquées dans la vie sociale de leur communauté, ouvertes sur le monde et ses préoccupations et aux fermes qui incluent l'écologie au sein de leur mise en marché ».

L'autre particularité de ce label tient au fait qu'il vise l'amélioration des procédures de production. En plus de critères minimaux relatifs aux trois fonctions précédemment citées, un système de notation sera appliqué afin que soient continuellement ajouté un ensemble de bonnes pratiques sociales, économiques et environnementales. Bien que l'ensemble de ces pratiques reste à élaborer, on songe par exemple à attribuer une note à l'ajout de brise-vent et de bordures riveraines ou encore au maintien ou à la croissance du nombre d'ouvriers agricoles.

Ces nouvelles normes viennent se superposer aux normes généralement admises dans la *Loi sur les appellations réservées*. Si bien qu'elles ne seront pas administrées et régulées par le Conseil des appellations agroalimentaires du Québec. Le label de l'Union paysanne devra par conséquent côtoyer le label de l'un des six certificateurs agréés par le Conseil. Afin d'assurer la crédibilité du label, l'Union paysanne prévoit toutefois octroyer la charge de l'inspection et de la certification à un ou plusieurs certificateurs.

4.5.2 Les consommateurs de produits bio-paysans

L'Union biologique paysanne veut être reconnue pour sa fonction de consolidation du tissu local grâce à la mise en marché locale dans des réseaux de distribution courts, un critère prédominant de la certification bio-paysanne et grâce à l'emploi de ressources humaines en lieu et place de l'équipement mécanisé. Selon l'UBP il n'y a « aucune volonté, de la part de la politique ou de l'UPA, de faire du biologique le fer de lance d'une nouvelle relation entre les agriculteurs, la terre et ceux qui s'en nourrissent » Selon une productrice membre de l'UBP, cette relation est palpable et devrait être encouragée :

Mes clients sont incroyables. À St-Eustache, ce n'est pas un coin très bio. Alors vendre au marché Jean-Talon, ça me fait rencontrer du monde. Imagine! Ils ne veulent pas de sac, ils me rapportent leurs contenants. Moi ma clientèle, elle est super. Mon voisin de kiosque vend du conventionnel. Il remplit ses paniers, ça déborde pis ses clients chialent encore parce qu'ils en veulent plus. Moi mes clients, ils savent ce que ça vaut. Ils payent le vrai prix pis ils sont ben contents.

Pour plusieurs producteurs, la relation avec les consommateurs est primordiale. Une productrice du réseau ASC affirme : « Ben, on le voit avec les paniers de légumes, l'idée de produit local et de proximité, ça fait son chemin. On a de plus en plus de demande. Les consommateurs cherchent un contact direct, ils veulent être capables de mettre un nom. » Au cours de cette étude, nous avons observé plusieurs consommateurs en relation avec des membres de l'UBP à l'intérieur du réseau ASC. Dans ce réseau, les consommateurs perçoivent « leur » producteur en tant que jardinier de famille. Ayant nous-mêmes participé au réseau ASC avec un producteur membre de l'UBP, nous avons vu et entendu semaine après semaine des consommateurs soucieux de la famille du producteur, s'inquiétant de la température et de ses maux de dos, s'informant de ses projets, discutant de politique agricole et des démarches du syndicat concernant ses diverses luttes. Ce type de relation, coutumière dans le réseau ASC (Hinrichs, 2003), propose un modèle d'échange différent des relations distantes et anonymes des marchés conventionnels.

4.5.3 La représentation et les symboles de la certification bio-paysanne

Tel que décrit par le président fondateur, le paysan semble représenter un personnage mythique :

Le paysan est une sorte de mythe-fondateur de l'homme sur terre. Il vit et travaille avec et non contre la nature. Il se perçoit comme faisant partie intégrante de la nature, de ses lois et de ses rythmes et non comme son maître. Il cherche à la connaître et à s'y allier. Il la cultive, il ne l'exploite pas. La nature est sa mère, non son objet ou sa propriété. Il vit et travaille au rythme des saisons, lié au temps, attaché à un territoire, enraciné dans une terre. Son rapport à la vie et à la nature n'est pas cérébral ou spéculatif, il est physique, corporel et vital. Il crée littéralement sa vie, sa nourriture, son habitat, son héritage, sa relation au monde. Il est essentiellement famille : la femme, l'homme, les enfants ne sont pas des individus indépendants, ayant chacun leur carrière et leur réseau de relations, qui se croisent tout juste à certains moments : ils sont indissociables, ils sont une chaîne de survie (Bouchard, 2002).

Cette symbolique mythique est présente dans les manifestations publiques de l'organisation. Même si elle répète sur toutes les tribunes qu'elle est loin de prôner un retour en arrière avec la reprise de techniques agraires désuètes, les événements qu'elle organise sont souvent baignés d'une atmosphère d'un autre âge. La fête bio-paysanne qu'elle a organisée était accompagnée de musique médiévale ou folklorique jouée par des musiciens vêtus de costumes d'époque. Les décors avec roues de charrette et faucille manuelle rappelaient les techniques de l'après-guerre.

Par ailleurs, les fermes membres de l'organisation affichent avec fierté leur membership à l'Union paysanne. L'un de ceux-ci, un fromager biologique participant à une route agritouristique présente toujours, dès le début de la visite, le logo de l'Union paysanne (un soleil levant) bien en vue sur le devant de sa propriété. Il aime à dire qu'il est autant militant que paysan. Lui et sa partenaire ne se lassent pas de raconter leur bataille contre l'UPA et le système que celle-ci a mis en place.

4.6 Solidarité rurale du Québec et la certification des produits de terroir

Au début des années 1990, les dirigeants de l'Union des producteurs agricoles de l'époque sont inquiets. Le déclin de l'agriculture est palpable dans un grand nombre de régions; l'agriculture ne joue plus le rôle de catalyseur qu'elle a déjà eu et le nombre d'agriculteurs chute. Les travailleurs et les jeunes fuient vers la ville. Pour ces raisons, les membres et les dirigeants du syndicat préparent les *États généraux du monde rural*. Pendant un an, l'organisation prépare l'événement qu'elle considère comme un projet de société. Les États généraux ont lieu en février 1991. Près de 1200 délégués et 35 organismes de toutes les régions du Québec y participent : des agriculteurs, des délégués du milieu financier et de l'industrie forestière, des agronomes, des représentants des consommateurs, des associations du milieu culturel, des affaires sociales, des médias, du tourisme, des municipalités, des corporations professionnelles, des banques, quelques groupes du milieu des affaires, les partis politiques, des ministères liés au monde rural, des chercheurs universitaires. Ils sont invités à débattre de cinq thèmes :

- 1) Population et organisation sociale;
- 2) Développement et structure économique;
- 3) Développement et environnement;
- 4) Développement, culture et production artistique;
- 5) Monde rural et pouvoir politique.

Après trois jours d'ateliers et de séances de travail en plénière, les délégués adoptent *La déclaration du monde rural*.

Déclaration du monde rural

- Conscients de leurs responsabilités face aux Québécoises et Québécois;
- convaincus que le monde rural est actuellement confronté à une grave crise structurelle dans tous les secteurs de l'activité humaine et naturelle;
- décidés à prendre en main le développement général et particulier du milieu rural;
- prêts à vivre en solidarité d'action dans chacune des régions et entre elles;
- assurés de parler au nom de l'intérêt particulier et général des citoyennes et des citoyens du milieu rural;
- s'engagent solennellement:

-à tout mettre en œuvre dans leur domaine d'intervention respectif pour favoriser la concrétisation du modèle de développement rural tel que défini par l'exercice des États généraux;

-à respecter les éléments spécifiques qui ont été dégagés et qui sont à la base de l'édification de la nouvelle ruralité. Ces éléments sont les suivants:

- la valorisation de la personne;
- la prise en charge, par le milieu, de son avenir;
- le respect et la promotion des valeurs régionales et locales;
- la concertation des partenaires locaux et régionaux;
- la diversification de la base économique régionale;
- la protection et la régénération des ressources;
- le rééquilibrage des pouvoirs politiques du haut vers le bas;
- la promotion de mesures alternatives pour un développement durable.

Par cet engagement, nous nous rangeons résolument aux côtés de ceux et celles qui travaillent à inventer et à bâtir une nouvelle société rurale et non pas aux côtés de ceux et celles qui considèrent la désertification de l'espace rural comme une fatalité.

À la fin de la séance, les délégués créent une nouvelle organisation, Solidarité rurale du Québec. Celle-ci doit voir au suivi des engagements des États généraux inscrits dans la Déclaration. Les actes des États généraux sont publiés sous le titre : « Tant vaut le village, tant vaut le pays ».

On confie la présidence de SRQ au président de l'Union des producteurs agricoles. Celui-ci occupe les deux rôles pendant deux ans, jusqu'à sa démission de l'UPA, en 1993. La présidence de l'organisation n'a jamais changé depuis 1991.

Solidarité Rurale du Québec (SRQ) est une coalition hybride. Elle est composée d'une vingtaine d'organismes nationaux présents sur tout le territoire. Au nombre de ces organismes, on retrouve l'Union des producteurs agricoles, des coopératives de production, de consommation ou financière, des maisons d'enseignement, des syndicats. Elle regroupe également une centaine d'organismes régionaux et des dizaines de municipalités. Elle réunit par ailleurs quelques individus militants et militantes. Tous sont interpellés par les problématiques de la ruralité.

SRQ poursuit la mission de « promouvoir la revitalisation et le développement du monde rural, de ses régions et de ses localités, de manière à renverser le mouvement de déclin et de déstructuration des campagnes québécoises » (Solidarité Rurale, 1999). Convaincu que le développement endogène est porteur de promesses pour les communautés locales, le mouvement a dès le début de son existence axé son travail sur la connaissance des milieux ruraux et leur représentation auprès des autorités. SRQ a ainsi produit nombre de mémoires et d'avis dans lesquels elle a donné des appuis publics aux luttes des ruraux. Depuis 1997, elle est reconnue comme l'instance conseil en matière de développement rural auprès du gouvernement québécois. À ce titre, la coalition a participé à l'élaboration de la *Politique nationale de la ruralité* adoptée par le gouvernement québécois en 2001. Elle reçoit d'ailleurs une bonne partie de son financement en provenance du gouvernement. L'autre partie provient de ses membres et du gouvernement fédéral. Ce dernier fournit des sommes dans le cadre de recherches spécifiques telles que la décentralisation des pouvoirs ou les migrations en milieu rural.

La coalition est aujourd'hui à la fois un centre de recherche, un lieu de formation des agents du milieu rural, un lieu de concertation, un forum de débat pour les membres, un centre de documentation et un lieu de militantisme pour les ruraux. Un secrétariat permanent assure les activités de l'organisation.

SRQ s'intéresse à la ruralité « sous l'angle de l'identité, du mode de vie, des terroirs » (Proulx, s.d.). La coalition favorise une approche de développement rural global intégrant les aspects économiques, sociaux et culturels. Elle s'oppose à la seule recherche de croissance économique promue par les grandes corporations et dénonce le « nomadisme corporatif » (Proulx, 2004). Un modèle de développement viable doit par conséquent miser sur les spécificités locales au plan des ressources naturelles comme de l'organisation sociale et culturelle.

Selon SRQ, l'agriculture ne doit pas uniquement être gérée selon les règles du marché où seul le prix fait figure de référence sinon on « condamnerait assurément la planète à crouler sous le poids des pollutions multiples » (SRQ, 2003). La coalition croit que le rôle de l'agriculture ne consiste pas qu'à nourrir le monde. Elle permet aussi d'occuper, façonner, cultiver le territoire. La nature de l'agriculture est par conséquent culturelle (SRQ, 1994). Selon son président, une bonne part des problèmes agricoles provient de la non considération de son caractère spécifique :

On a essayé de faire de l'agriculture la même industrie qu'on fait dans la conserverie ou dans l'automobile, ou qu'on fait dans n'importe quelle autre grosse industrie alors que pour moi, un agriculteur, il faut tout le temps qu'il ait une partie de paysan dedans. L'agriculture c'est pas... elle a beau être industrielle, moderne ou ainsi de suite, c'est pas GM à Boisbriand ou à Détroit (Proulx, 2004).

4.6.1 La certification des appellations liées au terroir

L'Union des producteurs agricoles commence à s'intéresser aux produits de terroir vers la fin des années 1980. En 1993, elle présente la première exposition agricole vouée

exclusivement aux produits locaux. Peu de personnes, à l'intérieur même de l'organisation syndicale, croient que ce premier marché public aura du succès. L'une de ces organisatrices confie : « T'as pas idée des luttes qu'il a fallu faire. On passait pour des méchants malades, des hurluberlus. C'était pas dans l'air du temps de parler de l'agriculture de créneaux. La mode était à l'exportation pis au gros volume. Y'a pas grand monde qui pensait que le monde de la ville allait prendre l'autoroute 10 pour aller rencontrer les petits producteurs. Ben finalement, le problème c'était qu'y avait ben trop de monde. » Près de 20 000 personnes ont visité ce premier marché public entièrement dédié aux produits locaux.

Les principaux organisateurs de ce marché, des salariés de l'Union de producteurs agricoles, sont aussi membres du secrétariat permanent de Solidarité rurale du Québec. Ils quittent le syndicat en 1993. À partir de ce moment, c'est à l'intérieur de SRQ que la question des produits de terroir sera la plus débattue.

Pour Solidarité rurale du Québec, la question des produits de terroir est primordiale. À partir de 1994, l'organisation entreprend des recherches et participe à des rencontres avec des chercheurs et des producteurs européens. Elle convie les représentants des ministères chargés de développement rural à l'accompagner dans des missions en Europe d'où est issu ce concept. Depuis des décennies, certains États européens protègent et défendent sur la scène internationale les particularismes et les spécificités propres aux terroirs. La France est précurseur en la matière : le législateur y reconnaît depuis le début du XXe siècle l'usage d'un nom géographique pour identifier un produit dont le caractère est dû à un terroir particulier et à un savoir-faire spécifique. Dès 1935, la France a en effet créé le concept d'appellation d'origine contrôlée (AOC) dans le secteur des vins, puis l'appellation s'est étendue aux produits laitiers. Depuis 1990, elle concerne l'ensemble des produits agricoles et des denrées alimentaires. L'Italie, l'Espagne et le Portugal emboîtent le pas au cours du siècle et en 1992, à la faveur de la construction de l'Europe, la législation devient communautaire. Il est intéressant de noter que la démarche européenne de protection géographique coïncide avec la mise en place du marché unique européen qui ouvre les frontières entre les pays membres. Curieux paradoxe où l'ouverture des marchés, uniformisante et banalisatrice, amène à reconnaître les dimensions patrimoniales et géographiques de lieux particuliers.

Cette même situation se répète au niveau international : la globalisation tend en effet à gommer les particularismes mais au même moment « produit du territoire » (Bérard et Marchenay, 2004), une bien jolie formule pour redire que l'âge de la mondialisation est aussi celui de la résurgence identitaire (Castells, 1999).

Les travaux de recherche de la coalition la conduisent à militer ardemment afin que la reconnaissance des produits de terroir devienne l'un des éléments des politiques économiques de l'agriculture et des politiques de développement du monde rural. Les externalités (ou biens publics territoriaux) dont la coalition fait mention réfèrent le plus souvent à l'amélioration des revenus, à la fixation de la population dans les zones rurales, au maintien des services dans les territoires ruraux et dans une moindre mesure à la protection des ressources. Pour SRQ, les produits de terroir reflètent les rapports tangibles des ruraux avec la nature et traduisent la domesticité en évolution. Ils relèvent des savoir-faire traditionnels, de l'art de fabriquer, des secrets de métier. Ils manifestent par conséquent « la spécificité des territoires ruraux, l'expression d'un instinct social de conservation, des gestes essentiellement culturels à incidence économique » (SRQ, 2001). SRQ suggère à l'État de s'intéresser aux produits de terroir en tant qu'agent de développement rural car ils personnalisent, démarquent et différencient la production régionale de la production de masse standardisée et mondialisée : « de toutes les productions agricoles, ce sont les seuls espaces inimitables » (Rainville, 2004). Ces produits sont enracinés au territoire, « ils expriment des forces créatrices, une diversité à promouvoir. Ils sont un miroir, une fenêtre sur la manière de vivre des ruraux » (SRQ, 2001). Ils procurent un outil de valorisation contribuant ainsi à restituer aux zones rurales une image de qualité. « L'essentiel de la démarche de Solidarité rurale du Québec dans le secteur des produits de terroir vise à ancrer l'économie au territoire rural, à diversifier les activités économiques et à valoriser des ressources naturelles [...] Solidarité rurale du Québec s'y intéresse principalement pour créer de la prospérité au village et pour faire de l'identité culturelle une source inépuisable de nouvelles activités économiques » (Rainville, 2004). Son président mentionne¹¹ : « on ne peut pas combattre la mondialisation. Elle nous est imposée. On ne peut pas la combattre mais on peut l'humaniser. »

¹¹ Propos entendu dans le cadre d'une assemblée publique organisée par l'organisation Slow Food Québec.

L'État québécois intègre les appellations liées à l'origine dans la *Loi sur les appellations réservées* adoptée en 1996. La coalition recommande ensuite la mise en place d'une mesure permettant d'assister financièrement les promoteurs mettant en valeur des produits agroalimentaires et agroforestiers identitaires d'un terroir. Le gouvernement du Québec accepte cette proposition et met en place un programme de soutien financier administré d'abord par le ministère des Régions et ensuite par le ministère du Développement Économique et Régional et Recherche. La *Mesure de soutien au développement des produits de terroir*, une subvention d'un maximum de 25 000\$, a été attribuée à 57 promoteurs entre 1998 et 2004. Elle a été abolie au début de 2005. Pendant toute la durée du programme, SRQ avait reçu de l'État québécois deux mandats. Elle devait d'abord faire la promotion de la Mesure auprès des agents de développement local et des producteurs. Ensuite, SRQ agissait à titre de secrétariat du comité de sélection. Ce comité était composé de représentants du ministère de la Culture, du ministère des Régions et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Les travaux de l'organisation conduisent à la publication, en 1999, du « Mémoire des terroirs, étude pour un premier inventaire sélectif des produits de terroir. » La préface de l'ouvrage mentionne que des experts ont été mandatés par SRQ pour partager leurs connaissances et définir ce qu'est un produit de terroir québécois. Deux de ces huit experts proviennent de l'organisation mais s'ils ont été en contact avec des producteurs, ils ne le sont pas eux-mêmes. Les autres experts sont notamment professeurs et chercheurs en géographie ou en histoire, gestionnaire d'entreprise culturelle ou sous-ministre de la ruralité. En somme, aucun producteur ne participe directement à définir la notion de produit de terroir.

La coalition organise, en 1999, le « Symposium international sur l'économie des terroirs ». Elle invite des acteurs économiques et politiques de plusieurs pays notamment de la France, la Belgique, des États-Unis et de l'Italie. Elle invite également des gens de terrain. Plus de 200 personnes assistent aux conférences et participent aux ateliers. Selon la coalition, par son ampleur et son contenu, cette rencontre fait figure de point tournant dans la reconnaissance de l'économie des terroirs. La coalition profite de cette rencontre pour rendre

public un sondage qu'elle a commandé. Selon les résultats de cette enquête, 600 000 ménages sont intéressés par les produits de terroir et la part de marché de ces produits s'élèverait à 2% de la consommation totale.

La coalition conçoit par la suite un outil de repérage des produits de terroir. Cet outil explique notamment les critères requis pour qu'un produit puisse être identifié comme un produit de terroir. Elle y fait la différence entre un produit artisanal, un produit de terroir, un produit fermier.

En 2001, l'État québécois rassemble les acteurs de l'industrie agroalimentaire et des représentants des milieux économique, régional et municipal lors d'un Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois. Il s'agit d'un rendez-vous de mi-parcours visant à évaluer les résultats d'objectifs que ces mêmes acteurs avaient fixé trois ans plus tôt. En 1998, les acteurs de l'agroalimentaire du Québec et les intervenants du gouvernement du Québec avaient en effet convenu lors de la *Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois* d'objectifs à atteindre. L'industrie voulait, en plus de doubler les exportations agroalimentaires, accroître de 10 % sur quatre ans, la part des produits québécois sur le marché intérieur (MAPAQ, 2001). À mi-parcours, cet objectif avait été atteint à 40%. Les participants se sont par conséquent engagés à élaborer une stratégie de développement des produits de niche comprenant « la création de labels (dans le cadre de la *Loi sur les appellations réservées*) » (MAPAQ, 2001, p. 8). Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a par la suite mandaté un groupe de travail dont l'objectif était de proposer « un référentiel qui, au regard de la *Loi sur les appellations réservées*, comprendrait des normes ou critères selon lesquels seraient évalués les demandes de reconnaissance des appellations « produit de terroir » et « produit fermier ».

Cela fait l'affaire de Solidarité rurale du Québec qui milite pour introduire dans la loi l'appellation *Produit de terroir* afin de protéger les producteurs des usurpations et ainsi faire reposer sur l'État la défense des producteurs artisans. Les activités de promotion et de diffusion des qualités des produits de terroir menées depuis des années par l'organisation ont participé à l'essor des productions de ce type au Québec. Au fil des années, l'éclosion des

productions a éveillé l'intérêt des consommateurs. Dans chacune des quatorze régions que compte le Québec, on a créé des *Tables de concertation agroalimentaire* dont l'objectif est de promouvoir les activités agroalimentaires régionales. L'agrotourisme s'est fortement développé autour de productions régionales et distinctes. Mais cet engouement a aussi eu un effet pervers car de nombreuses corporations, attentives à l'engouement des consommateurs pour les produits typiques, ont introduit dans leur campagne de mise en marché des mentions ou dénominations confondantes. Ainsi, de grands manufacturiers proclamaient que leur produit était un produit de terroir même si à l'évidence, le produit avait tout de la production en série industrielle. D'autres entreprises qualifiaient leur denrée de fermière ou artisanale. Il fallait donc mettre un frein à la prolifération de soi-disant fausses mentions.

La loi sur les appellations réservées ne faisait pas non plus l'affaire de l'organisation car elle restreignait les demandes aux collectifs de producteurs. Même si la loi existait depuis 1996, un seul groupe, le regroupement de producteurs de l'agneau de Charlevoix, au nombre d'une douzaine, avait fait une demande d'appellation réservée. La coopérative de production Oisilac, un regroupement de cinq producteurs, porteuse du projet de l'Oie de Baie-du-Febvre, pouvait elle aussi prétendre à la réservation d'une appellation. Mais ce type de regroupement est très rare au Québec. Il appert en effet que la majorité des entrepreneurs élaborateurs de produits de terroir, sont des entrepreneurs individuels. Un seul fromager produit *Le Raffiné de l'Île d'Orléans*, un seul maraîcher fabrique les liqueurs de fruits du territoire de Bellechasse, un seul pêcheur met en marché le *caviar de Corégone* abitibien. En fait, des 57 projets acceptés dans le cadre de la *Mesure de soutien au développement des produits de terroir*, seul l'agneau de Charlevoix provient d'un collectif. Les autres sont l'affaire d'entrepreneurs indépendants.

Solidarité rurale du Québec reprochait par ailleurs à la loi deux autres éléments : la non reconnaissance des produits de terroir non alimentaires et la non inclusion des produits alcoolisés. La reconnaissance des produits non alimentaires ne fait toutefois pas l'unanimité chez les producteurs :

Écoute là, ça n'a pas de rapport. C'est quoi un produit de terroir ? SRQ va même jusqu'à dire que les ceintures fléchées c'est du terroir. Moi je pense que là on est en train de mêler la tradition, l'artisanat, l'économie locale avec les produits de terroir. On met tout ça dans le même sac. Après ça, brasse le sac pis démêle toi. L'ardoise de St-Marc du Lac Long, c'est une ressource naturelle qui participe à l'économie de la région. Les ceintures fléchées, c'est de l'artisanat, des artisans. Moi dans ma tête, il faut que ça se mange. Ici au Québec, j'suis tannée là, il faut contenter tout le monde. Il faut que tout le monde soit capable de mettre son petit logo. On n'est pas capable de faire des exclusions.

En revanche, l'inclusion des produits alcoolisés trouve un meilleur assentiment parmi les producteurs. Des producteurs d'alcool artisanal du Québec sont convaincus que les alcools sous appellation constituent un formidable moteur économique. L'un de ceux-ci rappelle : « Écoute, des 4800 appellations réservées en Europe, il y en a plus de 4000 dans le secteur des alcools. C'est pas rien. Qu'est-ce qu'on attend? » Solidarité rurale du Québec fournit constamment l'exemple du cidre de glace pour lequel elle milite pour une appellation distincte. Ce produit, exporté dans plusieurs pays, est unique au Québec car ses méthodes de production font intervenir le froid de l'hiver, les méthodes consignées dans un cahier des charges et une matière première existante sur le territoire. En consignnant ces critères dans un cahier des charges soutenu par une appellation réservée, les producteurs s'assureraient de protéger le caractère différenciateur du produit. En réservant l'appellation *Cidre de glace* aux seuls producteurs québécois respectant les critères du cahier des charges tel que le prônent SRQ et une association de cidriculteurs artisanaux, ceux-ci s'assureraient l'appropriation de la valeur ajoutée liée à un produit unique, non imitable et indélocalisable. Le cas du Porto, du Portugal, fournit un exemple éloquent d'un produit capable de parcourir le monde en profitant au territoire qui s'étend le long du fleuve Douro.

Solidarité rurale du Québec a donc rejoint le comité de travail de révision de la loi avec ces préoccupations en tête. Quinze autres membres ont siégé au comité. Ceux-ci provenaient du MAPAQ, du ministère des Régions, du ministère de la Culture, de la Société des chefs, de l'UPA et de deux organismes de promotion agroalimentaire. Seul un producteur, un vigneron, a été invité. Après un an de travail, le rapport Desjardins, du nom de la présidente du Comité, remis à la ministre recommandait la reconnaissance des « produits de terroir », des « produits

fermiers », des « produits artisanaux » et des « produits avec mention de lieu, territoire ou région ». Le comité recommandait cette définition pour les produits de terroir : « produit qui provient - ou dont les principales composantes proviennent - d'un territoire délimité et homogène et dont les caractéristiques qui le distinguent de façon significative des produits de même nature reposent sur la spécificité de ce territoire. Ses caractéristiques dépendent à la fois des particularités du milieu, comme la géologie, le climat, le relief, la culture, l'histoire ainsi que du savoir et du savoir-faire, traditionnels ou émergents, de ses habitants. » Le comité recommandait également de permettre à un seul producteur la réservation d'une appellation.

Si le rapport a fait consensus parmi les membres du comité de travail, il en a été autrement chez certains producteurs. Une productrice témoigne :

Moi, je suis absolument contre. Ça va être des marques individuelles alors que tout ce qui concerne les appellations, c'est des marques de groupes. Le consommateur va s'y retrouver comment? L'inspection va se faire comment? Sur l'agneau on pourrait mettre produit artisanal, produit fermier, produit de terroir pis l'IGP mais le consommateur lui va se retrouver où? Il va faire la distinction comment? Moi je pense que c'est se tirer dans le pied parce que c'est vouloir contenter tout le monde, que tout le monde puisse avoir son petit logo.

Une autre déclare : « Des règlements il y en a beaucoup, ça n'a pas de bon sens, et le marché est si petit qu'il est possible de le contrôler sans une intervention gouvernementale constante. Un encadrement trop serré ça enlève toute créativité et au contraire ça risque de nuire plutôt que d'aider. Le marché n'est pas encore assez gros pour que ce soit nécessaire de mettre des balises légales partout. » De son côté, même s'il est en faveur d'un encadrement législatif, le président de l'UPA nous a rappelé à quelques reprises que le Québec n'est pas la France et qu'on ne peut tout produire sous appellation¹².

¹² Ces propos ont été entendus à plusieurs reprises notamment lors d'un entretien avec la chercheuse et dans le cadre d'un atelier de travail tenu lors de la 14^e Conférence nationale (*Terroirs Atouts*) de Solidarité rurale du Québec en février 2005, St-Adèle, Québec.

Le ministère de l'agriculture n'a retenu des recommandations du rapport que la possibilité des demandes individuelles. Selon une militante pour la reconnaissance des produits de terroir : « Moi je dis toujours qu'actuellement, ce qui bloque le plus le MAPAQ, c'est les employés du MAPAQ. » Elle ajoute que « Les gens qui ont développé au Québec une production porcine accouplée sur les marchés d'exportation, tournée vers le commerce international ne sont pas ceux qui veulent développer la petite framboise au goût unique. C'est des cultures différentes. Alors au fond, et là je vais faire une caricature de mauvais goût, c'est le 10 contre Radio-Canada. C'est le théâtre des Variétés contre Shakespeare. Tu sais la chose la plus difficile à faire entendre c'est qu'il est juste et raisonnable de souhaiter avoir dans nos sociétés au moins les deux. »

La situation est passablement complexe et la position du Québec inconfortable. Au niveau international, les produits de terroir, identifiés par le terme Indications géographiques (IG), font l'objet de discussions à l'Organisation Mondiale du Commerce. À peu près partout au monde, on s'entend sur le fait que l'IG est un type de propriété intellectuelle. Toutefois, on ne s'entend pas sur l'identité de son propriétaire. Pour certains, elle appartient à l'entrepreneur; pour d'autres, elle est la propriété des territoires. En fait, la position d'un groupe de pays constitué notamment des États-Unis, du Canada et de l'Australie s'oppose à la position européenne. L'approche européenne, qui tend d'ailleurs à s'étendre, est de nature collective. Le demandeur ne peut être une personne ou une entreprise privée. Le cahier des charges, une fois accepté par les autorités compétentes, devient public. Ainsi, un producteur peut utiliser l'appellation pour identifier son produit en autant qu'il soit situé dans la zone de l'appellation et qu'il suive les critères et principes du cahier des charges. En d'autres termes, l'IG est la propriété des territoires et c'est l'État qui se charge du système de contrôle. Sous ce système, personne n'est empêché d'élaborer un produit identique à un autre identifié par une IG mais la protection signifie que personne n'a le droit d'utiliser le nom pour un produit similaire qui ne serait pas produit dans la zone de production conformément au cahier des charges. L'Union européenne voit dans l'encadrement des Indications géographiques un outil d'aménagement du territoire. Quant à l'approche américaine des IG, celle-ci est de nature individuelle. C'est le système des marques de commerce. Sous cette formule, l'IG appartient

à un individu ou à une organisation; elle peut alors être délocalisée et produite ailleurs. Dans ce cas, c'est le producteur qui doit se défendre lui-même contre l'usurpation.

Pour les défenseurs des IG, dont plusieurs pays en développement, l'enjeu est énorme car « il n'est pas de pays au monde où l'origine ne soit associée à des produits » (Bérard et Marchenay, 2004). En 2003, SRQ a participé à la création du groupe international ORIGIN (Organisation for an International Geographical Indications Network). Lieu d'échanges et de soutien entre les producteurs, ORIGIN est la première organisation mondiale pour la défense et la promotion des Indications géographiques. Elle est composée de producteurs de toutes les régions du monde. L'une de ses fondatrices raconte :

Ça nous mettait très en colère de se faire imiter et on s'est dit en fait qu'il ne fallait pas qu'on en reste là, il fallait qu'on s'unisse avec d'autres producteurs du monde pour essayer de faire évoluer la situation à l'échelle internationale. C'est ambitieux, ça ne peut pas se faire en 24 heures mais déjà l'idée c'était de dire : il faut déjà qu'on se connaisse, qu'on voit si on a les mêmes approches des problèmes et qu'on essaie de se concerter plus souvent pour pouvoir prendre position quand il y a des grands événements à l'échelle mondiale. Et ce qui nous a fait en arriver là, c'est le fait qu'il y a eu la réunion de l'OMC à Cancun. Et donc on s'est dit avant la réunion de Cancun, faut voir si il y a d'autres gens au niveau des Indications géographiques à l'échelle mondiale qui auraient les mêmes positions que nous. On a eu l'idée de créer cette organisation et on a été très très agréablement surpris parce qu'on a réussi à réunir 25 pays au mois de juin 2003 à Genève et ça représentait 100 producteurs à peu près de tous ces pays-là qui sont venus de tous les coins du monde. Donc il y avait des gens d'Asie, d'Afrique, d'Amérique Latine, d'Amérique du Nord et tous ces gens en fait ont réussi à parler d'une même voix et du même concept d'Indications géographiques.

L'action du groupe ORIGIN vise à inciter les gouvernements nationaux à protéger les Indications géographiques et à les encourager à les défendre au niveau de l'Organisation Mondiale du Commerce afin qu'elles puissent jouir d'une protection internationale. Le groupe ORIGIN défend l'idée qu'une protection internationale permettrait de concilier le commerce international juste avec le respect des cultures locales. L'une des porte-parole du groupe affirme que « Pour nous le développement durable c'est dans la mission extrêmement petite des Indications géographiques. C'est juste de dire que ce produit qui se fait là et

maintenant avec une technique particulière, par des hommes particuliers, il puisse être fait demain avec des techniques comparables par des hommes de d'autres générations. Y'a pas plus d'ambitions que ça, c'est donc de garder ces produits typiques dans leur terroir et qu'ils puissent perdurer dans le temps. » Ont-ils l'impression que leur activité pourrait changer le fonctionnement du système alimentaire ? « Ça serait notre... c'est notre rêve... Pour l'instant on est tout petits. Mais on sent déjà qu'on a alerté un certain nombre de gens, ça c'est sûr et qu'on interpelle. Déjà c'est pas mal ; il faut commencer par là. Mais après... Pour l'instant c'est tout petit, il faut que ça prenne de l'ampleur, du poids et qu'on ait beaucoup de producteurs qui adhèrent. J'espère qu'on aura plein de producteurs du monde qui se reconnaîtront dans ces démarches. » Notons une chose en rapport à l'influence du groupe ORIGIN. À ses débuts, le site Internet du groupe annonçait que l'organisation comptait une centaine de producteurs répartis dans plus d'une vingtaine de pays sur les cinq continents. Aujourd'hui, elle dit représenter « plus d'un million de producteurs de produits traditionnels issus de plus de 30 pays » (ORIGIN, s.d.).

La position du Québec est donc inconfortable car selon un représentant du MAPAQ, la *Loi sur les appellations réservées*, de nature collective, interfère avec la *Loi sur les marques de commerce*, appliquée par le gouvernement fédéral. Celui-ci mentionne également que la situation est d'autant plus inconfortable que le gouvernement fédéral défend sur la scène internationale la position américaine. Au Canada (et au Québec), il existe de nombreuses corporations agroalimentaires imitatrices de produits identifiés en tant qu'Indication géographique en Europe. C'est le cas pour des produits comme les fromages parmesan et Feta ou le jambon Parma. Ces corporations canadiennes exercent par conséquent un fort lobby afin que le ministère de l'Industrie et du Commerce défende leur point de vue, celui des marques de commerce.

Pour SRQ, l'État québécois manque de volonté politique. Dans son optique, le Québec devrait montrer du leadership et ne pas être à la remorque des politiques fédérales. Pour la coalition, les produits de terroir, de par leur caractère spécifique et unique, sont une réponse à l'industrialisation agricole et à la standardisation commerciale mais « l'économie des terroirs ne s'oppose pas au modèle dominant » (SRQ, 2001). Elle soutient que « s'il convient de

maintenir l'agriculture de masse pour les marchés de masse, le choix de la diversification et de l'agriculture de créneaux s'impose comme une voie d'avenir [...] » (SRQ, 2001). Son président ajoute : « L'agriculture est le cœur battant de la ruralité. Alors, barrer la route à l'agriculture de créneaux signifie rien de moins que de bloquer l'aorte de nos villages. Cela est d'autant plus vrai que, en matière d'agriculture traditionnelle, à cause de la mondialisation, nos parts de marché devraient passer aux mains de la Chine, du Brésil, de l'Argentine, de l'Inde ou des États-Unis. »

4.6.2 Les consommateurs de produits de terroir

La coalition est consciente que la remise en état des circuits de distribution courts serait davantage à la portée des produits locaux car la prédominance des grands réseaux confine les produits de terroir à la marginalité. Certains producteurs sont convaincus que les consommateurs sont conscients de l'achat local. « Ils vont faire cuire leur agneau à Montréal et ils vont se rappeler qu'ils sont venus le chercher ici ». Pour SRQ, « les signes distinctifs de qualité sont des éléments favorisant la connivence entre ceux et celles qui consomment et ceux et celles qui produisent, ce qui reste une clé essentielle de l'économie des terroirs » (SRQ, 2001). SRQ prétend que les marchés de créneaux font appel à une relation particulière entre producteurs et consommateurs. Ceux-ci conviennent d'une réputation de produit, d'un produit différencié, d'une spécificité liée à l'origine, d'une qualité de saveur, d'esthétique, de convivialité de services et d'originalité. Nos observations ont confirmé ces dires.

Pour cette recherche, nous avons participé à plusieurs événements où les producteurs de produits de terroir étaient en contact avec les consommateurs. Ces derniers montrent en général beaucoup de fierté. Une de celle-ci raconte « On fait de bonnes choses. On n'a plus rien à envier aux Français et c'est bon pour nos régions. » Selon une productrice d'agneaux de Charlevoix : « Les consommateurs ici sont très conscients. C'est sûr que ce ne sont pas des consommateurs de McDonald. Ils ont déjà une conscience environnementale, économique assez grande pour dire... t'sais les gens qui partent de Québec, qui font une heure de route pour venir chercher leur gigot... faut être convaincus. » Elle ajoute « Tu regardes des régions comme le Jura qui se sont développées par les IG et les AOC. Ils ont

gardé l'argent dans leur région et moi je me dis que le consommateur est prêt à ça. Il fait un geste conscient quand il achète. »

À l'occasion d'une assemblée organisée par le groupe *Slow Food Québec*¹³, des producteurs ont été invités à discuter avec les consommateurs de l'avenir des petites productions de spécialités. Le discours des artisans, nettement politique, invitait les consommateurs à faire les bons choix de consommation et de gouvernements. L'un des producteurs présent suggérait que la vraie question à poser n'était pas : « est-ce que j'ai le droit de rester petit? Mais plutôt est-ce que je peux? Nous sommes à la merci de ceux qui nous imitent. » Un chef de renom invitait quant à lui les individus à « penser en tant que citoyen et à développer une conscience collective. » La salle, bondée, applaudissait chaleureusement chacun de ces propos. Il faut par contre reconnaître que ces participants sont des individus conscientisés car membres de *Slow Food*. Même SRQ admet « qu'il va falloir penser à démocratiser tout ça. » Il semble pourtant que le mouvement de consommateurs s'élargit. Le propriétaire d'une boutique spécialisée en distribution de produits locaux située dans un marché public de Montréal affirme que 500 000 clients passent chaque année dans sa boutique : « ce ne sont pas seulement des clients aisés. Je vois ici un paquet d'étudiants avec le sac à dos. » Ces clients, même moins fortunés, seraient donc prêts à payer plus pour l'achat local.

4.6.3 La représentation et les symboles des produits de terroir

Les produits de terroir symbolisent le patrimoine et le savoir-faire transmis. Mais SRQ convient également que les produits de terroir peuvent être issus du savoir-faire émergent. Elle aime à rappeler que la plupart des producteurs de produits de terroir sont des « nano-entreprises » connectées sur le monde grâce à leur ordinateur portable.

¹³ L'organisation *Slow Food* prône l'*écogastronomie* locale. La mission de l'organisation intègre les valeurs du mouvement biologique, des défenseurs des appellations d'origine et des organisations du commerce équitable.

Les produits de terroir symbolisent par ailleurs une identité unique et un caractère authentique. Lors des événements qu'elle organise, Solidarité rurale du Québec rend compte de ces symboles par différents moyens. D'abord, les producteurs sont présents. Ce qui leur permet de raconter leur histoire, celle de leur produit et de transmettre le caractère authentique. Lors d'un événement auquel nous avons participé, les producteurs jouxtaient les métiers traditionnels comme le travail sur bois ou le cuir. Les préposés à l'accueil portaient des costumes d'époque. Par contre, certains producteurs n'hésitent pas à mettre en scène leur produit de manière tout à fait moderne, grâce à des images très actuelles délaissant le symbolisme traditionnel des produits de terroir. Un exemple est illustré à la figure IV-3.

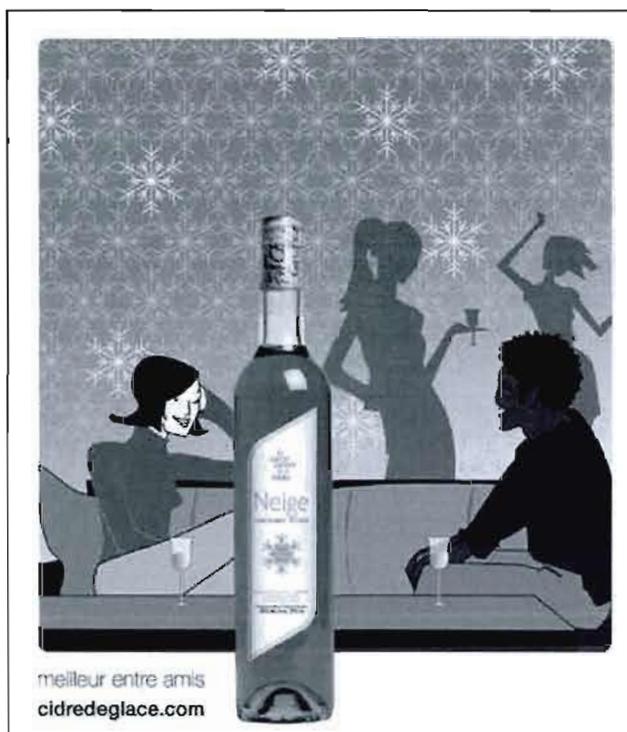


Figure IV-3 Exemple de promotion du cidre de glace *Neige* de la cidrerie *La face cachée de la pomme*. Sources : site Internet de l'entreprise <http://cidredeglace.com/martinisurneige.asp>

Cette illustration accompagne une recette de cocktail sur le site Internet du producteur. L'image est actuelle et jeune. Elle reflète par ailleurs la structure de plus en plus cosmopolite de la société québécoise.

4.7 Nature et comparaison des projets de certification

Les deux projets de certification prévoient un système de vérification externe. Toutefois, certains éléments les différencient tels que les attributs de qualité véhiculés. À titre d'exemple, le label bio-paysan réfère à des qualités d'ordre intrinsèque au produit. Il indique des propriétés biologiques, naturelles et intégrales. La qualité découle donc des méthodes de production. L'appellation liée au terroir fait quant à elle référence à des qualités d'ordre plus symbolique et culturel : la typicité des produits, les traditions et le savoir-faire.

On note par ailleurs des différences dans la nature des projets de certification. Le label bio-paysan garantit que l'organisation se conforme aux spécifications du cahier des charges. La ferme intègre les principes bio-paysans à toutes ses activités et à toutes les réalisations de la ferme. L'opérateur doit non seulement atteindre un résultat mais doit par ailleurs constamment tenter d'améliorer ses processus.

La certification liée à l'origine certifie quant à elle le produit plutôt que l'organisation. La certification allègue de la conformité aux critères des cahiers de charges et n'exige pas d'améliorer des pratiques déjà codifiées. Le tableau suivant (IV-2) résume la description des deux certifications.

Tableau IV-2 Description de la certification bio-paysanne et de l'appellation liée à l'origine

Certification	Bio-paysanne	Appellation liée au terroir
Critères de qualité	Biologique Naturel Sans OGM Intégral Santé, sain	Typicité Traditions Savoir-faire
Nature de la certification	On certifie l'organisation	On certifie le produit
Nature des normes	Caractère substantif et procédural : la certification allègue de la conformité aux critères du cahier de charge et de l'amélioration des processus ou des procédures.	Caractère substantif : la certification allègue de la conformité aux critères du cahier de charge.
Système de vérification	Externe	Externe

4.8 Conclusion

Dans ce chapitre nous avons décrit l'évolution de l'agriculture québécoise. Essentiellement, celle-ci a suivi une trajectoire semblable à celle des autres pays industrialisés. Depuis la fin de la deuxième guerre, on assiste en effet à la diffusion d'un modèle productif, plus industriel, plus technique et plus scientifique, l'objectif étant de produire plus à moindre coût. Au surplus, les formes de l'activité économique et des organisations agroalimentaires ont été restructurées par la globalisation économique. Et à l'instar des pays qui ont adopté les méthodes fordistes, on découvre des résultats analogues : les problèmes environnementaux, les pertes d'emplois causées par la consolidation et la concentration des actifs agricoles et en bout de ligne, l'exode rural. C'est à ces problèmes que s'attaquent les organisations prônant une agriculture alternative, reconnue sur le marché par les certifications. Nous avons décrit deux de ces initiatives.

Dans un premier temps, nous avons produit le cas de la certification bio-paysanne. Celle-ci est promue par l'Union biologique paysanne, un mouvement qui déplore la disparition de la philosophie de l'agriculture biologique. Les membres de l'Union biologique paysanne veulent être reconnus pour leurs pratiques plus conformes à l'idéal biologique. La certification bio-paysanne permettra, selon eux, d'atteindre ces objectifs. Le référentiel bio-paysan mettra de l'avant trois fonctions agricoles jugées essentielles. Le premier aspect a trait aux fonctions bio-alimentaires, c'est-à-dire la capacité de nourrir sa population de proximité en quantité et en qualité convenables grâce à une mise en marché locale. Le deuxième aspect concerne les fonctions agro-environnementales soit la protection des ressources. Enfin, le troisième aspect concerne les fonctions socio-territoriales, c'est-à-dire l'occupation du territoire et la décentralisation démocratique.

Dans un deuxième temps, nous avons produit le cas des produits de terroir promus et valorisés par Solidarité rurale du Québec. Ce groupe de pression institutionnel a comme mission de promouvoir la revitalisation et le développement du monde rural, de ses régions et de ses localités, de manière à renverser le mouvement de déclin et de déstructuration des

campagnes québécoises. La coalition, formée d'organismes nationaux, régionaux et de militants et militantes, s'emploie à faire reconnaître et certifier les produits de terroir à l'intérieur d'un cadre réglementaire strict. Elle soutient que l'agriculture de créneaux participe activement à la restructuration des milieux de vie ruraux et que les spécificités identitaires et culturelles doivent être valorisées en tant qu'agents de développement rural.

CHAPITRE V

ANALYSE

5.1 Réponses aux questions de recherche

Dans ce chapitre, nous répondons aux questions posées dans le chapitre III. Cette partie élabore sur le caractère régulateur, correctif et social des certifications alimentaires décrites dans le chapitre précédent.

1. Comment les organisations Union biologique paysanne et Solidarité rurale du Québec se comparent-elles en termes de valeurs, d'objectifs et de modalités d'action? Comment les acteurs interagissent-ils entre eux?

Selon Castells (1999) et Touraine (1965, 1966 cité par Castells, 1999), les mouvements sociaux peuvent être caractérisés par une combinaison spécifique de trois principes à savoir les principes d'identité, d'opposition et de totalité. Afin de comparer les organisations entre elles, nous utilisons la version de Castells qui caractérise les mouvements sociaux par ces trois traits : leur identité, c'est-à-dire l'autodéfinition du mouvement, ce qu'il est et au nom de qui il parle; leur adversaire (opposition) – l'ennemi principal du mouvement, celui qu'il désigne comme tel; et leur objectif (totalité) – l'idée que le mouvement se fait du genre d'organisation sociale qu'il aimerait atteindre grâce à son action collective. Enfin, nous y ajoutons l'outil économique (le type de certification) que chacun privilégie. Le tableau V-1 présente les caractéristiques de chacun de ces principes identitaires.

Tableau V-3 Typologie des mouvements inspirée du modèle de Touraine (1965, 1966) et Castells (1999).

Type	Identité	Adversaire	Objectif	Outil économique
Union paysanne	<ul style="list-style-type: none"> • Paysans • Citoyens 	<ul style="list-style-type: none"> • Corporatisme • Monopole syndical • Mode de production agroindustriel dominant 	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture biologique de dimension humaine • Pluralisme syndical • Revenus équitables 	La certification bio-paysanne -fonction bio-alimentaire -fonction agro-environnementale -fonction socio-territoriale
Solidarité rurale du Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Coalition d'organismes démocratiques 	<ul style="list-style-type: none"> • La centralisation des décisions • La délocalisation • L'OMC • La grande corporation 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement local • Occupation des territoires 	La certification des produits de terroir, -fonctions de développement rural grâce aux attributs culturels et identitaires

Au-delà de ces éléments, il nous apparaît que les positions et les valeurs prônées par les deux organisations concernant l'agriculture sont passablement rapprochées. L'idée de paysannerie, de circuits courts, de production humanisée transcendent les deux organisations. Toutefois, Solidarité rurale du Québec est beaucoup plus nuancée. En fait, ce qui les distingue réside surtout dans leurs modalités d'action. À notre sens, ces différences sont liées à l'identité des organisations. L'Union paysanne s'identifie en effet comme un mouvement paysan et citoyen. À ce titre, il regroupe les contestataires du système agroalimentaire. Son discours et ses actions sont très souvent plutôt virulents. Il n'est pas rare de voir descendre ses membres dans la rue pour manifester. Le mouvement peut certainement être identifié à la ferveur anti mondialisation.

Quant à elle, Solidarité rurale du Québec rassemble une coalition d'organismes avec chacun sa mission, ses objectifs et ses ambitions. Des organisations membres comme le Mouvement Desjardins, la Fédération des Commissions scolaires ou l'Assemblée des Évêques diffusent un discours nettement plus nuancé. Descendre dans la rue ne correspond pas au schéma d'action qu'elles veulent voir privilégier par l'organisme qui les représente en matière de développement rural. Par ailleurs, le rôle d'instance conseil auprès de l'État inculque par conséquent à Solidarité rurale du Québec l'adoption d'un ton lui garantissant

l'écoute et le dialogue qui ne déplaira pas aux organisations que la coalition représente. Mais une question se pose ici. Le fait que l'UPA soit l'un de ses membres lui impose-t-elle une certaine marche à suivre? Dans quelle mesure le rôle d'instance conseil lui impose-t-il un discours ou le silence sur certains enjeux? Comment concilier les intérêts de chacun de ses membres? Une recherche plus poussée permettrait de répondre à ces questions. Disons quand même qu'en fin de compte, son discours nuancé au sujet de la cohabitation de l'agriculture de créneaux et de l'agriculture industrielle, permet de ménager la chèvre et le chou. Les résultats en matière de régulation sociale sont par conséquent atténués car cette prise de position invite l'État à tolérer un système de production agricole pourtant contesté. On a vu quand même, à la faveur d'un mouvement de contestation orchestrée par SRQ, des corporations mettre fin à l'emprunt de vocabulaire lié aux productions spécifiques. Ces corporations ne voulaient qu'occuper une niche intéressante. Si, en cédant aux pressions, elles permettent aux nano-entreprises de mieux s'exprimer, ces corporations n'ont en revanche pas transformé leurs méthodes de production afin de maximiser les bénéfices locaux.

2. Les certifications manifestent-elles l'expression d'un lien néo-tribal? Si oui, comment?

L'Union paysanne fait la promotion d'une agriculture équitable. Le mouvement cherche non seulement à rassembler les citoyens mais aussi à renégocier un contrat social autour de réactions de solidarité vis-à-vis des producteurs. La certification nous apparaît alors comme un support facilitant la réunion de personnes autour de valeurs non marchandes telles que la conscience communautaire et une économie plus morale. Par ailleurs, l'utilisation de l'expression « jardinier de famille » attribuée aux producteurs du Réseau de l'Agriculture soutenue par la communauté et membres de l'Union biologique paysanne, met l'accent sur la socialité. Cette expression semble traduire le rôle du producteur agricole dans une tribu affectuelle. Rappelons que le schéma des échanges entre producteurs et partenaires est fort différent des relations contractuelles conventionnelles. Également, la dimension communautaire est de nombreuses fois exprimée chez l'UBP par la « proximité ». Tandis que le symbolisme des produits biologiques est surtout construit autour des qualités sanitaires et

environnementales, la certification bio-paysanne tente d'aller plus loin en invoquant les fonctions socio-territoriales de la production biologique paysanne. En bref, elle intègre à son discours l'idée de production locale. Ce faisant elle tente d'intégrer les symboles du « terroir » dont le caractère social est plus « naturel ».

Dans le cas des produits de terroir, ceux-ci exploitent des attributs hédonistes ou « politico-éthico-culturels » (Allaire, 2002). La dimension communautaire est exprimée, selon SRQ, par la « connivence entre producteurs et consommateurs ». La présente recherche a confirmé ces dires car elle nous a fourni plusieurs occasions d'observations entre la clientèle et les producteurs. Certaines impliquaient des échanges marchands mais plusieurs consistaient à présenter des producteurs et leurs produits lors de foires, d'expositions ou d'ateliers de discussion. Nous y avons discerné une atmosphère très particulière car les produits prennent très souvent un contenu émotionnel dès qu'il est question d'origine du produit, de lieu spécifique de production et de méthode de production authentique. Les consommateurs montrent en effet un remarquable intérêt pour le sort des petits producteurs et l'aspect « terroir ». Les consommateurs montrent beaucoup de fierté pour le savoir-faire tant traditionnel, lié à leur culture et leurs racines, que le savoir-faire en essor et plus innovateur.

La valeur de lien des certifications semble donc comporter deux niveaux ou deux types de liens. Le premier correspond au lien entre consommateurs et producteurs. Et c'est à partir du sens « local » que ce lien est créé. Quant au deuxième type de lien, il découle des activités des deux organisations. À l'heure où les agriculteurs ont une très mauvaise image publique, la promotion des organisations pour une agriculture naturelle et culturelle participe à rétablir les liens entre société et agriculture.

3. Se présentent-elles dans une mise en scène néo-archaïste?

Maffesoli (1988) définit la postmodernité comme la synergie entre l'archaïsme et le développement technologique. C'est ce qu'il identifie aussi en tant que néo-archaïsme. À notre sens, la certification bio-paysanne se présente dans une mise en scène plus archaïque

que postmoderne. Le développement technologique n'est pas du tout en évidence. Il correspond même, d'une certaine manière, à un élément combattu pour ce qu'il apporte de changements néfastes au système agroalimentaire. La certification bio-paysanne prône en effet le lien, la proximité, la communauté. En revanche, les valeurs plus individuelles telles que la liberté, l'innovation, l'universalité et l'idée de mondial ne sont jamais évoquées sauf pour les renier.

Quant à la certification des produits de terroir, celle-ci nous semble refléter des valeurs postmodernes. Les produits de terroir sont en effet issus d'un savoir-faire traditionnel mais aussi d'un savoir-faire et de connaissances plus modernes et récentes. C'est le cas du cidre de glace par exemple. Par ailleurs, en défendant la cohabitation des spécificités aux côtés des productions plus génériques, l'organisation SRQ affiche cette tension entre valeurs de progrès et valeurs de régrès.

4. Les certifications maximisent-elles des relations de proximité dans des circuits courts ?

La thématique de l'espace est omniprésente dans le discours des deux organisations. Il en est de même pour les valeurs dites plus archaïques du tribalisme : la communauté, le lien social, l'authenticité, la proximité et le local. La conception du localisme promu par les mouvements sociaux semble comporter deux sens. Le premier fait référence à la construction de la communauté, au développement de liens, à l'économie morale et équitable, à l'interaction entre voisins. Ce sens est prédominant dans le discours de l'Union paysanne. Le deuxième sens réfère à la délimitation géographique, aux caractéristiques particulières et à la différenciation du produit induite par le lieu. Ce sens est prépondérant dans le discours de Solidarité rurale.

L'Union biologique paysanne considère que les circuits courts ont une fonction sociale. En clair, la mise en marché en circuits courts représente la solution aux problèmes du système agroalimentaire conventionnel. Leur projet de certification semble vouloir mener à

l'établissement d'un réseau alimentaire alternatif et solidaire où la certification agirait en tant qu'outil d'identification au service du réseau local. La certification bio-paysanne présente par conséquent un caractère structurant par la mise sur pied de projets alimentaires localisés. L'échange de proximité constituerait une forme de contrat social entre des consommateurs à la recherche de garanties et des producteurs en quête de légitimité.

De son côté, Solidarité rurale du Québec conçoit les circuits courts comme la manière idéale de mettre en marché les produits d'origine. Toutefois, cette forme de mise en marché ne représente pas une pierre d'assise de la certification contrairement à l'UBP. La certification agirait dans ce cas surtout en tant que mécanisme de confiance car les produits de terroir peuvent être consommés loin de leur lieu de fabrication. Dans ce cas, le label certifierait des qualités liées à l'origine du produit et tenterait de rallier les consommateurs croyant à l'importance de préserver les patrimoines locaux. On parle dans ce cas de proximité psychologique plutôt que physique.

5. Les certifications manifestent-elles l'expression d'un ré-encastrement? Si oui, comment?

Même s'il existe un courant de liberté totale du commerce agroalimentaire observable dans les négociations multilatérales, celui-ci est tempéré par l'activité altermondialiste en l'occurrence l'activisme rural des acteurs de cette recherche. Ceux-ci déplorent l'orientation néolibérale des politiques agraires élaborées afin de satisfaire des intérêts surtout économiques au détriment des aspects sociaux et environnementaux de l'espace rural. L'Union biologique paysanne et Solidarité rurale du Québec conçoivent l'économie dans sa vision substantielle où les individus sont dépendants de la nature et de leurs semblables. En certifiant les produits biologiques et les produits de terroir, l'objectif est d'influencer l'action économique et de contrebalancer les effets du libre marché des marchandises agricoles. Nous pourrions par conséquent définir les certifications comme des institutions formelles d'encastrement.

Grâce à leurs référentiels et leurs principes normatifs, leurs outils de qualification technique ou de qualification de la qualité, ces certifications agissent comme une forme de régulation du marché même si l'ampleur de cette régulation est mitigée.

Les deux mouvements de certification s'adressent au système politique car l'orientation industrielle de l'agriculture est destructrice pour l'environnement, le tissu social et l'économie locale. Ils interpellent également les individus en tant que « consommateurs » c'est-à-dire des consommateurs qui ne cherchent pas la meilleure utilité seulement en fonction des prix mais également en fonction de critères plus « postmatérialistes » (Stolle et al., 2003) liés au développement durable, à l'équité, à l'intégrité personnelle et aux droits humains. On cherche en effet à doter les produits alimentaires de labels chargés de connotations culturelles, identitaires ou environnementales et on utilise le marché à des fins de transformation sociale afin de rejoindre les consommateurs politiques. Si ces deux points sont communs, la perception des problèmes de même que leurs solutions diffère.

L'Union biologique paysanne déplore les principes prédominants de l'économie de marché dans le secteur agroalimentaire conventionnel. Ces principes, comme la mainmise des prix, la recherche de faibles coûts de production et la production de grande échelle ont des effets néfastes sur l'environnement. C'est pourquoi la conversion des pratiques agraires vers l'agriculture biologique vise à protéger l'environnement. Mais le mouvement de l'Union paysanne est non seulement un mouvement de contestation de l'agriculture conventionnelle mais aussi d'une certaine agriculture biologique qui se laisse prendre au jeu du libre marché. Le mouvement lutte en effet contre le corporatisme qui envahit le secteur biologique et qui tente de réguler l'échange de produits agroalimentaires biologiques. La certification bio-paysanne veut par conséquent combler plusieurs lacunes de la certification biologique.

La certification bio-paysanne tente de transformer la nature « virtuelle » des produits biologiques en fournissant un indice clair quant à la provenance locale. L'UBP mise sur le fait que l'augmentation de la consommation de produits biologiques locaux et l'atteinte de l'autosuffisance viendrait mettre un frein à l'importation des produits.

L'UBP dénonce la paupérisation de la classe ouvrière agricole qui fait fuir la relève et qui profite aux transformateurs et aux distributeurs. L'UBP veut mettre fin à l'ignorance des consommateurs quant à la valeur de la rétribution du travail agricole. La certification bio-paysanne viendrait légitimer une forme de commerce équitable Nord-Nord en faisant valoir la facette « équitable » des produits bio-paysans. L'objectif ultime de l'UBP est la création d'un marché parallèle et alternatif au marché actuel.

Il nous apparaît que la certification de l'Union biologique paysanne est chargée d'une connotation antimondialiste. Son modèle est disjonctif c'est-à-dire que le mouvement considère que l'agriculture biologique ne devrait pas se résumer à une niche à la marge du marché dominant. On doit choisir entre un système **ou** l'autre. Le mouvement s'oppose, de manière souvent dogmatique, au modèle industriel en prônant la souveraineté alimentaire, l'autosuffisance et l'arrêt des exportations vers des pays capables de produire ces mêmes denrées. Son orientation biorégionaliste ou biolocaliste propose de considérer des éléments géographiques dans le choix alimentaire afin de préserver le patrimoine naturel et le tissu social des régions en l'occupant. La protection du patrimoine culturel est plutôt implicite.

Solidarité rurale du Québec condamne de son côté d'autres effets destructeurs de la mondialisation libérale sur le système alimentaire: l'uniformisation culturelle, la perte d'autonomie des territoires, la bureaucratisation de l'agriculture. Les produits de terroir impliquent de penser l'agriculture autrement c'est-à-dire à favoriser la diversité plutôt que la productivité ; les petites échelles de production plutôt que le rendement.

La certification des produits de terroir renvoie aux attributs culturels des territoires. Mais chez SRQ, la culture n'y est pas perçue qu'au seul niveau correspondant à la manifestation visible de la spécificité des territoires ruraux, à la manière de vivre des ruraux et d'interagir avec la nature. SRQ appréhende également la culture en tant que réponse politique à la globalisation, ce que Castells (1999) décrit comme une puissante manifestation de l'identité au nom de la singularité culturelle et au nom du contrôle des individus sur leur

vie et leur environnement. Les attributs culturels représentent donc à la fois un élément de défense et de contrôle du développement rural.

Solidarité rurale du Québec justifie en effet la mise en place d'un système juridique protégeant ce type de propriété intellectuelle par leur impact sur le développement territorial endogène. Dans cette optique, la certification deviendrait l'un des éléments des politiques économiques locales pour l'agriculture, l'économie et le monde rural. SRQ prend par ailleurs en compte les externalités positives que sont l'image sociale des producteurs et la fierté des territoires.

La position de SRQ face aux structures du système agroalimentaire dominant est quand même moins virulente et plus nuancée que celle de l'Union paysanne même si elle reproche la bureaucratisation des institutions. Contrairement à l'UBP, SRQ vise à créer une alternative au marché. Son modèle est donc conjonctif. Il n'est pas question de choix entre deux systèmes mais de cohabitation. SRQ fait en effet la promotion du développement de niches et de créneaux aux côtés des tenants de la mondialisation grâce à une certification liée à l'origine, seul type de propriété intellectuelle reliée à l'espace (Barham, 2003). SRQ se veut donc plutôt altermondialiste, en ce sens qu'elle cherche une globalisation plus juste (Castells, 1999) et elle demeure ouverte sur le monde. Pour elle, la mondialisation est une suite de terroirs. Ce que SRQ recherche particulièrement ne réside pas dans le remplacement des méthodes industrielles de production ni dans une transformation majeure du système agroalimentaire. SRQ vise plutôt la mise en place d'une réglementation négociée et acceptée à l'échelle nationale et internationale afin que soit reconnue la spécificité des terroirs et de ses produits. Son orientation localiste propose de considérer des éléments géographiques dans le choix alimentaire afin de mettre en valeur le patrimoine culturel grâce auquel on pourra préserver le tissu social des campagnes. La protection des ressources et du patrimoine naturel y est plutôt implicite car SRQ ne fait pas de l'environnement son cheval de bataille même si l'on doit admettre que la préservation des savoirs humains individuels ou collectifs est liée à l'existence des ressources biologiques.

Le tableau V-2 de la page suivante résume les dimensions évoquées ci-haut.

Tableau V-4 Éléments descripteurs de l'Union paysanne et de Solidarité rurale du Québec

Éléments descripteurs	Union paysanne	Solidarité rurale du Québec
Affiliation à un réseau international	Via Campesina	ORIGIN
Marché	Marché alternatif	Alternative au marché
Stratégie et discours	Populiste Plaidoyer	Politique Mémoire et Avis
Enjeux	Équité Démocratie et participation citoyenne Fin du modèle industriel Protection de l'environnement Ancrage dans les régions	Économie rurale Occupation des territoires Dimension identitaire Protection de niche culturelle dans le modèle industriel Ancrage dans les territoires
Globalisation	Antimondialiste	Altermondialiste
Modèle	Disjonction (ou)	Conjonction (et)

6. Les certifications contribuent-elles à la gouvernance par la société civile? Si oui, quels acteurs sont-ils impliqués?

Les deux certifications à l'étude contribuent à la gouvernance par la société civile. Les normes et les référentiels sont discutés et adoptés au niveau des producteurs et/ou des organisations. Ce ne sont toutefois pas le même type d'acteurs qui sont impliqués dans l'élaboration des référentiels.

Du côté de l'Union biologique paysanne, les producteurs ont été les initiateurs. Ce sont eux qui ont incité leur organisation à entreprendre des démarches afin de codifier un certain nombre de normes non considérées dans les cahiers des charges existants. L'introduction de normes sociales dans un cahier des charges biologique serait une première.

Ces normes ne seraient toutefois pas considérées par l'État car elles dépassent de loin les normes minimales exigées. On parle ici d'un projet ascendant de certification. Mais à notre avis, la sur-certification que préconisent les producteurs et l'organisation ne sort toutefois pas l'agriculture biologique du créneau dans laquelle elle est déjà confinée. La sous représentation de l'organisation en tant qu'acteur dans le domaine agroalimentaire québécois confine par ailleurs les producteurs (et la certification bio-paysanne) à la marginalité.

La dynamique est différente chez Solidarité rurale. Ses activités dans la promotion des produits de terroir peuvent être regroupées en quatre temps.

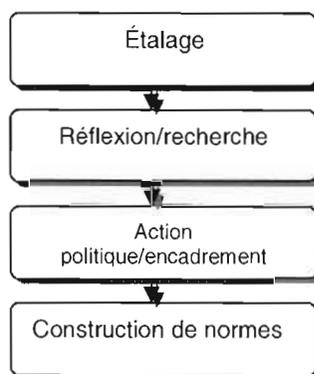


Figure V-4 Temps forts des activités de SRQ depuis 1991 en matière de défense des produits de terroir.

Elle a d'abord débuté son action par des activités liées surtout à la promotion, par exemple l'étalage des produits dans de grandes manifestations tels que des marchés publics. L'organisation a ensuite commencé à mener des recherches et à approfondir sa réflexion sur la production de produits spécifiques dont les bénéfices des productions localisées. Ces recherches ont fourni les arguments qu'elle a par la suite utilisés pour mener des actions politiques auprès de l'État afin de légiférer cette éventuelle appellation. Enfin, elle a participé activement à l'élaboration des référentiels qui ont été présentés à l'État et qui font toujours l'objet de discussions. La participation de SRQ dans l'élaboration des normes est très active. Contrairement à l'Union paysanne, ce ne sont pas les producteurs qui ont fait pression sur l'organisation afin d'encadrer les produits de terroir. À notre avis, SRQ a inculqué le type de normes qu'elle entend voir réguler. Les producteurs se sont ensuite ralliés.

5.2 Recommandations

L'entreprise, même de petite taille ou artisanale, ne peut faire abstraction des tendances sociétales. L'objectif de cette section est d'élaborer quelques éléments de stratégie de marché et marketing afin de rejoindre avec plus d'efficacité les consommateurs politiques, ces citoyens soucieux d'équité sociale, de protection environnementale et de développement économique local. Nous débutons par décrire brièvement la stratégie de marché à favoriser et sur laquelle seront élaborés les éléments de différenciation permettant de positionner chacun des types de produits. Nous poursuivons par des éléments du marketing mix : la communication, la distribution des produits et le prix. Nous n'avons pas réservé une section spéciale pour décrire les produits car ils ont déjà été amplement détaillés; leurs caractéristiques sont encore reprises dans les sections décrites ci-dessus. Enfin, nous terminons par quelques éléments de marketing tribal.

5.2.1 Les piliers de la stratégie de spécialisation

Pour avoir du succès sur le marché, les opérateurs biologiques et les entreprises de l'économie du terroir doivent adopter une stratégie de spécialisation grâce à un système stratégique (Allaire et Firsirotu, 2003) dominé par l'axe des produits dans le cas des produits biologiques certifiés bio-paysans et par l'axe des compétences dans le cas des produits de terroir. La figure de la page suivante illustre notre propos.

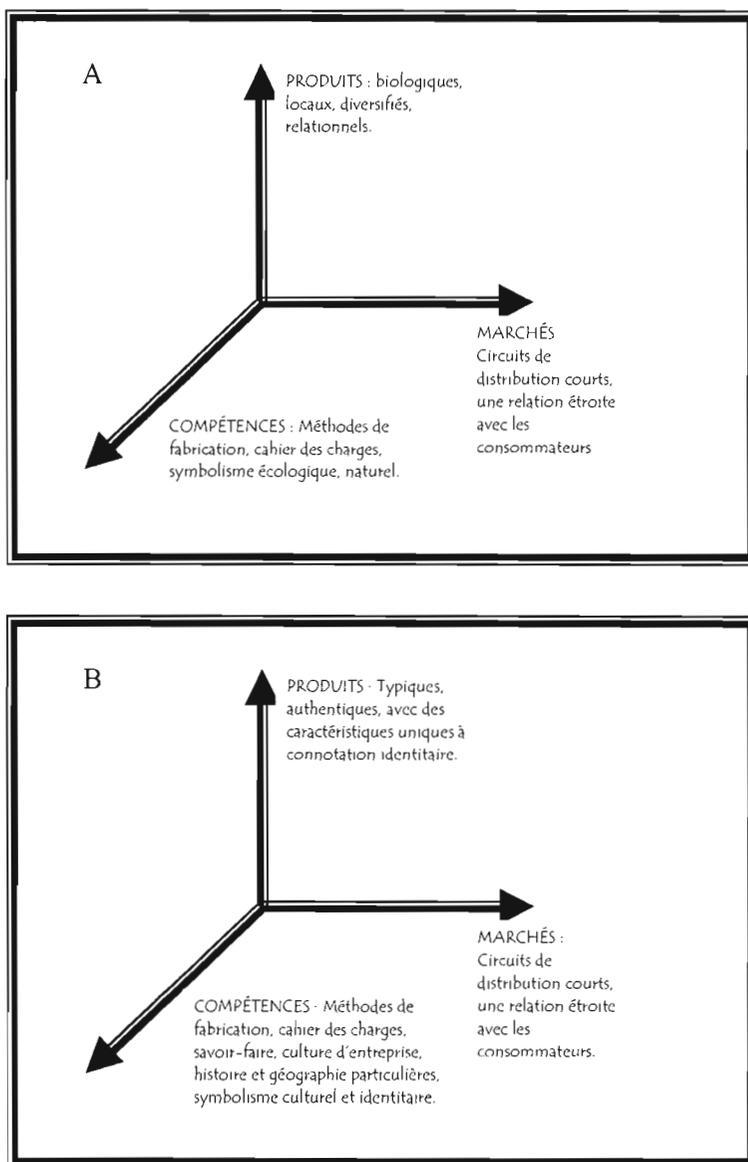


Figure V-5 Système stratégique des opérateurs bio-paysans (A) et des entreprises du terroir (B). Adapté de Allaire et Firsirotu (2003).

Selon cette figure, les opérateurs bio-paysans appuient leur stratégie sur le produit dont les principales propriétés sont attribuées à la production locale : fraîcheur, diversité, proximité, capacité relationnelle. Les entreprises du terroir élaborent quant à eux leur stratégie autour du noyau de compétences : par exemple, les méthodes de fabrication inscrites

dans des cahiers de charge et les éléments culturels. Chacune de ces stratégies procure des avantages compétitifs.

Collis et Montgomery (1995) rappellent tout de même que les ressources des entreprises tant physiques qu'intangibles doivent répondre à cinq critères (ou tests) afin de créer des avantages compétitifs: l'inimitabilité, la durabilité, l'appropriation, l'absence de substitut et la supériorité concurrentielle. Les produits alimentaires dotés d'une certification bio-paysanne ou de terroir rencontrent ces critères à différents degrés. Ces deux types de productions sont inimitables et ne peuvent être délocalisées sans perdre leur caractère : de proximité dans le cas des produits bio-paysans et authentique dans le cas des produits de terroir; elles sont durables tant que les acteurs protègent les lieux et ses ressources; la création de valeur est capturée par les PME biologiques et de terroir surtout dans un circuit de distribution court; l'absence de substitut est plus évident dans le cas des produits de terroir en raison de leurs spécificité mais le caractère relationnel des produits bio-paysans couplé à la qualité conférée aux produits frais doit être mis en valeur. Enfin, la supériorité concurrentielle est réelle chez les producteurs de terroir tant qu'ils se concentrent sur un produit authentique grâce à un savoir-faire unique. Celle des produits bio-paysans tient à la dimension relationnelle.

5.2.2 Différenciation du produit et positionnement de marché

La stratégie de développement doit être bâtie sur des éléments de différenciation correspondant aux valeurs et au style de vie de ces consommateurs politiques que Ray et Anderson (2000) associent à une sous-culture émergente : la solidarité, l'intérêt pour l'environnement, l'avenir de la planète, l'authenticité des biens comme des relations. Les aliments certifiés doivent par conséquent être positionnés comme un moyen de réhumaniser le marché et un outil de transmission de valeurs, de conscience morale et d'identité. Les aliments biologiques doivent être positionnés à partir de leur principal atout différenciateur, soit le caractère « local » de la production. Cette caractéristique court-circuite l'aspect plutôt virtuel de la certification biologique conventionnelle. L'aspect « local » permet par ailleurs de mettre l'accent sur le caractère relationnel du produit.

Les produits de terroir doivent plutôt faire valoir le savoir-faire de leurs fabricants basés sur des méthodes et des cahiers des charges précis et mettant en valeur les aspects identitaires et culturels des territoires d'où ils sont issus. Ce sont ces ressources qui procurent aux produits leur authenticité.

5.2.3 La communication

Allaire (2002) suggère que la maîtrise de la reproduction des qualités immatérielles ou symboliques devient un enjeu stratégique de la concurrence. Dans sa vision régulationniste de l'économie agroalimentaire où l'économie de qualité rivalise avec l'économie productiviste, les sources d'accumulation se déplacent vers les qualités immatérielles. Il se trouve que les aliments biologiques et les produits de terroir sont chargés de symboles conférant aux acteurs des réseaux alimentaires alternatifs un avantage comparatif sur les acteurs de l'agriculture conventionnelle. L'avantage des producteurs alternatifs sur les producteurs conventionnels réside dans le fait que ces derniers, pour obtenir un pouvoir symbolique, ne peuvent utiliser qu'une seule source, soit le pouvoir économique, en investissant massivement dans des campagnes de communication. Les symboles des réseaux alternatifs ne proviennent pas d'investissements publicitaires et découlent d'autres sources : les préoccupations environnementales des mouvements écologistes, la cohésion sociale par la consommation de produits locaux ou l'enjeu éthique par exemple. Les opérateurs alternatifs n'ont pas, en fin de compte, à créer une dimension de qualité sociale à leurs produits car elle existe déjà.

Dans les deux cas, il importe de :

- Faire valoir les bénéfices sociaux et environnementaux des achats de produits portant une certification biologique ou de terroir;
- Faire reconnaître l'utilité sociale des produits certifiés en termes de développement rural, de protection des ressources, d'environnement, de bien-être, de lien social et de cohésion. En bref, « politiser » les produits;

- Conscientiser les citoyens au pouvoir de marché dont ils sont investis;
- Encourager les consommateurs à exercer leur pouvoir de consommation.

5.2.4 La distribution

Micheletti (2003) affirme qu'un certain nombre de citoyens sont prêts à exercer leur pouvoir sur le marché. Toutefois, il est parfois difficile pour les consommateurs d'exprimer leurs valeurs par leurs décisions d'achat en raison de la concentration des distributeurs alimentaires lesquels mettent en marché peu de produits locaux. Ceci implique que même si une offre et une demande existent pour ces produits, les consommateurs n'ont pas l'opportunité de voter avec leurs dollars. Ils ne peuvent pas toujours faire valoir leur préférence pour un système agroalimentaire durable par des achats qui supporteraient et encourageraient un tel système. Malgré cela, pour les consommateurs en quête de produits locaux, la forme d'échange rapproché répond au besoin d'enracinement affectif, rural ou culturel (Hérault-Fournier et Prigent-Simonon, 2004). Pour les producteurs, c'est l'occasion de redonner du sens à leur métier. Selon Hérault-Fournier et Prigent-Simonon (2004), « la relation influence la qualité des produits alimentaires perçue par les consommateurs ». Selon ces auteures, la relation peut être vue comme un dispositif de jugement à part entière. Partant de cette conclusion, il est raisonnable de croire que les relations de proximité auront un effet sur la qualité des produits. Ceci implique de multiplier les circuits de distribution courts tels que les marchés publics ou les livraisons de paniers ; d'accroître les occasions de relations directes par l'agrotourisme, les kiosques à la ferme, les foires agricoles ou les expositions commerciales.

5.2.5 Le prix

Si les consommateurs ne recherchaient que le prix, l'agriculture alternative ne parviendrait pas à se tailler une place car l'agriculture industrielle produit déjà des aliments à faibles coûts. Ainsi donc, d'autres considérations entrent en jeu. La tendance qualité réfère bien sûr aux qualités intrinsèques des produits mais aussi aux qualités humanistes, environnementales et relationnelles. Par ailleurs, un grand nombre de consommateurs considèrent le prix comme un indicateur de qualité. Les produits dont il est question ici sont manufacturés en faible quantité si bien qu'il est à peu près impossible de profiter d'économies d'échelle. Ces produits sont par ailleurs élaborés selon des méthodes strictes, souvent manuelles. Les coûts de production sont par conséquent plus élevés. Ces produits de qualité supérieure exigeront un prix plus élevé que les produits de masse, uniformisés et standardisés. Authenticité, différenciation, labellisation et certification, tout concoure à ce qu'ils arborent un prix qui les différencie de la production industrielle. Ces éléments, des indices du prix de référence (Chapman et Wahlers, 1999), permettent de lier qualité et prix.

Bien sûr, on pourrait argumenter que ce faisant, ces produits sont voués à n'occuper qu'une niche de marché. Cela signifierait que les organisations de contestation du système agroalimentaire ne réussissent pas à transformer le marché. C'est pourquoi les organisations de contestation, les nouveaux mouvements sociaux économiques, doivent défendre et promouvoir un prix plus élevé (un juste prix) car les faibles prix des aliments conventionnels ne tiennent pas compte des répercussions néfastes sur l'environnement et sur l'aménagement du territoire.

5.2.6 Quelques éléments de marketing tribal

Nous avons avancé que les produits certifiés sont créateurs de liens sociaux en raison de leur caractère local, structurant et communautaire. Ils ont le potentiel de réunir en clan ou en tribus les consommateurs. Il est fort plausible d'imaginer la tribu biologique ou le clan des connaisseurs de produits de terroir. Pour ces raisons, les entreprises alternatives productrices de produits biologiques et de terroir devraient opter pour un marketing tribal (Cova, 2001; Cova et Cova, 2002).

La stratégie du marketing tribal est exécutée afin de créer et maintenir la relation entre consommateurs de la tribu affective contrairement au précepte du marketing relationnel et conventionnel qui cherche à rapprocher les entreprises des consommateurs. Le marketing relationnel utilise la relation comme un moyen de toucher ses clients alors que le marketing tribal fait de la relation son objectif. Parce que le consommateur cherche un moyen de se lier aux autres dans une ou plusieurs communautés, le produit doit permettre de créer ce lien. La valeur de lien devient par conséquent plus importante pour les consommateurs que la valeur d'usage du bien. La figure de la page suivante illustre la différence entre le marketing conventionnel et le marketing tribal. Les partisans du marketing traditionnel (b) ciblent un segment grâce à un produit qui a valeur d'usage. Le marketing tribal fait valoir le produit pour sa valeur de lien entre membres d'une tribu qui se rassemblent autour d'un produit en fonction de valeurs partagées (a).

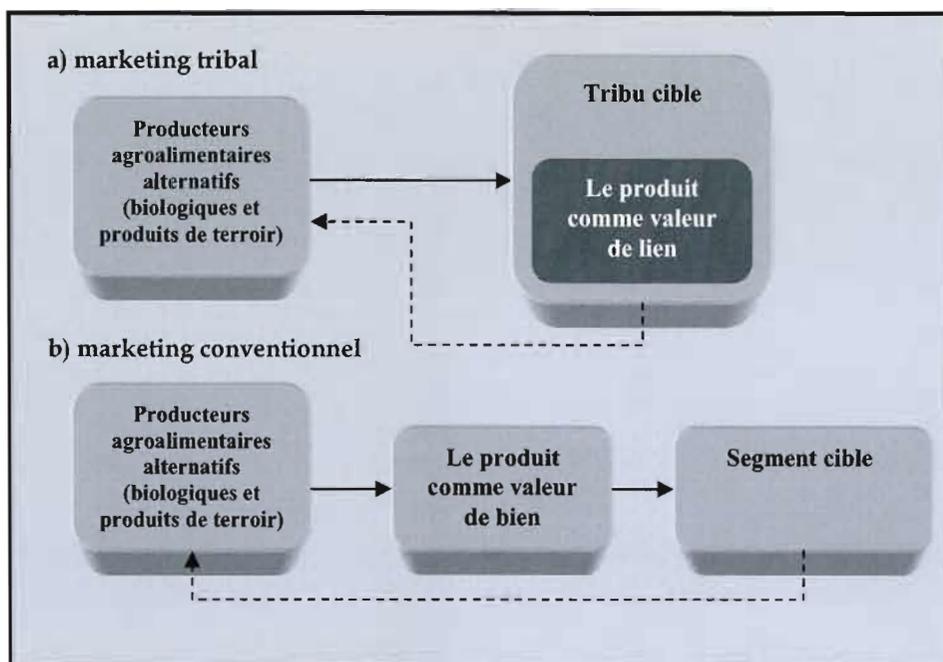


Figure V-6 Valeur du produit selon le paradigme du marketing tribal (a) et le modèle du marketing conventionnel (b).

Le marketing tribal exige certainement quelques remises en cause. Il implique de partager les passions des tribus, d'être authentique. La production agroalimentaire alternative possède à notre sens tous les atouts pour rassembler un grand nombre d'individus autour de ces produits.

5.3 Conclusion

Nous avons répondu dans ce chapitre aux questions posées au chapitre III et nous avons par la suite terminé par des recommandations stratégiques.

Les deux certifications recèlent la possibilité de créer la « tribu bio » ou le « clan des connaisseurs ». La dimension communautaire de la certification bio-paysanne, plus archaïque que postmoderne, est illustrée par le réseau alimentaire de proximité alors que chez Solidarité rurale, une certification postmoderne, elle est exprimée par la connivence entre producteurs et consommateurs.

Le thème de l'espace est omniprésent dans les deux discours et chaque certification en reflète une dimension singulière. Le projet de certification des produits bio-paysans présente un caractère structurant autour d'une proximité physique alors que le projet de Solidarité rurale est initié autour d'une proximité psychologique.

Les deux mouvements considèrent que les individus sont dépendants de la nature et de leurs semblables. C'est la vision substantielle de l'économie développée par Polany. Même si les problèmes perçus sont différents, même si les solutions apportées divergent, les certifications bio-paysanne et de terroir apparaissent comme des institutions formelles d'encastrement. L'activisme rural des deux mouvements est à la fois orienté vers le système politique et vers les individus afin d'initier des comportements de production et de consommation propices à l'élaboration d'un système alimentaire plus juste.

Enfin, le chapitre se clôt sur des recommandations marketing qui tiennent compte de ces résultats.

CONCLUSION

« Il y a quatre grandes questions : d'où venons-nous ? qui sommes-nous ? où allons-nous ? et qu'est-ce qu'on va manger ce soir ? » (Woody Allen, cité par Hubert Reeves: p. 115).

6.1 Contributions de la recherche

Les recherches à propos des impacts socio-économiques des certifications alimentaires sont fort documentées. Toutefois, les études relatant les forces sociales à la source de l'élaboration de ces référentiels demeurent peu nombreuses. C'est pourquoi cette recherche a tenté d'améliorer la connaissance des nouveaux mouvements sociaux économiques du secteur agroalimentaire. Elle visait à développer une meilleure compréhension de la portée régulatoire de leurs activités sur le marché. Plus particulièrement, il s'agissait d'identifier et de décrire le caractère normatif des mécanismes régulatoires en fonction de l'approche de l'encastrement social de Polany, de la thèse postmoderniste de Maffesoli. Elle visait par ailleurs à cerner les activités et l'interaction des acteurs en fonction de la théorie de la gouvernance par la société civile.

La principale contribution de cette recherche réside dans la description de deux organisations impliquées dans l'élaboration de normes et référentiels liés aux certifications alimentaires, dans la comparaison de leurs objectifs et des activités mises sur pied pour les atteindre. Si plusieurs des recherches précédentes ont considéré l'ensemble des certifications, la nôtre a voulu mettre l'accent sur deux projets de référentiels dont l'objectif dépasse amplement la simple élaboration d'un outil de marché ou d'un logo. Nous avons en effet démontré le caractère structurant des produits bio-paysans et des produits de terroir tant au niveau local qu'au niveau sociétal alors que leur démarche participe à redonner de la noblesse au métier de la production alimentaire. Au-delà du nombre d'hectares de production

biologique et au-delà du nombre de parts de marché des produits de terroir, ce seul résultat nous apparaît somme toute majeur.

Le chapitre I a contribué à parcourir la vaste revue de littérature concernant le secteur agroalimentaire. Nous avons illustré la dynamique de contestation initiée par les nouveaux mouvements sociaux économiques étant donné les limites du marché et de l'État dans leur capacité à réguler le secteur afin de corriger les problèmes du domaine agroalimentaire.

Notre cadre théorique présenté au deuxième chapitre a concilié des approches de différents niveaux d'analyse sociale à partir du modèle d'analyse de Desjeux. Nous avons abordé l'approche de l'encastrement social développée par Polany au niveau de l'échelle macrosociale. Nous avons ensuite introduit les thèses du néotribalisme (Maffesoli) et de la gouvernance par la société civile au niveau de l'échelle mésosociale. À notre connaissance, l'utilisation de l'approche de Maffesoli pour la compréhension du secteur agroalimentaire est une première. Enfin, l'approche du consumérisme politique a été exposée afin de décrire le segment de consommateurs visés par les certifications et dans le but de développer un modèle stratégique de déploiement. Selon nous, notre cadre théorique contribue à interpréter comment le concept de « local », avec ses connotations de qualité et de proximité, s'imbrique à tous ces niveaux pour permettre le réencastrement économique dans le social, servir de lien entre acteurs et représenter un objectif politique pour les citoyens-consommateurs. L'utilisation concomitante des théories évoquées constituent quant à nous une manière originale d'analyser le système agroalimentaire.

Le chapitre IV a décrit de manière singulière l'évolution de l'agriculture québécoise car ce portrait a permis de préciser la dynamique de contestation des mouvements sociaux de l'agroalimentaire et de mieux comprendre les origines de ce phénomène social. Notre approche permet d'appréhender de manière originale les contributions des mouvements sociaux dans la structuration d'un système agroalimentaire qui tienne compte d'aspects territoriaux et patrimoniaux. Les acteurs intéressés par les solutions potentielles de la crise agricole trouveront dans cette recherche des éléments qui pourraient les intéresser dans la structuration de leur propre référentiel. Cette étude de cas comparée pourra également

constituer le point de départ de recherches qui auraient l'objectif de poursuivre l'étude des signes de qualité.

Les éléments de l'analyse contribuent à la compréhension du phénomène des certifications alimentaires avec un éclairage nouveau. En lieu et place d'indicateurs quantitatifs, la portée régulatoire des certifications a été appréhendée de manière qualitative. Sous cet angle, les certifications apparaissent comme un catalyseur de développement rural permettant de restructurer un système qui avait plutôt contribué à fragiliser le tissu social. Nos résultats ont montré que les certifications agissent sur la cohésion sociale même si elle n'implique encore qu'un petit nombre de producteurs et de consommateurs.

Les recommandations de stratégie marketing pourront être utilisées par les chercheurs et par les praticiens afin de développer une mise en marché propre à atteindre leur tribu cible. Ces recommandations comportent plusieurs éléments nouveaux. À notre connaissance, aucune étude ne s'était penchée sur le secteur alimentaire en utilisant une approche de marketing tribal. Celle-ci sera utile à ceux qui mettent en marché les produits certifiés. L'accent sur un positionnement particulièrement lié au localisme est prometteur en raison des comportements que nous avons décelés chez les participants à différents événements.

6.2 Limites de l'étude

Les concepts théoriques sur lesquels nous nous sommes appuyés présentent plusieurs liens entre eux. L'idée de proximité et les valeurs communautaires sont communes à ces concepts. Il appert en effet que des tribus pourraient être constituées d'acteurs (des consommateurs politiques) partisans d'achat local. L'achat de produits locaux, plus chers, présuppose une action économique non rationnelle car celle-ci ne maximise pas les gains individuels mais plutôt les gains collectifs. Les consommateurs politiques favorisent dès lors une perspective substantielle de l'économie. Il convient cependant de noter certaines limites à ces liens entre concepts théoriques. D'abord, il n'est pas certain que les acheteurs de tels produits aient une conscience développée de l'achat politique. L'achat de produits

biologiques pourrait ne représenter qu'un mode de vie individuel sans prise en compte collective. La consommation des produits de terroir pourrait quant à elle ne révéler que la poursuite d'un plaisir lié à l'achat d'un produit qui ne constitue pas l'essentiel du régime alimentaire. Ensuite, l'achat de produits locaux ou biologiques plus chers n'est pas tellement démocratique. Si bien que le réencastrement économique serait limité à une portion encore infime de la population, celle qui a les moyens de se procurer un tel type de produits. Le discours semble donc prendre beaucoup plus de place que la réalité reflétée par les parts de marché. Rappelons encore que les sondages ne sont pas toujours valides. La pression sociale pourrait tinter les réponses. Qui aurait la franchise de dire qu'il ne veut pas encourager la production locale ou environnementale?

6.3 Suggestions de recherche

Dans cette recherche, nous avons décrit l'offre de produits alternatifs promus par l'Union biologique paysanne et par Solidarité rurale du Québec. Nous avons ensuite considéré la correspondance de cette offre avec les descriptions théoriques des consommateurs politiques, du consommateur tribal et avec la notion de mouvement social. Ce portrait reste toutefois fort sommaire. C'est pourquoi des études plus poussées devraient être entreprises afin de mieux cerner le comportement des consommateurs de produits bio-paysans et de produits de terroir et permettre un développement optimal de ces marchés.

Par ailleurs, les analyses, de nature qualitative, comportent un grand défi particulièrement dans le choix des indicateurs de performance qualitative capables de décrire de manière précise les effets de phénomènes sociaux tel que le sujet de cette étude. L'identification de tels indicateurs pourrait s'avérer fort utile car au-delà des parts de marché ou du nombre d'entreprises qui se convertissent vers des pratiques plus durables, le phénomène reste à caractériser.

Finalement, l'utilisation de l'approche de marketing tribal mériterait d'être approfondie. D'origine latine, elle a été évoquée dans quelques études nord-américaines mais

elle demeure toutefois un domaine de recherche marginal. Nous croyons cependant que les caractéristiques singulières des certifications alimentaires, les capacités de celles-ci à initier et à maintenir la cohésion sociale, pourraient faire d'elles le domaine privilégié pour mettre en pratique les préceptes de ce marketing alternatif. Les initiateurs des certifications éthiques gagneraient certainement à mieux comprendre les attitudes, les croyances et les comportements des consommateurs tribaux.

Par ailleurs, la consommation responsable ou éthique est un comportement somme toute récent. Ce champ de recherche est par conséquent encore peu couvert par les professionnels du marketing et de la stratégie. Cette situation est peut-être attribuable aux faibles parts de marché détenues par les produits certifiés éthiques même si ces parts sont en croissance. Parce que le marché des produits certifiés est encore à caractériser, à développer et à consolider, d'autres recherches devraient être entreprises afin, entre autres, de cerner les attitudes, les croyances et le comportement des consommateurs éthiques.

APPENDICE A

GRILLES D'ENTRETIENS

Grille 1 Grille d'entretien à l'intention des membres du groupe ORIGIN (Organization for an International Geographical Indications Network)

1. Parlez-moi de votre organisation ?
Qui sont les membres ?
Quels sont les objectifs ?
2. Percevez-vous des problèmes au système agroalimentaire? Quels sont-ils?
Si la réponse ne fait pas référence à la globalisation : un marché agroalimentaire globalisé est-il un problème?
Pourquoi ?
3. De manière générale, quelles seraient les meilleures solutions à mettre en œuvre ?
L'État doit-il s'impliquer ?
Les entreprises ?
4. Comment votre organisation peut contribuer aux solutions?
5. Comment définissez-vous l'agriculture durable?
Y a-t-il un lien avec la multifonctionnalité ?
6. J'aimerais que vous complétiez cette phrase : « Un système agroalimentaire durable est un système dans lequel...»
7. Vous parlez de commerce équitable, et on voit qu'il y a des alliances, des réseaux entre les mouvements. On ne vous voit pas dans ces réseaux comme le ISEAL par exemple. Est-ce que ça serait utile de vous joindre à eux ?
8. Quels sont les objectifs des IG?
9. Avez-vous l'impression que vos activités peuvent changer, transformer les méthodes, les façons de faire du système dominant ?
10. Est-ce que l'Union Européenne est très fortement derrière vous ?
11. Croyez-vous que les Indications géographiques pourraient être utilisées par l'Europe dans leurs négociations avec les États-Unis ? Qu'elles pourraient faire l'objet de compromis de la part de l'Union Européenne afin de négocier avec les États-Unis au sujet des subventions agricoles ?

Grille 2 Grille d'entretien s'adressant à la présidente du Comité de travail sur les appellations réservées

1. Vous présidez le « comité terroir » mis en place par l'ex-ministre Maxime Arsenault. Qui en sont les membres ?
2. Depuis quand participez-vous à ce comité ?
3. Quels sont les objectifs du groupe de travail ?
4. Quelles sont les sources documentaires ou les organismes que vous et votre comité avez consultés ?
5. Quels sont les espoirs par rapport aux appellations des produits de terroir ?
6. Vers quel type d'appellation s'achemine-t-on ?
7. À votre avis, qu'apporterait aux zones rurales l'instauration d'appellations réservées ?
8. Quelles sont les différences que vous voyez entre la production agricole locale et la production qui n'est pas locale ?
9. Quelles sont les valeurs à la base du mouvement d'appellation terroir ?
10. D'après vous y-a-t-il un lien entre l'instauration d'appellation du terroir et le mouvement de certification «bio» ?
11. Comment interprétez-vous la croissance des produits bios et l'effervescence pour les produits locaux ?
12. Martha Gagnon, du journal La Presse, rapportait dans l'édition du 24 février dernier vos propos : « Je ne peux concevoir mon avenir sans des producteurs artisans passionnés ». Quel est le sens de cette citation ?

Grille 3 Grille d'entretien s'adressant au représentant de l'Union paysanne

Questions générales à propos du système agroalimentaire

1. Parlez-moi de votre organisation.
 - Qui sont les membres?
 - Quels sont vos objectifs?
2. Percevez-vous des problèmes au système agroalimentaire actuel? Si oui, lesquels?
 - Si la réponse ne fait pas référence à la globalisation : un marché agroalimentaire globalisé est-il un problème?
 - Pourquoi ?
3. De manière générale, quelles seraient les meilleures solutions à mettre en œuvre?
 - L'État doit-il s'impliquer ? Comment ?
 - Les entreprises ?
4. Comment votre organisation peut contribuer aux solutions?
5. Comment définissez-vous l'agriculture durable?
6. J'aimerais que vous complétiez cette phrase : « Un système agroalimentaire durable est un système dans lequel... »

Questions à propos de la certification

7. Quels sont les objectifs de la certification bio-paysanne?
8. Les critères ont-ils été établis? Si oui, quels sont-ils?
9. Qu'aura le label bio-paysan que le label bio n'a pas déjà?
 - Comment les consommateurs vont comprendre que le label bio-paysan va plus loin?
11. Qu'est-ce que vous pensez de la FABQ qui dit que « on aime mieux être à l'intérieur de l'UPA pour changer les choses qu'être à l'extérieur pour tenter de les changer et ne pas y arriver »?
12. Avez-vous l'impression que vos activités peuvent changer, transformer les méthodes, les façons de faire du système dominant ?
13. Quel genre de mise en marché favorisez-vous pour vos produits certifiés? Pourquoi?
14. Quels seront les bénéfices pour les producteurs?
16. Qu'entendez-vous par équitable?
17. Pourquoi ne pas militer au sein d'organisations de certification existantes?
18. Quelles qualités la certification bio-paysanne représentent-t-elle?
19. Qui sera chargé de la vérification?
20. D'après vous y-a-t-il un lien entre l'instauration d'appellation du terroir et le mouvement de certification « bio » ?

Grille 4 Grille d'entretien s'adressant aux représentants de Solidarité rurale du Québec

Questions générales à propos du système agroalimentaire

1. Parlez-moi de votre organisation.
 Qui sont les membres?
 Quels sont vos objectifs?
2. Percevez-vous des problèmes au système agroalimentaire actuel? Si oui, lesquels?
 si la réponse ne fait pas référence à la globalisation : un marché agroalimentaire globalisé est-il un problème?
 Pourquoi ?
3. De manière générale, quelles seraient les meilleures solutions à mettre en œuvre?
 L'État doit-il s'impliquer ? Comment ?
 Les entreprises ?
4. Comment votre organisation peut contribuer aux solutions?
5. Avez-vous l'impression que vos activités peuvent changer, transformer les méthodes, les façons de faire du système dominant ?
6. Comment définissez-vous l'agriculture durable?
7. J'aimerais que vous complétiez cette phrase : « Un système agroalimentaire durable est un système dans lequel... »

Questions à propos de la certification

8. Quels sont les objectifs de la certification des produits de terroir?
9. Les critères ont-ils été établis? Si oui, quels sont-ils?
10. Les produits de terroir s'opposent-ils à la mondialisation?
 Si oui, en quoi?
11. Quel genre de mise en marché favorisez-vous pour des produits certifiés du terroir? Pourquoi?
12. Quels seront les bénéfices pour les producteurs?
13. Pourquoi ne pas utiliser le cadre réglementaire existant?
 En quoi ne répond-t-il pas aux attentes?
14. Quelles qualités la certification des produits de terroir représente-t-elle?
15. Qui devrait-être chargé de la vérification?
16. D'après vous y-a-t-il un lien entre l'instauration d'appellation du terroir et le mouvement de certification «bio» ?

Grille 5 Grille d'entretien à l'intention de la présidente du regroupement des producteurs de l'agneau de Charlevoix

1. Percevez-vous des problèmes au système agroalimentaire? Quels sont-ils?
Si la réponse ne fait pas référence à la globalisation : un marché agroalimentaire globalisé est-il un problème?
Pourquoi ?
2. De manière générale, quelles seraient les meilleures solutions à mettre en œuvre ?
L'État doit-il s'impliquer ?
Les entreprises ?
3. Vous êtes en processus d'obtention de la première IGP au Québec. Comment se passe le projet-pilote ?
4. Est-ce que une IGP «Agneau de Charlevoix» pourrait participer aux solutions ? (en fonction d'une réponse positive en 1)
5. Quand on fait des cahiers de charges, ça exclut nécessairement des producteurs qui ne suivent pas les consignes. Comment ça se passe ici ?
6. Que pensez-vous du rapport Desjardins ?
7. Quel type de mise en marché favorisez-vous?
8. Que rapporte à la région votre produit?
9. Les consommateurs vous semblent-ils conscientisés?
10. Est-ce qu'il y a un lien entre le mouvement des labels d'origine et le mouvement bio ?
11. Avez-vous pris connaissance de la proposition de la ministre concernant la loi sur les appellations ?
12. L'UPA vous procure-t-elle de l'aide ?
13. Qu'est-ce que vous pensez de l'Union Paysanne ? de Solidarité rurale ?
14. Avez-vous l'impression que l'UP a une influence sur l'UPA. Est-ce qu'il y a eu des changements à l'UPA depuis que l'UP est là ?
15. Es-tu sur l'UPA pour défendre l'agriculture de spécialité ? As-tu l'impression que tu vas mieux la défendre?
16. Avez-vous l'impression que l'idée de produit local, la proximité se développe au Québec ?

Grille 6 Grille d'entretien à l'intention des producteurs biologique ou de terroir.

1. Percevez-vous des problèmes au système agroalimentaire? Quels sont-ils?
Si la réponse ne fait pas référence à la globalisation : un marché agroalimentaire globalisé est-il un problème?
Pourquoi ?
2. De manière générale, quelles seraient les meilleures solutions à mettre en œuvre ?
L'État doit-il s'impliquer ?
Les entreprises ?
3. Votre travail ou votre méthode de production participe-t-elle aux solutions ? Comment ? (en fonction d'une réponse positive en 1)
4. Quel type de mise en marché favorisez-vous?
5. Quel rapportc à la région votre produit?
6. L'UPA vous procure-t-elle de l'aide ?
7. Êtes-vous membres de l'Union paysanne?
8. Qu'est-ce que vous pensez de l'Union Paysanne ? De Solidarité rurale ?
9. Avez-vous l'impression que l'Union paysanne a une influence sur l'UPA. Est-ce qu'il y a eu des changements à l'UPA depuis que l'Union paysanne est là ?
10. L'UPA peut-elle défendre l'agriculture de spécialité ? Les petits producteurs?
11. Les consommateurs vous semblent-ils conscientisés à votre métier? Votre production?
12. Avez-vous l'impression que l'idée de produit local, la proximité se développe au Québec ?

BIBLIOGRAPHIE

- Agriculture et Agroalimentaire Canada. 2003. *Plan stratégique du secteur des aliments biologiques du Québec 2004-2009*. En ligne. <http://atn-riae.agr.ca/can/f3492.htm#4.1> (Consulté en octobre 2003)
- Agriculture et Agroalimentaire Canada. 2004. *Vue d'ensemble du système agricole et agroalimentaire canadien*. AAC.
- Allaire, Gilles. 2002. « L'Économie de la qualité, en ses secteurs, ses territoires et ses mythes ». *Géographie, Économie Et Société*, no. 4, p. 155-180.
- Allaire, Yvan, Firsirotu, Mihaëla. 2002. *Stratégies et création de valeur*, Chaire Bombardier en gestion des entreprises transnationales, UQAM.
- Allen, Patricia, Margaret FitzSimmons, Michael Goodman et Keith Warner. 2003. « Shifting Plates in the Agrifood Landscape: the Tectonics of Alternatives Agrifood Initiatives in California. *Journal of Rural Studies*, vol. 19, p. 61-75.
- Altieri, Miguel et Peter Rosset. 2004. « Souveraineté alimentaire et agroécologie ». *L'Écologiste*, vol. 5, no. 3, p 23-26.
- Audet, René, Marie-Hélène Blais, Kaïs bouslah et Marie-Lou Ouellet. 2004. *Répertoire des certifications dans l'agroalimentaire*, sous la direction de Corinne Gendron et Marie-France Turcotte, Chaire Économie et Humanisme, École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal, 94 p.
- Badot Olivier et Bernard Cova. 2003. « Néo-marketing, 10 ans après : pour une théorie critique de la consommation et du marketing réenchantés ». *Revue Française du Marketing*, no. 195, p. 79-94.
- Bagozzi, Richard P. et Utpal M. Dholakia. 2004. *Brand Community Behavior: Psychological and Social Antecedents plus Purchase Consequences*. Non Publié.
- Barham, Elizabeth. 1999. *Sustainable agriculture in the United States and France: a Polanyan perspective*. Thèse de doctorat, New York : Faculty of the Graduate School, Cornell. 301 p.
- Barham, Elizabeth. 2002. « Towards a Theory of Values-Based Labeling ». *Agriculture and Human Values*, no. 19, no. 4, p. 349-360.
- . 2003. « Translating Terroir: the Global Challenge of French AOC Labeling ». *Journal of Rural Studies*, no. 19, p. 127-138.

- Barrows, David and Tom Wesson (ed.). 2001. « The Changing Role of the Public Sector ». In *Canada and the New World Economic Order: Strategic Briefings for Canadian Enterprise, 2nd edition*. Toronto: Captus Press. 430 p.
- Baudrillard, Jean. 1970. *La société de consommation, ses mythes, ses structures*. Paris: Denoël, 318 p.
- Beck, Ulrich. 1986. *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*. Paris: Éditions Flammarion, 521 p.
- Beck, Ulrich. 2001. La dynamique politique de la société mondiale du risque. In *Économie de l'environnement et du développement durable, conférence coorganisée par l'Institut du développement durable et des relations internationales et le Ministère de l'Écologie et du développement durable*, Paris. En ligne <http://www.iddri.org/iddri/telecharge/mardis/beck.pdf> [Consulté le 10 juin 2004]
- Beck, Ulrich. 2003. *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation*. Paris: Alto Aubier, 561 p.
- Bérard Laurence et Philippe Marchenay. 1995. « Lieux, temps et preuves. La construction sociale des produits de terroir ». *Terrain*, no. 24, p. 153-164.
- . 1998. « Les procédures de patrimonialisation du vivant et leurs conséquences ». In *Patrimoine et modernité*. D. Poulot. Paris: L'Harmattan, p. 159-170.
- . 2000. « Le vivant, le culturel et le marchand: les produits de terroir. Vives campagnes. Le patrimoine rural, projet de société ». *Autrement*, no. 194: p.191-216.
- . 2004. *Les produits de terroir : entre culture et règlements*. Paris : CNRS Éditions. 229 p.
- Bertels, Stephanie et Harrie Vredenburg. 2004. « Broadening the Notion of Governance from the Organization to the Domain: A Study of Municipal Water Systems in Canada ». *The Journal of Corporate Citizenship*, no 15, p. 33-47
- Bouchard, Roméo. 2002. *Plaidoyer pour une agriculture paysanne, Pour la santé du monde*. Montréal : Les Éditions Écosociété, 228 p.
- Brodhag, Christian. 1999. « Pour une labélisation internationale des terroirs : outils de développement durable ». En ligne. <http://www.agora21.org/terroir/terroir.html> [Consulté le 12 juin 2003]
- Brodhag, Christian. 2000. « Terroirs, territoires et produits à la rencontre des consommateurs ». En ligne. <http://www.agora21.org/publications/terroir.html> [Consulté le 12 juin 2003]

- Brunori, Gianluca. 2000. *Alternative Trade or Market Fragmentation? Food Circuits and Social Movements*. Pisa: University of Pisa, 11 p.
- Brunori, Gianluca et Adanella Rossi. 2000. « Synergy and Coherence through Collective Action: Some Insights from Wine Routes in Tuscany ». *Sociologia Ruralis*, vol. 40, no. 4, p. 409-423.
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. 2003. "Consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec." *L'inscription de la production porcine dans le développement durable*. Québec : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 275 p. En ligne http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape179_princ.pdf
- Buttel, Frederick H. 1997. « Some Observations on Agro-food Change and the Future of Agricultural Sustainability Movements ». In *Globalising food, Agrarian Questions and Global Restructuring*. David Goodman et Michael J. Watts, New York: Routledge. p. 344-365.
- Buttel, Frederick H. 1998. « Some Observations on States, World Orders, and the Politics of Sustainability. *Organization & Environment*, vol. 11, no. 3, p. 261-86.
- Canel Lepitre, Béatrice. 2000. Développement durable et comportement citoyen du consommateur. *Conférence sur les tendances du marketing en Europe*.
- Cashore, Benjamin. 2002. Legitimacy and the Privatization of Environmental Governance: How Non-State Market-Driven Governance Systems Gain Rule-Making Authority. *Governance: An International Journal of Policy, Administration, and Institutions*, vol. 15, no. 4, p. 503-529.
- Castells, Manuel. 1999. *L'ère de l'information, tome II, Le pouvoir de l'identité*. Paris: Fayard, 538 p.
- Chapman, Joe et Russ Walhers. 1998. « A revision and empirical test of the extended price-perceived quality model ». *Journal of Marketing Theory and Practice*, vol 7, no 3, pp 53-65.
- Chatillon, Colette. 1976. *L'histoire de l'agriculture au Québec*. Montréal: Éditions l'Étincelle, 125 p.
- Chazoule, Carole et Rémy Lambert. 2003. Les signes de qualité en France : du consensus aux controverses. Centre de recherche en économie agroalimentaire. Département d'économie agroalimentaire. Université Laval, 18p.
- Chrétien, Daniel. 2004. « Mangeons-nous québécois? » *L'Actualité*, février, p. 26.
- Collard, Nathalie. 2003. « Vivre bio ». *La Presse*, 24 mai, cahier Actuel, p. 1

- Colson, François. 1999. « Réconcilier l'agriculture avec ses territoires ». *Études*, no. 3905, p. 619-28.
- Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED). 1988. *Notre avenir à tous*. Montréal: Éditions du Fleuve/Les Publications du Québec, 454 p.
- Conseil des Appellations agroalimentaires du Québec. <http://www.caaq.org/accueil.asp>. [Consulté à plusieurs reprises en 2003, 2004 et 2005]
- Cova, Bernard. 1995. *Au delà du marché: quand le lien importe plus que le bien*. Paris: L'Harmattan, 174 p.
- . 1997. « Community and Consumption. Towards a Definition of the "Linking Value" of Product or Services ». *European Journal of Marketing*, vol. 31, no. 3/4, p. 297-316.
- Cova, Bernard et Véronique Cova. 2001. *Alternatives marketing*. Paris: Dunod, 208 p.
- . 2002. « Les particules expérientielles de la quête d'authenticité du consommateur ». *Décisions Marketing*, no. 28, p. 33-42.
- . 2002. « Tribal Marketing: the Tribalisation of Society and its Impact on the Conduct of Marketing ». *European Journal of Marketing*, vol 36, no. 5/6, p. 595-620.
- Curtis, Fred. 2003. « Eco-Localism and Sustainability ». *Ecological Economics*, no. 46, p. 83-102.
- Deblock, Christian. 2000. La globalisation et l'économie politique internationale. En ligne. <http://www.unites.uqam.ca/gric/pdf/GlobalEPI.pdf>. [Consulté le 24 janvier 2004]
- Deglise, Fabien. 2004. « Le paradoxe agricole. Les artisans de la terre s'appauvrissent en dépit de la croissance des exportations ». *Le Devoir*, 18 juin, p. A1.
- Deglise, Fabien. 2004. « L'Union paysanne est à la croisée des chemins ». *Le Devoir*, 5 juin, p. A1.
- Desjeux, Dominique. 1998. « Les échelles d'observation de la consommation ». In *Comprendre les consommateurs*. Dominique Desjeux, Didier Poisson, Robert Rochefort et Cabin Philippe, Auxerre p. 37-58
- Desmarais, Annette-Aurélié. 2002. « The Via Campesina: Consolidating an International Peasant and Farm Movement ». *Journal of Peasant Studies*, vol 29, no. 2, p. 91-124.
- Domon, Gérald et Sylvain Paquette. 2003. « Changing Ruralities, Changing Landscapes : Exploring Recomposition Using a Multi-scale Approach. *Journal of Rural Studies*, vol. 19, p 425-444.

- Dubuisson-Quellier, Sophie et Claire Lamine. 2003. « L'action sur les marchés comme répertoire pour l'action politique. Conditions et limites de l'engagement des consommateurs ». In *Les mobilisations altermondialistes*, Fondation nationale des sciences politiques, 14 p. En ligne <http://www.afsp.msh-paris.fr/activite/groupe/germm/collgermm03txt/germm03dubuissonlamine.pdf>
- Duhamel, Alain. 2003. « Difficile de définir ce qu'est un produit de terroir ». *Les Affaires*, 10 mai, p. 38.
- Dupont, Gaëlle. 2003. « Les appellations d'origine cherchent à se protéger au niveau mondial ». *Le Monde*, 28 mai, p.13.
- FAO. 2000. « La situation de l'alimentation et de l'agriculture 2000 ». Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture. Rapport no. 32. Rome : Collection FAO, Agriculture, 322 p.
- Francoeur, Louis-Gilles. 2002. Production porcine. Rêver danois ou faire américain. *Le Devoir*, 5 novembre, p. A1.
- Fédération de l'agriculture biologique du Québec. <http://www.fabqbio.ca/pages/frames.htm>. [Consulté plusieurs fois en 2004 et 2005]
- Gendron, Corinne. 2001. « Émergence de nouveaux mouvements sociaux économiques ». *Revue Pour*, no. 172, p. 175-181.
- Gendron, Corinne, Alain Lapointe et Marie-France Turcotte. 2004. « Responsabilité sociale et régulation de l'entreprise mondialisée ». *Relations Industrielles*, vol. 59, no. 1, p. 73-100.
- Gendron, Corinne et Jean-Pierre Réverêt. 2000. « Le développement durable ». *Économies et Sociétés*, Série F1, no. 37, p. 111-124.
- Gilg, Andrew W. et Martin Battershill. « Quality Farm Food in Europe: a Possible Alternative to the Industrialised Food Market and to Current Agri-environmental Policies: Lessons from France ». *Food Policy*, vol. 23, no. 1, p. 25-40.
- Girouard, Benoît. 2004. « Le bio à l'heure des choix ». *Union Paysanne Le Journal*, vol. 1, no. 5, p. 8-9.
- Glaser, B. et A. Strauss. 1967. *The Discovery of Grounded Theory. Strategies for Qualitative Research*. Chicago: Aldine Publishing Company, 271 p.
- Goodman, David. 2003. « The Quality «Turn» and Alternative Food Practices: Reflections and Agenda. *Journal of Rural Studies*, no. 19, p. 1-7.
- Goodman, David. 2004. « Rural Europe Redux? Reflections on Alternative Agro-Food Networks and Paradigm Change ». *Sociologia Ruralis*, vol 44, no. 1, p. 3-16.

- Granovetter, Mark. 2000. Action économique et structure sociale : le problème de l'encastrement. In *Le marché autrement. Les réseaux dans l'économie*. Mark Granovetter, Paris: Desclée de Brouwer, p. 75-114.
- Hawken, Paul, Amory Lovins et L. Hunter Lovins. 1999. *Natural Capitalism. Creating the Next Industrial Revolution*. Boston: Little, Brown and Company, 416 p.
- Hendrickson, Mary et William Hefferman. 2002. *Concentration of Agricultural Markets*, Department of Rural Sociology- University of Missouri. En ligne http://www.nfu.org/documents/01_02_Concentration_report.pdf [Consulté le 13 juin 2004]
- Héroult-Fournier, Catherine et Anne Hélène Prigent-Simonon, 2004. «La dimension relationnelle de la qualité des produits alimentaires». In *Territoires et enjeux du développement régional*. Lyon : INRA, 9-11 mars, 15 p.
- Hinrichs, Clare. 2000. «Embeddedness and Local Food Systems: Notes on Two Types of Direct Agricultural Market». *Journal of Rural Studies*, no. 16, p. 295-303.
- Hinrichs, Clare. 2003. The practice and politics of food system localization. *Journal of Rural Studies* : 47-60.
- Hlady Rispal, Martine. 2002. *La méthode des cas. Application à la recherche en gestion*. Paris: De Boeck Université, 256 p.
- Huberman A. Michael et Matthew B. Miles. 1991. *Analyse des données qualitatives. Recueil de nouvelles méthodes*. Bruxelles: De Boeck Université, 480 p.
- Ilbery, B et Moya Kneafsey. 1999. Niche Markets and Regional Specificity Food Products in Europe: towards a Research Agenda. *Environment and Planning A* 1, p. 2207-2222.
- Jarosz, Lucie. 2000. Understanding agri-food networks as social relations. *Agriculture and Human Values*, p. 279-83.
- Jenkins, Tim et Nicholas Parrott. 2003. The Commodification of Heritage and Rural Development in Peripheral Regions: Artisanal Cheesemaking in Rural Wales. In *Ecolabels and the greening of the food market*, William Lockeretz (ed), p. 51-62.
- Jick, Todd D. 1979. Mixing Qualitative and Quantitative Methods: Triangulation in Action. *Administrative Science Quarterly*, vol. 24, no. 4, p. 602-611.
- Kinsey, Jean D. 2001. The New Food Economy: Consumers, Farms, Farms and Science. *American Journal of Agricultural Economics*, vol. 83, no. 5, p. 1113-1130.
- Kloppenborg, Jack et al. 2000. Tasting Food, Tasting Sustainability: Defining the Attributes of an Alternative Food System with Competent, Ordinary People. *Human Organisation*, vol. 59, no. 2.

- Krol, Ariane. 2004a. « Le terroir à toutes les sauces ». *La Presse*, 1^{er} mai, cahier Actuel, p. 1
- Krol, Ariane. 2004b. « Protéger les produits de terroir ». *La Presse*, 27 novembre, p. A 18.
- Krol, Ariane. 2004c. « Faire valoir le terroir ». *La Presse*, 3 décembre, cahier Actuel, p. 4.
- Laberge, Hélène. 1996. L'agriculture biologique biodynamique. *L'Agora* 3, no. 6.
- Lacombe, Réjean. 2004. La pire crise agricole des 20 dernières années. *Le Soleil*: p. C1.
- Lang, Tim. 1999. The Complexities of Globalization : The UK as a Case Study of Tensions within the Food System and the Challenge to Food Policy. *Agriculture and Human Values*, vol 16, p. 169-185.
- Lang, Tim et Eric Millstone. 2003. *Atlas de l'alimentation dans le monde*. Paris : Éditions Autrement - Collection Atlas/Monde, 128 p.
- Laperrière, Anne. 1997. La théorisation ancrée (grounded theory) : démarche analytique et comparaison avec les autres approches apparentées. In *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Poupart et collaborateurs, p. 309-332. Montréal: Gaëtan Morin Éditeur.
- Laplante, Maxime. 2004. À quoi sert l'agriculture? In *La Fête bio-paysanne*. Document promotionnel. p. 8.
- Lapointe Alain et Corinne Gendron. 2004. *Vers un nouveau partage des pouvoirs de régulation*. Les cahiers de la chaire – collection recherche. Chaire de développement durable et de responsabilité sociale. Montréal, Université du Québec à Montréal. 16 p.
- Larivière, Thierry. 2003. « Controverse sur les produits de terroir ». *La Terre de chez-nous*, 3 juillet.
- Le Bio Courrier. Bulletin de liaison des membres de l'Union biologique paysanne." En ligne <http://www.unionpaysanne.com/communication-/nouvelles2/BioCourrierOctobre.doc> [Consulté le 13 mars 2004]
- Le Bio Courrier. Bulletin de liaison des membres de l'Union paysanne." En ligne <http://www.unionpaysanne.com/communication-2/nouvelles2/BioCourrierMars.doc> [Consulté le 13 mars 2004]
- Le Bio Courrier. Bulletin de liaison des membres de l'Union paysanne." En ligne <http://www.unionpaysanne.com/communication-2/nouvelles2/BioCourrierJuin.doc> [Consulté le 13 mars 2004]
- Lockeretz, William. 2003. Conference on Ecolabels and the Greening of the Food Market. *Ecolabels and the greening of the food market*, 212 p.

- Maffesoli, Michel. 2003. *Notes sur la postmodernité. Le lieu fait lien*. Paris: Éditions du Félin, 137 p.
- . 1988. *Le temps des tribus. Le déclin de l'individualisme dans les sociétés postmodernes*. Paris: La Table ronde, 330 p.
- Malservisi, M. F. et T. Mansour. 1999. *L'environnement économique de l'entreprise*. Montréal: Les Éditions économiques enr.
- Marsden, Terry. 2001. « New Communities of Interest in Rural Development and Agro-food Studies: an Exploration of some Key Concepts ». In *Rethinking food production-consumption: Integrative Perspectives on Agrarian Restructuring, Agro-food Networks and Food Politics*. Santa Cruz : University of California.
- Mayrand, Karel, Stéphanie Dionne, Marc Paquin et Issak Pageot-Lebel. 2003. « Les effets économiques et environnementaux des subventions agricoles : une évaluation de l'*US Farm Bill* et des négociations de Doha ». En ligne http://www.cec.org/files/PDF/ECONOMY/Mayrand-Abstract_fr.pdf [Consulté le 21 novembre 2004].
- McGregor, Sue. 2003. Postmodernism, Consumerism and a Culture of Peace. En ligne : <http://www.kon.org/archives/forum/13-2/mcgregor.html> [Consulté le 12 avril 2004].
- McMichael, Philip. 2000. « The Power of Food ». *Agriculture and Human Values*, vol. 17, p. 21-33.
- Melucci, Alberto. 1991. « Qu'y-a-t-il de nouveau dans les nouveaux mouvements sociaux? » In *La recomposition du politique*. Louis Maheu et Arnaud Sales. Montréal : L'Harmattan, p. 129-162.
- Micheletti, Michele. 2004. « Le consumérisme politique. Une nouvelle forme de gouvernance transnationale? » *Sciences de la Société*, no. 62, p. 119-144.
- . 2003. *Political Virtue and Shopping : Individuals, Consumerism and Collective Action*. New York: Palgrave Macmillan.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. "Agriculture durable." En ligne <http://www.agr.gouv.qc.ca/agriculturedurable/index.htm> [Consulté le 18 Avril 2004]
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de de l'Alimentation. 2003. « Le Québec bio-alimentaire en un coup d'oeil. Portrait statistique. Édition 2003 ». Direction des études économiques et d'appui aux filières. Québec : MAPAQ.
- . 2004. *Bottin statistique de l'alimentation*, MAPAQ, Québec, 128 p.
- Mollé, Philippe. 2004. « Y a-t-il un goût spécifique au Québec? ». *Le Devoir*, 9 et 10 octobre, p. D6.

- Morissette, Michel. 1987. *L'agriculture familiale au Québec*. Paris: Éditions L'Harmattan, 205 p.
- Offe, Klaus. 1997. *Les démocraties modernes à l'épreuve*. Paris/Montréal : L'Harmattan, 350 p.
- Organisation de Coopération et de Développement Économique. 2003. *Politiques agricoles des pays de l'OCDE. Suivi et évaluation 2003*. OCDE. 58 p., En ligne <http://www.oecd.org/dataoecd/25/62/2956144.pdf>. [Consulté le 12 Avril 2004]
- Parent, Diane. 2003. « Agriculteur, un métier et ses préjugés. Les agriculteurs sont-ils devenus des intrus à la campagne? » *Le Soleil*, 11 août, p. A7.
- Pérez-Vitoria, Silvia. 2004. « La longue marche des paysans contre la mondialisation ». *L'Écologiste*, vol 5, no. 3, p. 61-63.
- Petrella, Ricardo. 1989. « La mondialisation de la technologie et de l'économie ». *Futuribles*, septembre, p. 3-25.
- Polanyi, Karl. 2001. « The Economy as Instituted Process ». In *The Sociology of Economic Life*. 2nd ed., Mark et Richard Swedberg Granovetter (eds), Westview Press. p. 31-50.
- . 1983. *La grande transformation*. Paris: Gallimard. 419 p.
- Poulain, Jean Pierre. 2002. *Sociologies de l'alimentation*. Paris: Presses Universitaires de France, 286 p.
- Pretty, Jules. 2002. *Agri-Culture : Reconnecting People, Land and Nature*. London: Earthscan, 261p.
- Presse Canadienne. 1993. « La Clé des champs à Dunham ». *Le Soleil*. 9 août, p. C10.
- Proulx, Jacques. 2004. Pour en finir avec le Moyen Age. *Le Québec Rural*, vol. 13, no. 4, p. 1.
- Radio-Canada. 1978. *Des rivières complètement polluées*. En ligne http://archives.radio-canada.ca/IDC-0-17-1275-7236/politique_economie/pollution_porc/clip1
- Radio-Canada. 2004. *Le congrès de l'Union paysanne*. La Semaine Verte. Montréal : Radio-Canada.

- Radio-Canada. 2004. *La crise de l'industrie agricole*. Radio-Canada. Montréal: Entrevue Indicatif Présent, Mario Hébert et Lionel Levac. En ligne <http://www.radio-canada.ca/radio/indicatifpresent/chroniques/42974.shtml>
- Radio-Canada. 2004. *La place de l'Union paysanne*. Sans Frontières. Frank Desoer. Montréal: Radio-Canada.
- Radio-Canada. 2005. *L'Image des agriculteurs*, La Semaine Verte, Montréal: Radio-Canada, mars.
- Rainville, Marie-Anne. 2004. "Terroirs Atouts." En ligne. [http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/sites/r16e/agrivi/agrivi0304/Textes/Terroir atoutREV.pdf](http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/sites/r16e/agrivi/agrivi0304/Textes/Terroir%20atoutREV.pdf). [Consulté le 4 février 2004]
- Rastoin, Jean-Louis. 2004. *Quelle stratégie pour les produits de terroir dans un contexte de globalisation des marchés?* Cafés-Débats à Marciac. Agrobiosciences. 15 p. En ligne <http://www.agrobiosciences.org/IMG/pdf/05048-MPunivMaaTER.pdf>
- Rastoin, Jean-Louis et Véronique Vissac-Charles. 1999. Le groupe stratégique des entreprises du terroir. *Revue Internationale P.M.E*, vol. 12, no. 1-2, p. 171-191.
- Ray Christopher. 1998. Culture, Intellectual Property and Territorial Rural Development. *Sociologia Ruralis*, vol 38, no. 1, p. 3-20.
- Ray, Paul H. et Sherry Ruth Anderson. 2000. *The Cultural Creatives. How 50 million People are Changing the World*. New York: Three Rivers Press ed., 370 p.
- Reeves, Hubert. 2003. *Mal de terre*. Paris: Éditions du Seuil, 260 p.
- Renting, Henk, Marsden Terry K. et Jo Banks. 2003. Understanding Alternative Food Networks: Exploring the Role of Short Food Supply Chains in Rural Development. *Environment and Planning A*, vol. 35, p. 393-411.
- Rodrigue, Jean-Paul. 2000. *L'espace économique mondial. Les économies avancées et la mondialisation*. Ste-Foy: Presses de l'Université du Québec, 498 p.
- Roy, Simon N. 2003. « L'étude de cas ». In *Recherche Sociale : de la problématique à la collecte de données*. 4e édition Gauthier Benoît (ed.), Ste-Foy: Presses de l'Université du Québec. p. 159-184
- Rémy, Éric. 2001. Le lien social dans le marketing des services. *Revue Française Du Marketing*, no. 181.
- Sage, Colin. 2002. Social Embeddedness and Relations of Regard : Alternative «good food» Networks in South-West Ireland. *Journal of Rural Studies*, vol 19, p. 47-60.

- Schafer, Kristin S. Margaret Reeves Skip Spitzer Susan E. Kegley. 2004. *Chemical Trespass. Pesticides in our body and Corporate Accountability*, San Francisco: PANNA. En ligne <http://www.panna.org/campaigns/docsTrespass/chemicalTrespass2004.dv.html> [Consulté le 23 octobre 2004]
- Solidarité rurale du Québec. 1994. Tant vaut le village, tant vaut le pays. Mémoire portant sur la réforme du système de sécurité sociale canadien, déposé au gouvernement du Canada. In *10 ans de mémoire*, Nicolet: Solidarité rurale du Québec, p. 203-212
- Solidarité rurale du Québec. 1999. « Avis pour une politique gouvernementale de développement rural. ». In *10 ans de mémoires*. Nicolet: Solidarité rurale du Québec. p. 283-321.
- Solidarité rurale du Québec. 2001. « Mémoire, les produits de terroir québécois, une façon de développer le Québec rural ». In *10 ans de Mémoires*. Nicolet : Solidarité Rurale du Québec.
- Solidarité rurale du Québec. 2004. *Rapport annuel 2003*. Solidarité rurale du Québec.
- Solily, Ludovic, 2000, sous la direction de Christian Brodhag. *Terroirs, territoires et produits à la rencontre des consommateurs*. En ligne <http://www.agora21.org/bibliotheque.html>. [Consulté le 11 février 2004]
- Stolle, Dietlind, Marc Hooghe et Michele Micheletti. 2003. Political Consumerism - A new Phenomenon of Ppolitical Pparticipation . *ECPR joint session*.
- Sylvander, Bertil Louis Lagrange et C. Monticelli. 2004. « Les signes de qualité et d'origine européens : quelles perspectives dans la globalisation ». In *Colloque international AIEA2, Développement durable et globalisation dans l'agroalimentaire*.
- Tregear, Angela. 2003. From Stilton to Vimto: Using Food History to Re-think Typical Products in Rural Development. *Sociologia Ruralis*, vol. 43, no. 2, p. 91-107.
- Turcotte, Marie-France. 1996. Analyse de cas d'un processus multipartite de collaboration dans le domaine de l'environnement. Montréal: Université du Québec à Montréal, 325 p.
- Turcotte, Marie-France, Corinne Gendron et Bouchra M'Zali. 2002. "Régulation de la nouvelle économie : le rôle des nouveaux mouvements sociaux économiques (NMSÉ). Projet de recherche. Chaire Économie et Humanisme. Université du Québec à Montréal." En ligne <http://www.ceh.uqam.ca/pdf/document2.pdf>.
- Union biologique paysanne. 2004. *Pour un Québec biologique*. En ligne <http://www.unionpaysanne.com/communication-2/nouvelles2/ProjetRembourse20040609.doc>. [Consulté le 7 mars 2004]

- Union biologique paysanne. s.d. *Prospectus d'information*. En ligne <http://www.unionpaysanne.com/communication-2/Documents/DepliantUnionBiologique20030402.pdf>. [Consulté le 12 septembre]
- Union des producteurs agricoles. 2001. Établissement d'une politique québécoise de la transformation alimentaire. *Mémoire de l'Union des producteurs agricoles présenté au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation*, Longueuil : UPA.
- Union des producteurs agricoles. 2004. *Bilan des saisons 2003*, Longueuil : UPA.
- Union des producteurs agricoles. 2004. *La crise des revenus en agriculture : une situation sans précédent au Canada. Mémoire de l'Union des producteurs agricoles présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des Communes*, Longueuil : UPA.
- Union paysanne. s.d. *Déclaration de principes*. En ligne. <http://www.unionpaysanne.com/frames.asp>. [Consulté le 12 janvier 2004]
- . 2004. *Fête bio-paysanne*. Document promotionnel. Montréal: La Corporation des Fêtes paysannes.
- Union paysanne le journal. 2003. vol. 1, no 1, septembre.
- Union paysanne le journal. 2003. vol. 1, no 2, octobre.
- Union paysanne le journal. 2003. vol. 1, no 3, novembre.
- Union paysanne le journal. 2003. vol. 1, no 4, décembre/janvier.
- Union paysanne le journal. 2004. vol. 1, no 5, février.
- Union paysanne le journal. 2004. vol. 1, no 6, mars.
- Union paysanne le journal. 2004. vol. 1, no 7, avril.
- Union paysanne le journal. 2004. vol. 1, no 8, mai
- Union paysanne le journal. 2004. vol. 1, no 9, Été 2004.
- Union québécoise pour la conservation de la nature. s.d. *Histoires d'agricultures*. En ligne <http://uqcn.qc.ca/agriculture/Agriculture/Histoires.htm>. [Consulté le 12 juin 2004].
- Usunier, J.-C., Easterby-Smith M. et Thorpe R. 1993. *Introduction à la recherche en gestion*. Paris : Economica.
- Van der Ploeg et al. 2000. « Rural Development: From Practices and Policies towards Theory ». *Sociologica Ruralis*, vol. 40, no. 4, p. 391-408.

- Vandelac, Louise et Catherine Denault. 2004. « Pour une approche écologique du cycle agriculture, agroalimentaire, alimentation ». In *Actes du colloque Université rurale québécoise 2003. Atelier : Les nouvelles productions et pratiques agricoles: l'industrie bio*. Ottawa: Agriculture et Agroalimentaire Canada.
- Vérificateur Général. 1996. *Aide financière offerte aux producteurs agricoles*. Rapport du Vérificateur général à l'Assemblée nationale pour l'année 1995-1996. Tome 1. En ligne <http://www.vgq.gouv.qc.ca/HTML/Rapports.html> [Consulté le 28 mars 2005]
- Villedieu, Yannick. 2000. « Le Québec gourmand ». *L'Actualité*, 1 novembre, p. 62.
- Wacheux, Frédéric. 1996. *Méthodes qualitatives et recherche en gestion*. Paris: Economica.
- Weiss, Joseph. W. 1998. *Business Ethics. A Stakeholder and Issues Management Approach*, second edition. The Dryden Press, 300 p.
- Whatmore, Sarah et Lorraine Thorne. 1997. « Nourishing Networks: Alternative Geographies of Food ». In *Globalising Food, Agrarian Questions and Global Restructuring*. David Goodman et Michael J. Watts, London/New York: Routledge, p. 287-304.
- Winter, Michael. 2003. « Embeddedness, the New Food Economy and Defensive Localism ». *Journal of Rural Studies*, vol. 19, p. 23-32.
- World Watch Institute. 2004. *State of the World 2004. Special Focus: The Consumer Society*, Project Directors Brian et Lisa Matsny Halweil. New York et London: W.W. Norton & Company.
- Yin, Robert K. 2003. *Case Study Research. Design and Methods. Third edition*. Californie: Sage Publications, 179 p.